This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

140 b 32

TAYLOR INSTITUTION

DOMINUS ILLUMINATIO MEA

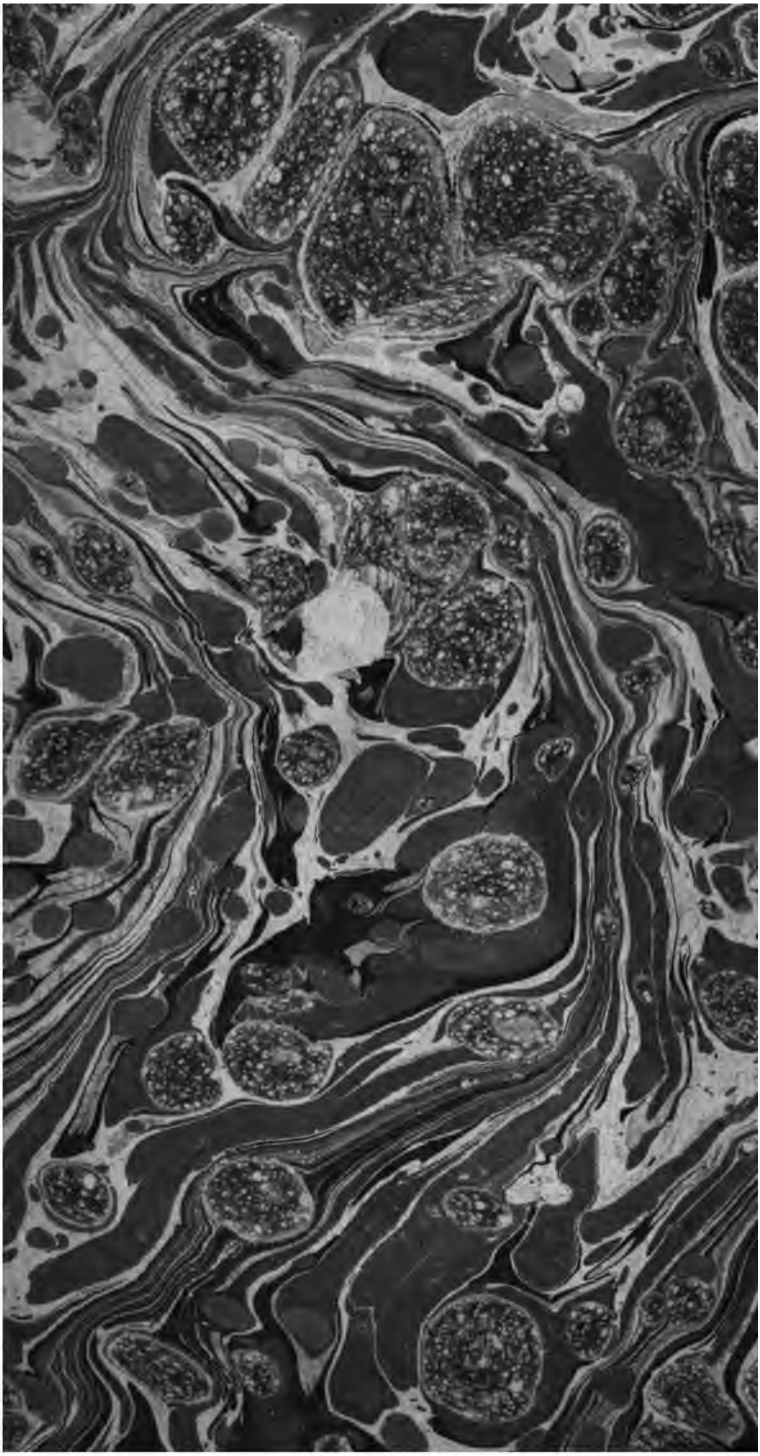

A/-

h/2

4/

2/6 Cond

140 b

Spilsbury delin Woodmen & Mutlow Sculp

Soyez libres : vivez.

MÉMOIRES

SUR LA

BASTILLE,

PAR M. LINGUET.

Non, mihi si voces centum sint, oraque centum,
Omnia pœnarum percurrere nomina possim.

VIRG.

LONDRES,
De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, Snowhill.
M. DCC. LXXXIII.

[Entered at Stationers-Hall.]

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
23 SEP 1929
OF OXFORD

EXPLICATION DE L'ESTAMPE.

Le Courier du Bas-Rhin, *c'est-à-dire, la feuille périodique la plus estimée des hommes honnêtes & éclairés, des vrais Philosophes, en annonçant ces Mémoires, N°. 1, 1783, a présenté une idée que l'on a saisie, pour en faire le sujet de cette Estampe.*

On y voit la Statue de Louis XVI, *avec les attributs de la Royauté, élevée au milieu des débris d'un Château à moitié ruiné, qui est censé représenter la* Bastille.

*Ce Prince tend les mains avec bonté vers les Prisonniers qu'il vient de délivrer, & dont les attitudes expriment leur reconnoissance: son geste majestueux & doux tout à la fois répond au demi-vers d'*Alzire*, placé au bas de la gravure. Sur le piédestal on lit l'inscription très-noble indiquée par le* Courier du Bas-Rhin.

A LOUIS XVI.

Sur l'Emplacement de la BASTILLE.

Dans le fonds on apperçoit l'Horloge scandaleux décrit page 89 *de ces* Mémoires; *le cadran est frappé, & entamé par la foudre, qui, au lieu de l'inscription insolente rappellée à la même page, a gravé sur le mur ces mots précieux tirés de la* Déclaration du 30 Août 1780, sur les nouvelles Prisons:

„ *Ces souffrances inconnues, & ces peines* „ *obscures, du moment qu'elles ne contribuent* „ *point au maintien de l'ordre par la publici-* „ *té, & par l'exemple, deviennent inutiles* „ *à notre justice*".

Phrase qui emporte seule la réprobation des Bastilles, *puisque, comme on va le voir, leur destination spéciale est précisément d'infliger, & d'infliger arbitrairement, & d'infliger bien plus souvent à des innocens qu'à des coupables, des* souffrances inconnues, & des peines obscures.

MÉMOI-

MÉMOIRES
SUR LA
BASTILLE,

Et la Détention de l'Auteur dans ce Château-Royal, depuis le 27 Septembre 1780. jusqu'au 19 Mai 1782. *

LONDRES, ce 5 *Decembre* 1782.

JE fuis en *Angleterre:* il faut prouver que je n'ai pas pu me difpenfer d'y revenir. Je ne fuis plus à la *Baftille;* il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être.

Il faut faire plus: il faut démontrer, que jamais perfonne ne l'a mérité; les innocens, parce qu'ils font innocens; les coupables, parce

* N. B. J'ai été obligé de faire beaucoup de Notes, & plufieurs font un peu longues: j'ai pris le parti de les rejetter à la fin, en marquant exactement les renvois qui les indiquent. Cette méthode diftrait moins le Lecteur; & elle rappellera un autre Ouvrage, où je me fuis bien trouvé de l'avoir employée.

ce qu'ils ne doivent être convaincus, jugés, punis, que suivant les Loix, & qu'on n'en suit aucune, ou plutôt qu'on les viole toutes à la *Bastille*; parce que, si ce n'est en *Enfer* peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la *Bastille*, & que s'il est possible de justifier l'institution de la *Bastille*, en elle-même, dans de certains cas, il ne l'est dans aucun d'en justifier le *Régime*: il faut faire voir que ce régime aussi honteux que cruel, répugne également à tous les principes de la justice & de l'humanité, aux mœurs de la Nation, à la douceur qui caractérise la Maison Royale de *France*, & sur-tout à la bonté, à l'équité du Souverain qui en occupe aujourd'hui le trône.

C'est par cette discussion que je vais consacrer la reprise de mon travail, & ma rentrée dans ma pénible carrière.

Les deux premiers articles semblent m'être purement personnels, & n'intéresser que moi. On verra qu'ils sont liés inséparablement avec le troisiéme, & qu'ils en sont une partie essentielle. Ils forment ensemble un cours d'oppressions, un enchaînement d'iniquités & de douleurs, dont assurément il y a bien peu d'exemples depuis l'histoire de *Job*.

D'ailleurs serois-je digne de traiter le dernier si je ne commençois par éclaircir les deux autres? Si je n'étois qu'un transfuge affamé de vengeance, ou un coupable flétri du pardon, quel poids auroient mes réclamations?

Mais après avoir vu les preuves de mon innocence,

nocence, on fera plus vivement frappé du tableau des horreurs dont elle n'a pu me préserver: l'intérêt augmentera encore si l'on pense que ces horreurs il n'y a point de *François*, ni d'Etranger, de ceux qui voyagent en *France*, qui puisse s'assurer de ne les éprouver jamais. Les *Bastilles Françoises* ont dévoré, elles dévorent journellement des hommes de tous les rangs, & de toutes les nations: on pourroit graver sur les avenues de ces gouffres (1) l'avis adressé aux passans, sur la porte de quelques cimetières, *Hodie mihi*, *cras tibi.*

Qui peut en effet se promettre d'éviter un sort dont la qualité d'héritier présomptif de la couronne n'a pu garantir un *Louis XII*, ni des lauriers accumulés un *Condé*, (2) un *Luxembourg;* ni les vertus ou la science un *Sacy*, & tant d'autres; ni la morgue des compagnies de *Robe* un *Pucelle*, ni les plus importans services un *La Bourdonnaie;* ni le droit des gens tant d'*Anglais*, d'*Allemands*, d'*Italiens*, &c. dont les noms sculptés par la rage de l'ennui sur ce funestes murs y forment de toutes parts une espèce de géographie aussi variée qu'effrayante, &c.? C'est donc, pour ainsi dire, le caractère d'une épidémie redoutable à tout le genre humain que je vais déterminer ici.

Malgré la prodigieuse quantité de témoins qui ont involontairement visité ces abymes les détails intérieurs en font très-peu connus: les Mémoires de *La Porte*, de *Gourville*, de Mde. *De Staal*, n'en apprenent presque rien; du moins de ce qu'ils disent il ne résulte que la preuve d'un fait inconcevable: c'est que de leur tems

ce *Tartare* étoit une eſpèce de *Champs Eliſées* auprès de ce qu'il eſt aujourdhui.

Alors les priſonniers recevoient des viſites: ils ſe voyoient entr'eux familièrement: ils ſe promenoient enſemble: les officiers de l'*état major* parloient, mangeoient avec eux: ils étoient pour eux des conſolateurs autant que des gardiens: *La Porte* parle en propres termes des LIBERTÉS *de la* BASTILLE; il donne ce nom à tous les adouciſſemens que l'on vient de voir, dont jouiſſoient lui & tous ſes compagnons d'infortune.

Et *La Porte* parle du règne du *Cardinal de* RICHELIEU: *La Porte* étoit un des hommes du royaume qui devoit être le moins ménagé: le deſpotiſme de l'impitoyable Miniſtre étoit perſonnellement intéreſſé à lui arracher un ſecret précieux dont il étoit le confident, ou ſa vengeance à le tourmenter: La *Baſtille* n'avoit donc point dans ce tems-là d'amertumes qu'il n'ait dû boire, ni de tourmens qu'il n'ait dû ſubir. Que l'on compare ſa deſcription avec la mienne (3).

Comment s'eſt opéré cet accroiſſement de barbaries? Je l'ignore: mais une bien douloureuſe expérience ne m'en a que trop appris la réalité. Tandis que tout paroît tendre dans les mœurs générales à la molleſſe, plutôt qu'à la rigueur; tandis que le Prince qui règne aujourdhui ſur la *France* ne manifeſte que des intentions bienfeſantes; tandis que des modifications humaines ont aſſuré par ſes ordres, dans les priſons ordinaires, des ſoulagemens, même aux criminels convaincus, on ne s'occupe à la

Bas-

Bastille qu'à multiplier les supplices pour l'innocence. Ses cachots ont acquis plus d'atrocités que les autres n'en ont perdu.

Révéler cette incroyable dépravation, c'est, sous un Prince équitable, en nécessiter la réforme: ainsi mes derniers adieux à ma Patrie sont encore un service que je lui rendrai: mon dernier hommage au Roi vertueux qui la gouverne sera pour lui une occasion de plus de faire le bien qu'il aime, & qu'il cherche.

Mais cette révélation n'y a-t-il rien qui me l'interdise? Tous les objets que je traite ici, puis-je les traiter sans scrupule? Puis-je *en conscience* mettre le Public dans le secret des terribles mystères auxquels le 27 Septembre 1780 m'a initié?

Les gardiens de la *Bastille* n'ont pas à la vérité à leur disposition les eaux du *Léthé*, pour détruire dans la mémoire de leurs victimes le souvenir de leurs cruautés: mais ils essaient d'y suppléer. Le despotisme qui fait du silence un des tourmens de la *Bastille* quand on y est, tâche d'en faire un devoir réligieux quand on en sort; on force tous les *Jonas* qu'elle revomit à JURER *qu'ils ne révéleront jamais rien, ni directement, ni indirectement, de ce qu'ils ont pu y apprendre, ou y souffrir.*

C'est un Magistrat dans le costume consacré en apparence à la justice; (4) ce sont des Militaires décorés du gage apparent d'un service pur, (5) & d'une vie dévouée à la défense des

citoyens, qui président à ce dernier acte d'une oppression dont ils ont été les instrumens. On montre au demiressuscité la porte qui seule peut le rendre à la vie, à demi-ouverte, & prête à se refermer s'il hésite: on veut ne lui laisser de choix qu'entre le silence, le parjure, ou la mort.

Hommes sensibles de toutes les nations, casuistes rigides qui savez ce que l'honneur & la délicatesse prescrivent, prononcez. Ma plume doit-elle être liée, parce que mes mains l'ont été injustement? Non sans doute; vous me criez d'une voix unanime que l'infraction de cet engagement ignominieux n'est pas un parjure; que le crime est de l'exiger, & non pas de le rompre.

Vous avez absous le célèbre *Dellon* d'avoir brisé ce frein fabriqué par une inquisition religieuse, qui ayant précisément les mêmes principes que celles-ci, emploie les mêmes ressources pour en ensevelir la honte, & le scandale. Vous vous réunissez tous pour renouveller & consacrer à jamais cet axiome précieux à la société, cet axiome dont l'oubli donneroit trop d'avantage aux méchans armés du pouvoir, que le serment a été institué pour garantir les conventions légitimes, pour assurer l'observation des Loix, non pour défendre, pour aider à perpétuer les abus qui les enfreignent.

§. I.

§. I.

On m'a fait une nécessité de revenir en ANGLETERRE.

Après ce qui s'étoit passé en 1777 entre M. le Comte de *Vergennes* & moi, (6) ce Ministre étoit de tous les politiques de l'*Europe*, celui avec lequel je devois avoir le moins de relation. Cependant à l'approche de la rupture entre la *France* & l'*Angleterre*, en Mars 1778, comptant sur la réputation de délicatesse personnelle, & de probité privée qu'il s'est faite, j'ai cru pouvoir hazarder de lui écrire, pour lui communiquer ma répugnance à rester dans un pays qui alloit devenir ennemi du mien: je lui demandois si, en changeant de séjour par un principe aussi patriotique, je n'aurois pas à craindre de nouvelles persécutions de la part du Ministère de *France*: je finissois par ces mots.

„ Je sens bien que les circonstances ne me „ permettent pas d'espérer pour le présent des „ réparations: mais mon cœur se contenteroit „ de celle que le Public me fait, si en me „ transplantant je pouvois compter sur du „ repos, & j'y compterois *si j'avois votre pa-* „ *role pour gage:*

„ Je vous demande pardon, si malgré mon „ innocence bien, & peut-être trop bien prou- „ vée, je crois devoir prendre des sûretés: mais

„ mais tel eſt le malheur de ma poſition; & „ j'oſe croire que vous ne m'en ſaurez pas „ mauvais gré. Si je me défie du Miniſtère, „ vous voyez combien j'ai de confiance dans „ le Miniſtre".

Le 20 du même mois M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu en ces termes. „ Vous me „ faites part, Monſieur, &c. M. le Comte „ de *Maurepas*, auquel j'en ai fait part, *ap-„ prouve fort cette réſolution*; & il m'AUTORISE „ à vous mander que vous pouvez bannir „ *toute inquiétude de ce côté-ci*. . . . Je crois, „ Monſieur, qu'avec cette aſſurance vous pou-„ vez prendre le parti que vous jugerez le plus „ convenable. *Je ne vous la donnerois pas, ſi je* „ *ne devois la regarder moi-même comme très-* „ *certaine*".

Le 7 Avril ſuivant, j'ai demandé à M. le Comte de *Vergennes* de nouveaux éclairciſſemens: j'ai fait un nouveau ſacrifice, plus pénible peut-être, &, j'oſe le dire, plus noble encore que celui de mon ſéjour (7). M. le Comte de *Vergennes* m'a répondu le 23. „ J'ai „ reçu, Monſieur, votre lettre, ſur laquelle „ je ne puis que vous confirmer ce que je vous „ ai marqué par ma précédente. Elle vous „ annonce, tant de la part de M. le Comte „ de *Maurepas*, que de la mienne, une SU-„ RETÉ ENTIÈRE POUR VOTRE PERSONNE, dans „ le nouveau domicile que vous vous pro-„ poſez de prendre. Je vous en renouvelle „ bien volontiers l'aſſurance, & celle de *vous* „ *laiſſer le maître de continuer vos travaux lit-* „ *téraires*, étant bien perſuadé que le *Roi*, la „ Re-

„ *Religion* , ni l'*Etat* n'y feront point atta-
„ qués".

Sur cette fauve-garde bien folemnelle, comme on le voit, bien authentique, & fans conditions, j'ai quitté l'*Angleterre*. Je me fuis fixé à *Bruxelles*. J'ai fait plufieurs voyages en *France* en 1778, en 1779: j'ai vu les Ministres: les *Annales* ont continué d'avoir un cours auffi libre qu'honorable; la littérature, j'ofe le dire, n'a point produit d'ouvrage où le *Roi*, la *Religion*, l'*Etat*, aient été plus fcrupuleufement refpectés.

Cependant, le 27 Septembre 1780, ayant été attiré à *Paris* par une fuite de trahifons dont j'indiquerai ailleurs quelques-unes, je me fuis vu arreté en plein jour, avec un opprobre réfléchi, & combiné (8), plongé dans des cachots deftinés uniquement, en apparence, aux ennemis du *Roi*, de la *Religion*, ou de l'*Etat*, & livré dans ma perfonne, dans mon honneur, dans ma fortune, à tout ce que des geoliers barbares, des calomniateurs fans frein, des fuppôts avides, & des agens infidèles peuvent fe permettre d'indignités.

Après vingt mois paffés fans aucune forte d'adouciffement, ni d'explication, ma captivité à paru finir le 19 Mai 1782; & elle n'a fait réellement que changer de forme. Le Lieutenant Général *de Police* de *Paris* venu en grand appareil pour m'annoncer que je n'étois plus *prifonnier*, m'a notifié que j'étois *exilé*. Il m'a remis un ordre qui me reléguoit dans un petit bourg à 40 lieues

lieues de *Paris*, avec défenſe d'en *déſemparer* A PEINE DE DESOBEISSANCE.

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer ſur le motif de l'*Exil* que ſur celui de la *Priſon*; quoique j'euſſe les plus fortes raiſons de croire que ce nouveau coup partoit du Miniſtère, & non pas du Roi, je n'ai pas refuſé de me ſoumettre. J'ai demandé ſeulement deux graces bien ſimples: l'une, la permiſſion de reſter à *Paris*, au moins jusqu'à ce que j'euſſe recouvré les forces néceſſaires pour m'en éloigner, & tiré des mains plus que ſuſpectes, qui ſe trouvoient par de bien étranges manœuvres nanties de presque tous mes fonds, ce qu'il falloit pour y vivre; l'autre, d'aller à *Bruxelles* paſſer quelques jours, pour y mettre fin à la confuſion qui depuis deux ans conſumoit le reſte de ma fortune.

Je devois d'autant plus eſpérer de la condeſcendance ſur ces deux articles, que le déſordre auquel j'avois à remédier étoit émané du Miniſtère de *France* directement. Il avoit fait requérir *miniſtériellement* à *Bruxelles*, au nom du *Roi de France*, par le Chargé d'affaires de *France* (9), ſecondé d'un Exempt de la Police de *Paris* (10), & d'un ſubſtitut que je nommerai ailleurs (11), le tranſport non-ſeulement de *mes papiers*, mais de *mon argent*: & ce qu'on n'avoit pas emporté, on l'avoit diſſipé. On avoit payé à mes frais les courſes du Sous-miniſtre (12), de l'Exempt en Chef, de l'Exempt en Second; on avoit payé une garde dont le ſervice conſiſtoit à piller, ſous prétexte de conſerver: on avoit payé les Officiers du pays, empreſſés de diſputer ma dé-

dépouille aux Officiers étrangers. L'injustice *Françoise* avoit été prodigue de mes espèces envers la justice *Brabançonne*.

De plus, n'ayant recouvré l'existence qu'avec un nouveau présent à faire à ma Patrie; ayant à constater par l'expérience une invention très-précieuse; à réaliser pour l'utilité publique un nouvel usage de la lumière, imaginé dans un tems où je ne la voyois pas; la confiance qui me fesoit espérer la modification, & même la révocation de mon exil, étoit assurément fondée.

La curiosité m'a obtenu un court délai sur le premier point; & je ne l'ai pas trompée. J'ai fait l'expérience: elle a réussi (13). Le jour même on m'a dit, *Partez pour* RETHEL, *& n'en désemparez pas*; quoique pour obtenir la permission d'aller à *Bruxelles*, je donnasse verbalement, & par écrit, ma parole de revenir sur-le-champ; quoique depuis un mois je n'eusse cessé de renouveller la promesse déjà offerte du fonds de mon tombeau, non pas, comme quelques gazettes ont eu la bêtise ou la malignité de le dire, de *ne plus écrire que d'après les vues du Ministère de* FRANCE, mais de ne plus écrire du-tout, si on l'exigeoit; de me renfermer dans un silence absolu, pourvu qu'en échange de ce sacrifice on me rendit au moins les droits ordinaires de citoyen (14); pourvu qu'en me résignant, puisqu'on le vouloit, à cesser d'être utile à la société, on cessât de me traiter plus rigoureusement que tant d'hommes qui lui sont à charge. Je mettois même dans ces instances & ces offres une douceur, une soumission, qui scandelisoient presque

que les témoins impartiaux, & ont perſuadé à quelques-uns qu'enfin mon cœur avoit fléchi, ou ma tête cédé, ſous l'excès de l'infortune.

Ils ſe trompoient : ma conduite en ce moment n'étoit pas différente de celle que j'ai tenue dans toutes les autres occaſions de ma vie : je n'ai jamais pris un parti d'éclat ſans avoir épuiſé tous les moyens imaginables de l'éviter.

Ici, ce n'eſt que quand il ne m'a plus été poſſible de douter qu'il n'y eût un plan formé de m'anéantir le reſte de mes jours, d'achever de me faire perdre ce qui me reſtoit de reſſources en tout genre, en m'éloignant également de mes amis & de mes affaires, que je me ſuis enfin déterminé à une démarche devenue indiſpenſable.

Alors même j'ai encore écouté les ſcrupules d'un ſujet ſoumis, qui reſpecte le nom de ſon Prince juſque dans l'abus que ſes Miniſtres oſent ſe permettre d'en faire. Revenu à *Bruxelles*, je n'ai point ſongé d'abord à chercher une autre retraite. Quoique effrayé de la dévaſtation de ma maiſon, quoique indigné des baſſeſſes, des infidélités ſans nombre commiſes par les agens miniſtériels qui avoient couru y traiter mes effets comme on traitoit ma perſonne à *Paris*, je me bornois à regretter mes pertes, à raſſembler mes débris. Je ne voulois chercher que des diſtractions.

Je méditois un voyage de pluſieurs années : après avoir porté mon hommage aux pieds d'un Prince qui donne à tous les Princes de ſi nobles le-

leçons par ſon exemple, & qui rend au trône des *Céſars* un éclat qu'aucun trône n'a eu depuis long-tems, mon deſſein étoit de paſſer en *Italie*, & d'aller tâcher d'oublier dans l'étude des monumens des ſiècles paſſés ce que j'ai ſouffert dans celui-ci.

Ce moyen indirect de me conformer encore aux vues du Miniſtère de *France* ne m'a pas été laiſſé. Des amis fidèles m'ont averti qu'il ne me pardonnoit pas de ne m'être point piqué d'une obéiſſance parfaitement littérale; & que, par les embûches dreſſées ſur la route, le chemin de l'*Italie* redeviendroit infailliblement pour moi celui de la *Baſtille*.

Comme cet avis me venoit de la même main qui m'avoit prévenu de la *première Lettre-de-cachet*, (car j'en avois été prévénu, mais j'avois refuſé d'y croire) je n'ai pas penſé qu'il fût ſage d'en braver une ſeconde. J'ai mis entre ces largeſſes du Miniſtère de *France* & moi une diſtance qu'elles ne franchiſſent point. Mes vrais protecteurs, ceux qui ont contribué à mon ſalut, ne feront pas fâchés ſans doute que j'aie pris des précautions ſûres pour conſerver le fruit de leur amitié. Si les autres en marquoient du reſſentiment, ils acheveroient de prouver combien elles étoient néceſſaires.

Maintenant je le demande à tous les hommes honnêtes & impartiaux: Qu'ai-je pu faire que je n'aie pas fait? Qu'ai-je fait que je n'aie pas été obligé de faire?

Qu'on daigne réfléchir un moment ſur les

circonſtances qui ont accompagné & ſuivi la reſtitution de ma liberté. Quoi! à l'ordre de ſortir de *Paris* où j'avois les affaires les plus preſſantes, on joint la défenſe de me rendre à *Bruxelles* où des intérêts non moins précieux m'appelloient, ? L'unique réponſe à mes prières, à mes offres, à mes humiliations même, pour obtenir la diſpenſe d'une de ces deux injonctions, c'en eſt une troiſième, qui me condamne, après une inaction, une mort de deux années, à continuer de végéter au fonds d'un bourg inconnu, dans une oiſiveté auſſi ruineuſe que fatiguante! Ce ſont là les faveurs, les graces, qui ſuccèdent à une oppreſſion ſans exemple dans toutes ſes parties!

Quel pouvoit en être l'objet? De me punir! Eh, de quoi! Quel étoit mon crime? Me l'avoit-on dit? me le diſoit-on? La tardive juſtice que l'on venoit enfin de me rendre prouvoit aſſez mon innocence. Qui croira que, ſi l'on avoit pu fabriquer l'ombre d'un prétexte pour motiver des chaînes éternelles, on eût briſé celles dont on m'avoit chargé ſans motif? Un coupable convaincu, condamné, peut bien recevoir comme une faveur la diminution de ſon ſupplice: mais un innocent!

Devois-je regarder ce caprice du Miniſtère comme une attention paternelle? Sans doute il ne prétendoit pas me traiter comme on traite ces affamés qui ont long-tems ſouffert de la diſette. Un médecin ſage ne leur rend que peu-à peu les alimens dont une trop grande quantité riſqueroit d'abord de les étouffer. Mais probablement on ne craignoit pas de même

pour

pour moi l'effet ſubit du grand air; on n'avoit pas la délicateſſe de ne me remettre au régime de la liberté, qu'inſenſiblement, afin qu'il me fût plus ſalutaire.

Si cette diète politique avoit un objet, ce n'eſt pas à moi qu'on vouloit qu'elle épargnât des dangers. Ce qu'elle étoit deſtinée à prévenir, c'eſt l'exploſion de ces ſoupirs accumulés pendant deux ans de déſeſpoir; ce ſont les premières aſpirations d'un cœur déchiré pendant cet eſpace avec un ſang-froid ſi barbare, & une injuſtice ſi tranquille. Ce ſont mes réclamations contre une violence qui a retranché deux ans de ma vie; contre des attentats dont les ſuites en abrégeront le reſte; contre des traitemens qui n'ont jamais eu d'exemple, qui n'en auront jamais peut-être, même à la *Baſtille.* (15) Voilà ce que l'on redoutoit.

Mais pour que cette précaution ne fût pas un nouvel outrage, & une iniquité de plus, au moins falloit-il la concilier avec l'arrangement de mes affaires perſonnelles, & le ſoin de mes intérêts domeſtiques: je ne demandois ni penſion, ni indemnités, ni places; je ne ſollicitois que la permiſſion de réunir les lambeaux de mes propriétés indignement attaquées, & diſſipées plus indignement encore. Sans cela, pillé par les ſubſtituts du Miniſtère *François*, de la Police *Françoiſe*; ruiné par un agent infidèle; ne pouvant ni faire mes recouvremens arriérés, ni remédier aux déprédations paſſées, ni prévenir les futures, comment aurois-je vécu à *Réthel Mazarin*? Les *Lettres de cachet* ſont-elles donc des lettres de change?

On a insinué dans le public qu'en exigeant de moi cette dernière épreuve on m'avoit annoncé des récompenses; qu'on me préparoit des couronnes, si j'avois subi avec résignation ce dernier acte de mon martyre; mais que j'avois tout dédaigné, & préféré l'espoir aveugle de la vengeance à la jouissance paisible des bienfaits qui m'auroient dédommagé de mon infortune.

Rien n'est plus faux:

L'unique récompense que l'on m'ait présentée c'est l'espoir *d'apprendre un jour, si j'étois long tems bien obéissant*, LE VERITABLE MOTIF DE MA DETENTION: c'est un homme en faveur qui m'a offert cet appas. Un homme en place s'est borné à me dire, *Si vous voulez vivre ici*, TACHEZ DE VOUS FAIRE OUBLIER.

J'ai cru qu'il étoit plus facile, plus sûr, plus nécessaire de tâcher de m'échapper. Mais je le répète: docile encore dans ma désobéissance apparente; révérant, chérissant encore des liens dont ceux de la *Bastille* ne m'avoient cependant que trop affranchi, c'est dans le voisinage de ma Patrie, c'est dans un pays qui en est pour ainsi dire la continuation, que je me serois contenté de chercher une retraite, si elle avoit pu être assurée: il a fallu l'excès de la prévarication, & du danger, pour me repousser dans l'asyle inaccessible où je suis, & que je n'aurois jamais dû quitter.

Ceux que ma retraite & mon indépendance actuelle allarment peut-être avec raison, ne man-

manqueront pas de s'armer du seul prétexte apparent qui puisse servir leur malignité. Ils m'accuseront d'*ingratitude* & de *Révolte*. Ils diront que si ma conduite passée n'offre point de *Crime d'Etat*, le choix de mon asyle présent en est un. L'effort qu'ils ont rendu indispensable ils le peindront comme une évasion criminelle. Ils produiront comme une preuve de la justesse des pressentimens qu'ils opposoient à la restitution de ma liberté, l'usage qu'ils m'ont forcé d'en faire; & l'emploi d'une faculté *qu'on auroit pu*, diront-ils, se dispenser de me rendre.

Qu'on eût pu s'en dispenser, il n'y a pas de doute: quand on a la force en main, ce qu'on ravit sans droit on est maître de le garder toujours: rien de plus clair. Mais ce n'est pas-là de quoi il s'agit.

Il est question seulement de savoir, d'un côté, si parce qu'une captivité sans cause n'a pas été sans terme, j'ai du me soumettre aveuglément à la continuation d'une rigueur constamment inique dès son principe; & de l'autre, si ayant apprécié ce qu'elle valoit une prohibition révoltante, à laquelle il est impossible de supposer que le Roi ait eu part, j'ai pu me croire en sûreté ailleurs qu'ici contre un despotisme ministériel qui n'avoit pas respecté une sauvegarde solemnelle, émanée de lui-même.

Il ne faut pas oublier cette promesse bien inutile, mais bien authentique, signée au nom du Comte de *Maurepas*, qui n'existe plus, par M. le Comte de *Vergennes*, qui existe encore; elle me garantissoit comme on l'a vu *la sûreté de ma*

personne, non pas, comme on l'a dit, *pour un tems limité*, mais pour toujours, & sans aucune restriction, ou du moins sans autre restriction, même présumée, que celle à laquelle assurément je n'ai pas manqué, de continuer à *respecter le Roi*, *la Religion*, *& l'Etat.*

A-t-on laissé ignorer au Roi ce motif de ma sécurité dans ses états; ou bien, en me calomniant auprès de lui pour détruire l'estime dont il m'honoroit, pour le déterminer à une rigueur que la vérité n'auroit certainement pas motivée, lui a-t-on persuadé que cette barrière ne devoit pas l'arrêter? Je n'en sais rien.

Ce que je sais c'est qu'avec ma sauvegarde & mon innocence, sous un règne équitable & doux, j'ai été traité, pendant deux ans, non pas comme un accusé, prévenu de quelque délit; (car à un tel homme on lui fait son procès; on l'instruit du grief qui en est le motif; on lui permet de se défendre); mais comme un coupable convaincu de tous les crimes de *Lèse-majesté* possibles. Or, la parole des Ministres de *France*, & la pureté de ma conduite, ne m'ayant pas garanti pour le passé, quand leur vindicative infidélité manquoit même de prétexte, que devois-je espérer pour l'avenir, en restant dans le voisinage de la *France*, après avoir par une démarche légitime, nécessaire, mais contraire à leurs volontés, fourni d'après les règles de leur implacable despotisme un prétexte apparent pour une nouvelle oppression? Je ne pouvois pas me flatter d'être plus irrépréhensible: devois-je m'attendre qu'ils deviendroient plus timorés?

Dans

Dans les circonſtances où je me trouvois, le choix de ma retraite étoit-il libre? Ai-je pu, ai-je dû balancer entre la *Baſtille* & l'*Angleterre*? Après avoir quitté ſans honte, avec gloire peut-être, cette Nation généreuſe, n'ai-je pas pu ſans remords revenir implorer ſa protection?*

§. II.

Que ma détention n'a eu aucun motif fondé.

Bien juſtifié ſur le reproche d'ingratitude ou de révolte dans l'uſage de ma liberté recouvrée, il ne m'eſt pas permis de laiſſer ſubſiſter le moindre nuage ſur les cauſes qui me l'ont fait perdre, ou plutôt ſur le fait précis qu'il n'y en a eu aucune capable de motiver l'abus de pouvoir dont cette perte a été le fruit. Je dois cette courte diſcuſſion à moi-même, à mes amis, à la confiance des hommes honnêtes, qui jugeant de mon ame par la leur m'ont toujours défendu ſur la ſeule conviction de mon innocence. Il faut leur prouver que ce preſſentiment ne les trompoit pas.

Ma réputation a été trop long-tems livrée à la rage de mes ennemis, qui ne craignoient pas de réponſe; à la licence des gazettiers, juſtifiée,

* Pour apprécier équitablement mon retour, il faut lire, après ceci, la page 521 du Tome III, des *Annales Politiques*, &c.

fiée, il eſt vrai, par l'appareil & la rigueur de ma détention. Comment ſe perſuader que ſous un gouvernement qui n'eſt point atroce, & ſur-tout ſous un Roi dont les bonnes intentions ſont connues, un traitement ſi ſévère n'eût pas des motifs proportionnés ?

Un Miniſtre étranger, qui s'eſt intéreſſé vivement pour moi, par ſa propre inclination, & par l'ordre de ſon Souverain, m'a dit à ma ſortie, que jamais il n'y avoit eu *d'Affaire d'Etat* plus gravement traitée que la mienne; & que malgré ſon penchant à me croire innocent, il avoit conclu de la manière dont on lui fermoit la bouche dans ſes ſollicitations que j'étois coupable d'un crime de *Lèſe-majeſté*, dont on me faiſoit grace de ne pas précipiter le châtiment.

Et tous ceux qui ont fait des démarches en ma faveur ont reçu le même accueil. Tantôt un ſilence glaçant; tantôt des marques de regret, & de pitié; quelquefois même des éloges qui ſembloient indiquer une bonne volonté devenue impuiſſante par les raiſons les plus terribles; enfin des demi-mots qui laiſſoient à l'imagination la plus vaſte, la plus lugubre carrière ſur l'énormité des délits, & la durée, comme la juſtice de la punition; voilà ce que trouvoient mes amis chez tous les gens en place, du moins chez ceux à qui l'on ne pouvoit pas ſuppoſer que les vrais motifs de ma détention fuſſent cachés.

Il eſt inconcevable, je l'avoue, que l'objet d'un ſemblable manège, non-ſeulement ſe trouve

ve en définitif abfolument innocent, mais même qu'il n'ait jamais été inculpé; il eft inconcevable qu'en livrant fa perfonne à des traitemens que les plus grans crimes, les mieux prouvés, auroient à-peine juftifiés, on livrât de fang-froid fon honneur à l'indifcrétion, à la malignité publiques; qu'on autorifât cette malignité à regarder, à donner comme une preuve de fes attentats la rigueur injufte dont on l'accabloit, & que les diftributeurs de ces réticences perfides fuffent précifément ceux qui en connoiffoient le mieux l'injuftice & le danger; qu'enfin ce danger, cette injuftice entraffent dans les calculs de leur vengeance, dans le lucre qu'ils prétendoient tirer de leur oppreffive impofture.

Il eft inconcevable qu'il exifte un Miniftère capable d'une cruauté auffi foutenue, auffi raffinée, d'une hypocrifie auffi profonde: il l'eft que des hommes occupés, ou cenfés occupés des affaires publiques les plus importantes, trouvent le tems de combiner une fi honteufe fraude; qu'ils fe liguent ainfi pour en impofer à la fois au Prince qui les honore de fa confiance, & au public témoin de leurs démarches; qu'ils fe confédèrent pour perdre par de femblables manœuvres, qui? Un fimple particulier, un homme irréprochable, dont l'unique faute étoit d'avoir trop aimé fa Patrie, & pris trop de confiance dans leurs paroles. Mais ce fait eft plus vrai encore qu'étonnant.

J'ignore, je le répète, ce que l'on a pu dire au Roi; de quelles calomnies on s'eft fervi pour

faire prévaloir dans son esprit la nécessité apparente de m'écraser par un coup éclatant, sur le plaisir qu'il paroissoit prendre à me lire, & le penchant qu'il avoit à me protéger: jamais rien ne m'en a été communiqué: pendant les vingt mois de ma détention je n'ai pas subi l'ombre d'un interrogatoire, pas l'apparence d'un examen. Je porte aux Ministres de *France*, à la face de l'*Europe*, le défi solemnel de produire un seul acte qui prouve que l'on ait rempli à mon égard la moindre formalité.

Ma sortie, comme on l'a vu, a été accompagnée du même mystère: l'ordre d'exil n'a pas été moins silentieux: ainsi je ne puis me justifier précisément sur rien, puisque j'ignore absolument de quoi l'on a pu m'accuser.

Mais c'est déjà, sans doute un grand préjugé que ce silence envers un homme sur qui l'on aggravoit d'ailleurs toutes les espèces de cruautés qui supposent une conviction complète & foudroyante. Toutes les loix le proscrivent; on ne peut se le permettre qu'à la *Bastille*, & peut-être en ce lieu même n'a-t-on jamais osé se le permettre qu'envers moi. Il ne faudroit pas d'autres preuves de la nullité, ou de la fausseté des accusations.

Voici plus: voici qui achèvera de lever toute espèce de doute: on n'a cessé de me dire à la *Bastille*, que ma détention étoit émanée de la volonté directe & immédiate du Roi; que je n'étois pas un homme assez obscur pour qu'on eût hazardé un coup d'autorité contre moi sans son aveu: c'est cette barrière sacrée que l'on n'a

n'a cessé d'opposer à mes efforts pour découvrir, pour entrevoir au moins les motifs si soigneusement cachés de ma détention. Cet aveu, cette volonté ont donc eu pour principe des délations quelconques, des griefs articulés, & précis.

Eh bien, calomniateurs audacieux, qui auriez réussi à m'enlever l'estime du Protecteur que la nature & la providence m'avoient donné, c'est à ses pieds que je vous cite: je vous dénonce à son ame honnête & franche que vous avez trompée. Si vous lui avez rien dit qui ait pu rendre un instant suspect mon amour pour sa personne, mon dévouement à ses intérêts, mon aversion, mon horreur pour toute espèce de manœuvre, en général, & sur-tout pour celles qui auroient eu un but opposé, je le déclare en termes formels, vous avez dit autant de mensonges que de paroles.

Et ne vous flattez pas d'échapper à mes instances sous ce voile si souvent profané du respect dû aux *Secrets de l'Etat:* ne vous abusez pas en espérant qu'il cachera les ressorts de votre despotisme frauduleux comme la *Bastille* en cache les résultats: Non; je vous poursuivrai jusques dans cet asyle que vous souillez; je ne cesserai d'y faire retentir ces mots terribles pour vous, & auxquels le Monarque équitable à qui je les adresse, ne sera peut-être pas insensible: „ Vous l'avez trompé: ma condui-„ te & ma plume ont toujours été pures com-„ me mon cœur."

Vous avez laissé dire, assurer, imprimer dans tou-

toutes les gazettes, „ Que j'avois tramé des „ projets dangereux; que j'avois composé, & „ donné des mémoires capables d'attirer à la „ *France* des réclamations embarrassantes, ou „ du moins d'en réveiller le désir." C'est-là le bruit que j'ai trouvé le plus accrédité, en sortant du tombeau; c'est-là l'opprobre auquel vous aviez dévoué ma cendre, si, malgré vos efforts, une main toute puissante ne m'en avoit pas arraché.

Peut-être l'obstacle que vous avez mis à mon retour à *Bruxelles*, a-t-il eu pour objet de confirmer encore, d'accréditer cette imposture aussi criminelle qu'absurde. Peut-être, après avoir eu l'art de la rendre probable aux yeux que vous vouliez tromper, avez-vous eu celui d'empêcher les éclaircissemens entre les deux Souverains qu'elle intéressoit, & de prévenir une explication qui m'auroit justifié.

Peut-être même, redoutant la protection dont m'honoroit l'auguste & vertueuse Princesse qui est le lien de leur union; n'avez-vous forgé cette calomnie que pour la réduire au silence quand il s'agiroit de moi; épouse de l'un, sœur de l'autre, tant que les faits ne seroient pas éclaircis, elle devoit craindre de paroître s'intéresser pour un homme suspect de leur avoir manqué également à tous deux: & comment éclaircir ces faits, puisque dans la matière délicate sur laquelle vous portiez les soupçons il étoit si facile d'éluder les éclaircissemens!

Mais vous n'aurez pas le crédit d'étouffer la protestation que je consigne ici. Renfermé exclu-

clusivement dans mes travaux littéraires, je ne me suis permis d'autres spéculations politiques, sans exception, que celles que j'ai publiées dans les *Annales*: j'ose invoquer ici, pour détruire l'imposture que vous avez ou inventée, ou tolérée, le Souverain auguste dont elle compromettoit le nom. Loin de me livrer à la démence folle, qui auroit voulu présager & justifier le démembrement de la *France*, c'est dans son sein que je n'ai cessé de me préparer une retraite (16). C'est de ses prospérités que j'ai perpétuellement fait dépendre la mienne, jusqu'au moment où vous avez payé l'attachement le plus tendre par des supplices à peine réservés à ses plus implacables ennemis: jusques-là elle n'a point eu d'enfant plus soumis, de sujet plus fidèle.

Si mon ame a conçu l'idée d'un sentiment différent à ceux que je développe ici, sans doute il en existe quelque trace. Eh bien, découvrez-les, produisez-les au jour: fouillez tous les bureaux: mettez en mouvement les espions privilégiés dont vous payez si cher l'activité clandestine: si en effet je suis coupable, la hardiesse de ma dénégation donnera autant d'indignation contre moi, aux dépositaires des preuves de mes perfidies, que ma trahison primitive leur auroit inspiré de mépris dès le commencement: ils s'empresseront de vous aider à confondre un imposteur hypocrite, qui oseroit se flatter d'abuser de leur indulgence, & s'efforceroit de concilier l'apparence de la vertu avec les manœuvres du crime. Il n'y a ni *intéret*, ni *secret d'Etat* qui puisse s'opposer à ces révélations qui vous seroient si précieuses.

Mais

Mais que je suis loin de les craindre ! Ma conduite, comme tous mes ouvrages, sans exception, n'a cessé de porter l'empreinte d'un même sentiment: c'est celui de l'enthousiasme patriotique: c'est celui d'une délicatesse sur cet article poussée jusqu'à l'excès. Voilà sur quoi ma bouche, ma plume, mon cœur ont toujours invariablement été d'accord. Voilà sur quoi il faut me démentir par des faits, ou reconnoître combien est odieuse & criminelle la machination qui a pu rendre un instant mon innocence problématique.

Mais mes écritures privées ont-elles été aussi intactes que mes actions publiques? N'ai-je pas commis quelque imprudence intérieure, quelque indiscrétion secrète qui ait pu justifier l'animadversion du Gouvernement? N'ai-je pas choqué quelque homme puissant, au rang de qui l'on ait cru devoir une réparation? Voilà la dernière ressource de mes persécuteurs: & c'est aussi le dernier trait de la fatalité qui me destinoit à être un modèle d'oppression passive dans tous les genres.

N'est-il pas étrange, après ce que j'ai souffert de la rage des corps, de la prévarication des hommes en place, que je sois obligé de me justifier sur un pareil sujet ; de rendre compte de tous les soupirs que l'indignation a pu m'arracher, de toutes les convulsions que la douleur a pu me causer? Mais il faut bien me prêter à cette énumération, d'abord parce qu'elle est nécessaire, & ensuite parce qu'elle achevera de dévoiler toute l'horreur, toute la lacheté des manœuvres dont j'ai été la victime.

Le

Le seul grief de l'espèce dont il s'agit qui m'ait été communiqué, celui qu'on m'a présenté comme l'unique cause de ma détention, c'est une lettre à M. le Maréchal *de Duras* : je ne prétens pas la justifier, & la discussion en seroit fort inutile ; mais c'étoit une lettre particulière, & qui ne concernoit en lui que le particulier ; une lettre provoquée, nécessitée même, par des procédés plus répréhensibles qu'elle n'étoit violente ; une lettre secrète, que je n'ai jamais montrée ; une lettre que je n'ai pas nié d'avoir écrite, parceque je ne sais pas mentir, mais que M. le Maréchal *de Duras*, au moins dans le public, a toujours nié d'avoir reçue ; une lettre dont il a toujours affirmé ne s'être pas plaint, dont en effet il s'est si peu plaint qu'on n'a pas pu m'en représenter l'original, malgré mes réquisitions, & qui par conséquent dans tous les cas, ne pouvoit devenir le fondement ni d'une procédure, ni d'une punition quelconque ; une lettre enfin sur laquelle ma réponse, quand on m'a demandé si je l'avois écrite, auroit dû faire rougir la haine, & désarmer la vengeance (17).

Quelle qu'elle fût, il est évident que l'éclat seul auroit pu la rendre criminelle, & elle n'en avoit pas eu. Quelle qu'elle fût, quand même elle auroit été publiée avec autant de scandale que ma détention en a produit, ce n'étoit pas *un crime d'état*. Quelle qu'elle fût, assurément elle n'auroit pas justifié vingt mois de *Bastille*, & une continuité du traitement le plus atroce dont cette enceinte infernale ait jamais été le théâtre.

On

On fera curieux, je le fens bien, de connoître cette pièce, auffi fatale que myftérieufe; &, fi je n'étois fenfible qu'au defir de la vengeance je la publierois. Mais je refpecte encore ici même les intentions du Roi: dès que ma lettre à pu lui déplaire, je l'abandonne: j'en fais le facrifice au jugement qu'il en a porté, fans attacher d'autre prix à ce dernier hommage que la fatisfaction de l'avoir rendu (18).

Mais il en exifte une autre dans les bureaux miniftériels de *France*, qui a peut-être plus contribué encore que la précédente à mon infortune; celle-là on s'eft bien gardé de la remettre fous les yeux du Roi; & en effet elle m'auroit garanti de tout, fi elle avoit pu y paroître. On ne me l'a jamais rappellée; mais, comme je ne doute pas qu'elle n'ait influé beaucoup plus que l'autre fur la réfolution du Miniftère: comme il eft évident qu'en fe fervant de la première pour aigrir l'efprit du Roi, on a eu la difcrétion de lui cacher la feconde, qui n'avoit pu aigrir & alarmer que fes Miniftres, je crois qu'il eft de mon devoir de la configner ici.

Elle eft du lendemain de celle à M. le Maréchal de *Duras*: elle étoit adreffée à M. *Le Noir*, Lieutenant de Police, par les mains de qui paffoient les *Annales* pour fe rendre dans celles du diftributeur.

Il faut fe rappeller qu'en Mars 1780, les Nos. LIX. & LX. avoient été arrêtés fucceffivement, à la follicitation de M. le Maréchal de *Duras*, & du *Parlement de Paris*. J'avois en-

enduré patiemment la première suppression: à la seconde j'écrivis le 7 Avril 1780, à M. le Maréchal de *Duras* la lettre qu'il ne montre pas, ni moi non plus: & le lendemain, à M. *Le Noir*, celles que voici.

„ *Bruxelles*, 8 *Avril* 1780.

„ MONSIEUR,

„ Après avoir donné ma lettre d'hier à une „ indignation trop légitime, je vais faire en„ core quelques efforts au nom de la justice & „ de la raison, quoique j'aie appris à mes „ dépens combien elles ont peu de pouvoir „ en *France* contre les manœuvres & le crédit. „ Voici un court mémoire, que je vous prie „ de remettre sous les yeux des Ministres: on „ ne manquera pas de dire encore, que *c'est* „ *ma mauvaise tête*; mais il me semble que ce „ sont mes bonnes raisons.

„ Je ne puis concevoir que M. le Maréchal „ de *Duras* veuille encore de l'éclat. J'avoue „ qu'on ne peut rien ajouter à ce que M. le „ Comte *Desgrée* lui a dit: mais c'est quelque „ chose que de le répéter, & de faire observer „ au public que M. *Le Maréchal* n'en a pas „ obtenu satisfaction. Il me semble qu'à sa „ place c'est sur-tout le bruit qu'il faudroit „ éviter: il va en faire plus qu'il n'en a fait de „ sa vie.

„ Quoiqu'il en soit, je ne puis que vous ré„ péter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous „ dire plusieurs fois, sur ma répugnance à re-

„ ment: c'eſt celui même des Compagnies que
„ tant d'excès aviliſſent.

„ *Tant que j'ai écrit d'*ANGLETERRE *je n'ai*
„ *éprouvé aucune tracaſſerie* (20); & j'ai écrit des
„ choſes bien plus fortes. C'eſt cependant ſur
„ le plan conçu, rédigé, exécuté en *Angleterre*,
„ & bien connu en *France*, que les conventions
„ ont été formées entre le Public de *France*, les
„ Poſtes de *France*, & moi. C'eſt d'après ce
„ plan que les ſouſcriptions ont été ouvertes
„ & reçues; que la diſtribution de l'ouvrage
„ a été autoriſée; que le Roi a accepté les
„ exemplaires que je lui ai adreſſés directe-
„ ment: on n'a pas mis pour condition, que
„ je reſpecterois les lâchetés des *Maréchaux de*
„ *France*, ſi quelqu'un d'eux en commettoit,
„ ou les prévarications des Tribunaux. On
„ n'en a mis aucune; je n'en aurois pas ac-
„ cepté.

„ Je n'ai jamais entendu me ſoumettre à
„ aucune eſpèce de Cenſure: au contraire, j'ai
„ proteſté hautement, j'ai imprimé pluſieurs
„ fois, que je n'aurois jamais d'autre Cenſeur
„ que ma propre délicateſſe. Je n'ai pas dit
„ un mot qu'elle puiſſe déſavouer. D'où vien-
„ nent donc les entraves auxquelles on prétend
„ me ſoumettre?

„ En repaſſant la mer j'ai changé de lieu,
„ mais non pas de cœur; j'ai fait ſans regret le
„ ſacrifice de ma fortune; je ne ferai pas celui
„ de mon indépendance, ni des prérogatives
„ auxquelles un accord ſolemnel m'a donné
„ droit. On peut me punir de mon amour

„ pour

„ pour la *France*, de ma confiance au Minis-
„ tère de *France*, de mon dévouement en tout
„ ſens pour ma Patrie : on peut me détermi-
„ ner, à force de dégout, à ceſſer d'écrire;
„ on ne me réduira jamais à écrire en eſclave.
„ De toutes les indemnités que le Gouverne-
„ ment de *France* me doit, la franchiſe de ma
„ plume eſt, ce me ſemble, la moins coû-
„ teuſe, &, j'oſe le dire, la plus utile pour
„ lui".

Voilà, je n'en doute pas, & je n'en ai jamais douté, quoique je n'en aie jamais parlé, la véritable cauſe de mes infortunes; voilà ce qui a décidé le Miniſtère de *France* à ſaiſir l'occaſion de ſe venger : il n'avoit pas pu refuſer à la hauteur, à la netteté de ma conduite, lors de ma ſortie d'*Angleterre*, la parole ſolemnelle dont j'ai parlé; il n'avoit pas pu trouver depuis même de prétexte pour la violer.

D'ailleurs, je dois à la mémoire de M. le Comte de *Maurepas* cette juſtice: il n'étoit ni vindicatif, ni implacable: occupé uniquement de perpétuer ſon repos & ſon crédit, il ne cherchoit point d'autre jouiſſance. Ce que les Annales avoient de gai, il s'en amuſoit: le ſérieux, il ne s'en inquiétoit guère. Peut être même trouvoit-il plaiſant que ce fut lui qui eut l'air de me protéger.

Ses agens dans l'adminiſtration ne penſoient pas de même : les uns ſe ſouvenoient encore de la lettre à M. le Comte de *Vergennes*, & des portraits qu'elle contient : les autres redoutoient la franchiſe peu politique des *Annales*.

 Les

Les filoux, a dit un homme sensé, *craignent les reverbères:* le succès de cet ouvrage, les suffrages les plus respectables réunis en sa faveur, l'empressement de tout ce qui ne le redoutoit pas, c'est-à-dire de tous les hommes vertueux & impartiaux, avoient enchaîné la mauvaise volonté.

Mais, quand on eut pour arracher le consentement du vieillard la lettre du 8 Avril, que l'on ne montroit qu'à lui, & qu'il fut aisé de lui faire prendre pour des menaces; quand on eut pour prévenir l'esprit du jeune Roi l'autre lettre du 7 qu'on ne montroit aussi qu'à lui, avec ce qu'on y a joint sans doute, & qui ne se disoit également qu'à lui, il a été facile de fabriquer l'ordre qu'on avoit désespéré peut-être jusques-là de se procurer. On ne pourra pas douter que les choses ne se soient ainsi passées, si l'on songe que la lettre à M. *Le Noir* est du VIII AVRIL 1780, & la *Lettre-de-cachet* du XVI du même mois.

Mais cette même date amène une bien autre conséquence: la seule idée en fait encore tressaillir ma main; & c'est avec autant d'horreur que de saisissement que je vais la développer.

Le 16 Avril 1780, je n'étois pas en *France.* J'étois le maître de n'y jamais rentrer: si mon aveugle fanatisme pour ma Patrie, si ma confiance, plus folle encore qu'aveugle, dans une promesse de Ministres *François*, jointe à mille trahisons, comme on le verra plus bas, ne m'avoit fait négliger des avis trop sûrs, je n'y serois jamais rentré. La *Lettre-de-cachet* n'auroit donc ja-

jamais eu d'exécution. On forgeoit donc cette foudre au hazard, & sans savoir si jamais elle produiroit son effet. Le Ministère de *France* a donc de ces reserves meurtrières; il a des magasins où il dépose ces instrumens de sa vengeance; & il attend paisiblement, comme un chasseur à l'affût, que la proie vienne s'offrir d'elle-même au coup qu'il veut lui porter.

Il y a plus: il imite le manège de ce chasseur dans ses préliminaires, comme dans son objet. Vingt perfidies plus lâches les unes que les autres ont été multipliées successivement pour me déguiser le piège que l'on venoit de placer sur ma route. Le seul cours rendu à la publicité des *Annales*, immédiatement après le 16 Avril, n'en est-il pas une de la plus criminelle espèce!

Quoi! l'on continuoit à répandre dans le public, sous la garantie de l'autorité royale, un ouvrage dont l'auteur étoit proscrit secrètement, & dévoué par les Ministres à l'opprobre, aux rigueurs reservées pour les ennemis du Roi & de l'Etat! On continuoit à le recevoir pour le remettre au Roi, on le lui remettoit; on feignoit d'applaudir aux marques de satisfaction dont il continuoit de l'honorer: on avoit soin de m'en informer!

Le même organe par lequel transpiroient jusqu'à moi les nouvelles d'une approbation si flatteuse, étoit employé à m'attirer à *Paris*. L'espion masqué en ami que la police pensionnoit, à mes dépens, depuis cinq ans pour pé-

nêtrer dans mes ſecrets, inſtruit que je n'ignorois pas celui-là, ne ceſſoit de combattre l'effroi qu'il m'avoir inſpiré, par cette conſidération, qu'on n'auroit pas rendu la liberté aux *Annales* ſi on avoit voulu l'enlever à l'auteur & que je pouvois ſans crainte venir en *France*, puiſque mes ouvrages étoient ſi bien accueillis à *Verſailles*. On feſoit ainſi ſervir un nom ſacré à faciliter le ſuccès d'une iniquité, dont ce même nom devoit être l'inſtrument!

Elle n'a eu lieu qu'au bout de ſix mois; mais au bout de ſix ans, de vingt, la *Lettre-de-cachet* qui l'ordonnoit auroit eu la même efficacité. J'étois donc pour le reſte de ma vie dévoué à ſubir, dans quelque tems que ce fût, l'atteinte de ce poignard; & dans la dernière vieilleſſe, lorſque raſſaſié de calamités, épuiſé de travaux, je ſerois venu demander à ma patrie, pour prix de tant d'efforts, de ſacrifices, la permiſſion d'y mourir en paix, je n'aurois trouvé de porte pour y rentrer que la *Baſtille*, ni d'autre tombeau que ſes cachots!

D'après ces réflexions, quel nom donner, grand Dieu, à la *Lettre-de-cachet* du 16 Avril 1780! Comment qualifier cet empreſſement à la fabriquer, & cette patience à attendre le moment d'en faire uſage!

Maintenant qu'on ſonge qu'une détention ainſi motivée, ainſi préparée, ainſi conſommée, a duré près de *Deux ans*; qu'elle a porté à mes affaires & à ma ſanté un préjudice presque également irréparable; que ſi ma ruine abſolue au civil, & mon anéan-

anéantissement entier au physique n'en ont pas été le fruit, j'en suis redevable à une faveur particulière de la Providence, qui me prédestinant apparemment au ministère que je remplis en ce moment, c'est-à-dire, à publier les horreurs de la *Bastille*, m'a doué d'une organisation expresse pour les supporter.

Si c'étoit à M. le Maréchal de *Duras* qu'on eut cru devoir une satisfaction aussi complète, on ne pourroit s'empêcher de répéter ce qu'a dit à cette occasion un des plus illustres Souverains de l'*Europe* : „ *Ce Monsieur de Duras est donc un* „ *bien grand Seigneur* " !

Les exemples ne sont rien en ce genre : dans une matière où tout est caprice & despotisme, les autorités, les comparaisons sont bien inutiles : je ne puis cependant m'empêcher d'en faire une.

Dans le nombre innombrable des *Embastillemens* qui ont eu pour objet une satisfaction due à des personnes puissantes, on peut compter celui de *La Beaumelle*. Cet écrivain plus qu'indiscret avoit osé dans ses mémoires de Madame de *Maintenon* insérer cette phrase : *La Cour de Vienne accusée depuis long-tems d'avoir toujours à ses gages des empoisonneurs. . . .* Certainement l'offense étoit grave & publique : le châtiment pouvoit sans injustice être sévère, & la réparation éclatante.

Cependant *Cinq mois de Bastille* parurent suffisans. *La Beaumelle* trouva même une protection efficace dans la générosité de la Cour qu'il

avoit insultée. C'est à sa sollicitation qu'il devint libre, & point *Exilé*.

Tout homme de guerre qu'est M. le Mal. de *Duras*; tout homme de lettres qu'est M. le Mal. de *Duras*; tout homme d'esprit qu'est M. le Mal. de *Duras*; tout *académicien* qu'est M. le Mal. de *Duras*; malgré tous ces titres, il n'est pas probable qu'il ait paru au Ministère *François*, lui tout seul, un personnage plus important que la Maison d'*Autriche* entière; quelles que violentes qu'on veuille supposer mes six lignes ignorées, à M. le Mal. de *Duras*, on ne peut pas imaginer de les comparer à l'inculpation publique, & aussi atroce que fausse, du roman dont il s'agit.

Si donc M. le Mal. de *Duras* a bien voulu servir de prête-nom à la *Lettre-de-cachet* contre moi, quand on l'a enfantée, il est évident que ce n'est pas à lui que je dois en imputer la durée; il n'auroit pas demandé, on ne lui auroit pas offert, un si long sacrifice (21). Il n'a pas tenu à cette indiscrétion, ou plutôt à cette malignité, qui me cherchoient par-tout des torts, & au Ministère *François* des excuses, qu'on ne le crut exigé par une divinité terrestre un peu plus imposante. Elles ne se sont pas bornées à compromettre à mon occasion le nom d'un seul Souverain. Après avoir donné mes prétendues relations avec l'un comme le motif de l'iniquité du 27 Septembre 1780, on a voulu en rendre un autre directement complice. On a publié qu'elle avoit été accordée aux instances de sa Majesté *Prussienne*. Le bruit s'est

s'eſt répandu, & il ſubſiſte encore, que ce Monarque piqué de l'Épître à M. d'*Alembert*, * & des détails que j'ai cru devoir publier à l'occaſion de la célèbre affaire du *Meunier*, † plus encore aiguillonné par les inſtances des petits *Platons* de *Paris*, avoit ſollicité à *Verſailles* ma détention; que le Miniſtère de *France* n'avoit pu refuſer cette condeſcendance à un philoſophe auſſi important, & que les portes de ma geole n'avoient pas pu s'ouvrir ſans l'aveu de celui par l'ordre de qui elles s'étoient fermées.

Mais quelle apparence qu'un Légiſlateur auſſi équitable, auſſi bienfeſant chez lui, ſe fût abaiſſé juſqu'à ſolliciter une injuſtice, une oppreſſion pour ſon compte chez autrui? Quelle apparence qu'ayant fait tout récemment à l'Auteur des *Annales* l'honneur d'en adopter même les expreſſions dans une de ſes loix, § il ſe fût permis un caprice de cette eſpèce contre ce même écrivain, qui ne l'avoit jamais offenſé? Quelle apparence d'ailleurs que *Verſailles* eût cru devoir un hommage auſſi cruel à *Potzdam*, qu'on eût oſé faire au Roi de *France* la propoſition de ſe rendre l'exécuteur des vengeances du Roi de *Pruſſe*?

Dans

* Voyez le Tome IX. des *Annales Politiques*, &c. page 79.

† Ibid. page 4 & ſuivantes.

§ Voyez le Tome VII. des *Annales Politiques*, &c. page 434.

Dans des délits publics, qui tendent à flétrir l'honneur d'une Couronne, tel que celui de *La Beaumelle* dont je viens de parler, les Princes peuvent sans doute se rendre les uns aux autres le service de les réprimer, quoiqu'ils n'y soient pas personnellement intéressés; mais dans tout le reste ils portent entr'eux la jalousie du pouvoir au point de protéger, & quelquefois au préjudice de l'ordre commun, même les coupables: comment les soupçonner de se concilier pour la proscription d'un innocent?

Enfin ce qui achève de justifier le Roi de *Prusse*, & de démontrer que je n'ai pas été le *Callisthène* de l'*Alexandre* du *Nord*, c'est la date de la *Lettre-de-cachet* dont il s'agit. Le 16 Avril 1780 est de beaucoup antérieur aux prétendus torts avec lesquels on auroit voulu la lier. Il est donc clair que ce Prince n'a point souillé sa carrière philosophique, en poursuivant avec un pareil acharnement un écrivain qui, à la vérité, n'a point recherché ses faveurs, mais à qui certainement il n'a pas pu refuser son estime.

Le détail des traitemens que j'ai essuyés, la longueur même de ma détention, sont encore autant de preuves qu'il n'y a eu aucune part. S'il en avoit été le véritable auteur, la perte de la liberté ne lui auroit-elle pas paru une réparation suffisante? Auroit-il exigé des Ministres de *Versailles* ces raffinemens de vengeance dont je parlerai tout-à-l'heure; ou ceux-ci l'auroient-ils méconnu, outragé, au point de croire s'en faire un mérite auprès de lui? Loin de se prêter à prolonger ma détresse, sa généresi-

rosité ne l'auroit-elle pas pressé de suivre l'exemple de la Cour de *Vienne* envers *La Beaumelle*? Infiniment moins fondé à se plaindre, auroit-il été plus implacable? Auroit-il prescrit à la *Bastille* envers un *François* des rigueurs, qu'un de ses sujets, vraiment criminel, n'auroit pas eu à craindre à *Spandaw*!

Il est bien étonnant que le nom de deux aussi grands Princes se trouve ainsi mêlé dans les infortunes d'un simple particulier, de celui peut-être de tous les hommes qui ont cultivé la littérature, à qui sa simplicité personnelle, son éloignement pour toute espèce d'éclat, son horreur pour toute espèce d'intrigues, son indifférence pour la fortune, & tous les objets de l'ambition, auroit peut-être dû le plus épargner les dangers attachés à l'honneur d'être connu des Souverains: mais enfin il est au moins aussi évident que ni l'un ni l'autre de ceux dont je parle ici n'a pu y contribuer. Ma détention n'a pas plus eu pour cause dans son principe, ou dans sa durée, de prétendues réquisitions parties de *Berlin*: que de prétendus renseignemens envoyés à *Vienne*.

Mais quel a donc été l'objet, le motif de cette durée? Pour celui-là on ne me l'a pas caché: c'est la seule confidence que l'on m'ait jamais faite à la *Bastille*: c'est la seule réponse dont on ait jamais honoré mes supplications.

Au bout de quinze jours on m'a dit franchement, qu'il ne s'agissoit plus de M. de *Duras*: „ Et de quoi s'agit-il donc? Oh, ILS craignent „ que vous ne cherchiez à vous venger: on „ vous

„ vous ouvriroit les portes tout-à-l'heure, s'ILS
„ étoient sûrs que vous n'éclataffiez pas contre
„ eux": car en me parlant des Dieux de ce *Tartare*, c'eſt-à-dire des Miniſtres, on ne ſe ſervoit jamais avec moi que de ce mot collectif ILS. Voilà ce qu'on n'a ceſſé de me dire pendant *Vingt mois*, & ce que le Public ſavoit bien ſans que je le lui appriſſe.

Qu'on ſe mette à ma place, & qu'on apprécie de quelle terreur, de quelle accablante indignation ces lâches aveux devoient remplir mon ame. C'étoit donc un éclat futur & incertain qui déterminoit ma ſervitude préſente! Après m'avoir immolé à une vengeance injuſte, on en éterniſoit les effets uniquement pour la tranquillité de mes oppreſſeurs? Suivant leur rituel politique je devois être captif tant que je ſerois à *craindre*, c'eſt-à-dire, tant que mon ame ne ſeroit pas avilie, ou mes organes dérangés, ou au moins mes foibles talens détruits par les glaces de l'âge, & les convulſions du déſeſpoir.

Quelle inconcevable deſtinée! Quand il s'étoit agi de m'enlever mon état, pour complaire à une troupe d'aſſaſſins en robe, un *Avocat-Général* leur complice n'avoit pas eu honte de dire en plein tribunal, en pleine audience, qu'on ne pouvoit pas me le laiſſer, à cauſe des troubles que *je ne manquerois pas d'exciter* UN JOUR *, dans je ne ſais quel ordre; &

* Voyez l'*Appel à la Poſtérité*, page 35.

& ici, où il s'agissoit de ma personne, on la dévouoit froidement à un esclavage sans terme, en considération du ressentiment *que je ne manquerois pas d'avoir* UN JOUR!

Ainsi toujours paisible dans le fait, & redoutable en idée, toujours irrépréhensible au présent, & coupable au futur, c'est de l'avenir qu'on me punit! Mes ennemis n'ont jamais pu excuser leurs iniquités que par une préscience plus inique encore! Ils ont toujours donné pour motif de leurs injustices actuelles mon ressentiment *infaillible* conte leurs injustices passées! Jamais on n'a voulu essayer si ce n'étoient pas ces prophéties dictées par une timidité stupide, ou une haine adroite, qui manquoient de fondement!

Sans doute c'en étoit bien ici l'occasion: l'ame pure & sensible du Roi s'étoit émue au souvenir de ma détresse. Quand l'intrigue s'agitoit pour éblouir sa droiture, & la calomnie pour l'égarer; elle avoit veillé, parlé pour moi: il avoit senti que la punition des fautes, quelles qu'elles fussent, dont il me croyoit alors coupable, ne devoit pas être éternelle. Un pressentiment secret de mon innocence, lui avoit peut-être, même avant ceci, déjà rendu suspect l'acharnement de ses Conseillers: malgré leurs efforts il a prononcé le *Surge & ambula* tout puissant, qui a mis fin à mes infortunes.

N'étoit-ce pas-là le moment, si la raison du moins, au défaut de la justice; si une politique éclairée avoient pu quelque chose sur l'esprit

dès

des Miniſtres, d'eſſayer ce que pourroit l'indulgence ſur le mien, ſur cette ame indomptable, dont ils prétendoient avoir été forcés de punir les écarts avec tant d'éclat? Je n'ai ceſſé de le répéter, dans les mille & un mémoires que j'ai ſoupirés du fond de la *Baſtille*: je ne connoiſſois encore ma Patrie que par ſes rigueurs: & je l'avois adorée: quelle auroit été mon idolâtrie, à l'inſtant où abjurant une prévention injuſte, & des caprices cruels, on lui auroit permis de me tendre les bras; où à ce ſentiment que ſes duretés n'avoient pas altéré, j'aurois pu joindre celui de la reconnaiſſance pour un premier bienfait *; où rentré dans tous les droits du reſte de

---

* Ce mot comporte un éclairciſſement que je ne puis renvoyer aux Notes: il eſt trop important pour moi qu'on ne le perde pas de vue.

Parmi les abſurdités, & les menſonges ſans nombre dont mon infortune, comme c'eſt l'uſage, m'a rendu l'objet, on en a gliſſé une qu'il ne m'eſt pas permis de mépriſer: on a dit, on a écrit, on a imprimé que le Miniſtère de *France* avoit ſur moi des droits d'autant plus forts, que j'en recevois *une penſion de deux mille écus.*

Je ſuis obligé de déclarer, qu'il n'y a jamais eu d'impoſture plus impudente. Il eſt inconcevable qu'on l'ait hazardée, poſtérieurement au 27 Septembre 1780, après ce que j'avois dit en Août précédent, N°. LXIX. des *Annales*, page 296:

„ Il n'y en a qu'un ſeul (des Rois de l'*Europe*) envers „ qui le reſpect, l'attachement, la fidélité, ſoient pour „ moi des devoirs; un ſeul de qui J'EUSSE PU accepter „ les bienfaits ſans rougir, & ſans ſcrupule. Or, celui-„ là je ne lui ai jamais demandé, je ne lui demanderai „ jamais que juſtice ".

Il

de la famille, j'aurois pu me dire à moi-même; des préjugés fâcheux m'ont nui: eh bien, travaillons à les détruire: on m'a reproché de la violence, de la fougue: poussons la douceur, & la patience jusqu'à l'excès: tâchons de dissiper les craintes, de désarmer la haine, d'ôter tout prétexte à l'inquiétude.

En sortant du sépulchre, ces dispositions mon premier mouvement a été de les confirmer: *Lazare* nouveau débarassé du suaire funèbre qui avoit pendant vingt mois intercepté tous les mouvemens de ma bouche & de mon cœur, c'est la sensibilité, c'est l'amour de la paix;

Il ne s'agit pas ici de la réponse que l'on a faite à cette demande: mais il est clair que l'homme qui tenoit ce langage publiquement, dans un ouvrage imprimé, n'étoit pas *pensionné*.

Les seules marques d'attention que j'ai reçues dans ma vie, du Ministère de *France*, sont trois *Lettres-de-cachet*; l'une de *Bastille*, & deux d'*Exil*, dont la première étoit la punition d'avoir défendu, comme *Avocat*, M. de *Bellegarde*, condamné solemnellement d'abord comme coupable, & solemnellement reconnu innocent, trois ans après.

Les autres affaires que j'ai traitées, soit comme Jurisconsulte, soit simplement comme Homme de Lettres, ne m'ont pas toutes valu des distinctions aussi flatteuses: mais il n'y en a pas une dont l'ingratitude des cliens que je sauvois, les prévarications des tribunaux que je forçois d'être justes, la stupidité, ou la corruption des hommes en place que je démasquois, n'ait empoisonné pour moi le succès. Il n'y a point d'amour-propre à dire que le Barreau & la Littérature n'ont point produit l'homme dont la vie ait été semée d'anecdotes plus incroyables en ce genre depuis la Défense de M. le Duc

 d'Ai-

paix, c'est la *Reconnoissance* que j'ai annoncé: pendant cinq semaines entières je n'ai cessé de tendre vers ces despotes pusillanimes autant qu'implacables, des mains encore meurtries des fers dont ils les avoient si long-tems chargées. Je ne leur demandois que la grace de m'éprouver, & je n'ai pu l'obtenir! ils n'ont osé croire que mes paroles fussent sincères! Indignes d'apprécier mon cœur, ils ont cru leurs *Lettres-de-cachet* un frein plus sûr que ma délicatesse: & quand la jouissance d'une liberté desormais inaltérable, me console à peine du prix qu'elle me coûte, ils s'applaudissent peut-être de la sagacité qui leur

d'*Aiguillon*, jusqu'à mes Réflexions sur celle de M. de *Lally*.

J'oserai dire plus, quand on devroit m'accuser d'amour-propre & reveiller les anciens cris d'*égoïsme*: il n'y a pas eu d'écrivain dont le zèle ait été plus pur, l'ame plus inaccessible au manège, en tout genre, comme aux considérations personnelles, les faibles talens plus exclusivement dévoués à la défense de la justice, à la manifestation de la vérité; & il y paroît bien, aux fruits que j'en ai tirés.

Puisque j'ai parlé ici de l'exil occasioné par la défense de M. de *Bellegarde*, je dois rendre hommage à la générosité de M. le M[al]. de *Biron*, en cette occasion. Il étoit Chef du Conseil de Guerre que la *Lettre de cachet* sembloit venger. Il se donna les plus grans mouvemens pour en précipiter la révocation. A mon retour l'accueil le plus honnête, le plus flatteur, fut l'appareil qu'il mit à ma blessure.

Des Chevaliers *François* tel est le caractère:

Mais ce n'est pas apparemment celui des Chevaliers *Littérateurs*, ni des Maréchaux *Académiciens*.

leur fesoit deviner l'usage *Infaillible* que j'en ferois.

Ecartons ces retours & ces regrets qui n'ont plus d'application : n'ayant pu être admis à convaincre les Ministres de *France* de ma résignation, profitons au moins de la faculté qu'ils m'ont forcé de me donner de démasquer aux yeux du Public leurs injustices, de révéler leurs barbaries. Les unes sont déjà bien constantes : entrons enfin dans le détail des autres : & si, à la lecture de ces mémoires quelques lecteurs sont tentés de dire que jamais oppression n'a été reprochée avec tant d'énergie, forçons les de convenir également qu'il n'y en a jamais eu d'aussi cruelle.

§. III.

Du Régime de LA BASTILLE.

Je ne touche point ici pour le présent à une question délicate, dont la discussion seroit plus pénible que la solution n'en pourroit être utile. Je ne cherche point si les *Prisons d'Etat* sont nécessaires à un gouvernement ; s'il faut à toutes les administrations de ces dépôts soustraits à l'inspection des Loix ; si ce ressort violent, & toujours dangereux, peut être regardé comme indispensable dans des machines qui, pour se conserver, ont quelquefois besoin d'essuyer des secousses extraordinaires ; si enfin ce qu'on désigne en *France* par le nom bizarre de *Lettres-de-cachet*, est une maladie particu-

lière & propre à ce royaume, comme la *Peste* à l'*Egypte*, la *Petite Vérole* à l'*Arabie*, les inondations de cendres brûlantes au voisinage des *Volcans*, &c. ce problême est à peu-près résolu par les faits ; si cette solution n'est pas celle qu'admettroit une philosophie humaine, elle n'en est pas moins adoptée par une politique universelle.

On ne voit point de nation chez laquelle l'autorité n'ait usé de cette ressource, ou de quelque équivalent. *Rome* dans le tems de sa plus pure liberté avoit des *Dictateurs*. Les ordres de ce magistrat suprême valoient bien des *Lettres-de-cachet*, puisqu'il disposoit sans appel, & sans rendre de compte, non-seulement de la liberté, mais de la vie des citoyens.

A *Sparte* la *Raison d'état* poussoit le despotisme encore plus loin, pour ainsi dire. Les Rois mêmes, c'est-à-dire les chefs de la nation, y étoient soumis ; les *Ephores* pouvoient les envoyer en prison : c'étoit à la vérité le contraire d'une *Lettre-de-cachet* ; mais enfin c'en étoit une espèce.

Je vois que dans le lieu de l'univers où l'Administration est le plus surveillée, le plus restrainte, dans celui où l'on a le mieux réussi à garantir les particuliers sans pouvoir des abus arbitraires du pouvoir, à *Londres* même, il existe une *Tour* destinée à renfermer les *Criminels d'état*. Le *Parlement*, ce gardien des libertés privées, autant que des franchises publiques, non seulement ne marque pas d'effroi à l'aspect d'une citadelle qui semble menacer les unes & les

les autres; mais il en fait quelquefois ufage: il ne croit par-la ni violer, ni compromettre les privilèges du Peuple (22).

A plus forte raifon une femblable inftitution pourroit-elle paroître excufable en *France*, où les caractères étant plus impétueux, les prétentions des différens pouvoirs qui ne ceffent de s'y choquer moins circonfcrites, & l'autorité royale fans bornes comme fans étendue bien conftatées, on peut dans de certains momens s'imaginer avoir befoin d'un frein, ou d'un épouvantail qui défende les prérogatives du trône, fi ce ne font pas celles de la nation. Mais encore une fois je n'entre point ici dans cet examen: ce n'eft pas de la légitimité de la *Baftille* que je m'occupe en ce moment; c'eft de fon régime. Or ce régime eft horrible: il ne reffemble à rien de ce qui s'eft jamais pratiqué, ou fe pratique aujourd'hui dans le monde (23).

Si dans les relations de ces voyages qu'une effervefcence paffagère a tant multipliés ces dernières années, nous lifions qu'aux Terres *Auftrales*, dans quelques-unes des îles que la nature fembloit y avoir cachées au refte du monde, il exifte une nation légère, douce, frivole même par effence; dont le gouvernement n'eft point fanguinaire; où les affaires les plus férieufes prennent toujours une tournure plaifante; & dans la capitale de laquelle cependant on conferve avec foin un abyme, où tous les citoyens fans exception peuvent être à chaque inftant précipités; où en effet on en précipite journellement quelques-uns, fur des ordres dont il n'eft poffible ni d'éviter le coup, ni

ni d'espérer l'examen, ni souvent de pénétrer le motif ou le prétexte:

Que l'infortuné ainsi évanoui se trouve alors séparé du monde entier; plus éloigné de ses parens, de ses amis, & sur-tout de la justice, que s'il étoit transféré dans une autre planète; que ses réclamations sont étouffées sans ressource, ou du moins n'ont qu'un seul canal pour se produire au dehors, & c'est précisement celui qui est toujours intéressé à les supprimer, en raison de ce que leur motif, c'est-à-dire l'oppression qui le nécessite, est plus grave & plus palpable:

Qu'il est abandonné, au moins très-longtems, sans *livres*, sans *papier*, sans communication avec qui que ce soit, au tourment d'ignorer ce qui se passe au dehors, ce que deviennent sa famille, sa fortune, son honneur, & de quoi on l'a accusé, & de quoi on l'accusera, & quel sort on lui réserve; tourment dont une solitude sans aucune espèce de distraction rend à chaque minute les aiguillons plus vifs, & la sensation plus profonde:

Qu'il n'a d'autre caution de la sûreté de sa vie que la délicatesse de ses gardiens, gardiens qui, malgré le signe d'honneur attaché à leur vêtement, étant capables pour de l'argent de s'avilir jusqu'à se rendre sur un ordre arbitraire de lâches satellites, ne répugneroient pas sans doute à se charger d'un ministère plus lâche encore, & plus barbare, si on l'exigeoit d'eux au même titre; qu'ainsi il peut très-raisonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui sert; qu'à chaque fois qu'on ouvre sa porte,

le

le cri lugubre des verroux qui la chargent peut lui paroître le précurseur d'un arrêt de mort, & le signal de l'arrivée des muets destinés à l'exécuter; sans que le sentiment de son innocence, ou l'équité du Prince, soient pour lui un motif de tranquillité, puisque la première surprise faite à celle-ci peut être suivie d'une seconde; puisqu'on a sur sa vie le même droit que sur sa liberté; puisque les mêmes mains qui se prêtent à l'assassiner moralement mille fois par jour en vertu d'une *Lettre-de-cachet*, ne se refuseroient pas sans doute à le tuer physiquement une fois, d'après la même autorisation; & que dans un lieu où tout est douleur & mystère il n'y a pas d'attentats qui ne puissent être commis & cachés avec la même facilité:

Que s'il conserve sa santé, elle n'est qu'un supplice de plus, parce que sa sensibilité est plus vive, & ses privations plus douloureuses; si elle succombe, comme il arrive presque toujours, le régime de la maison qui ne change point le livre sans secours, sans consolation, à l'idée horrible qu'il ne peut échapper, qu'il va laisser sa famille malheureuse, sa mémoire compromise; que sa cendre sera privée des derniers tributs payés par la tendresse aux objets qu'elle a perdus, que sa fin sera peut être ignorée; que sa femme, ses enfans abusés, feront encore des vœux & des efforts pour sa délivrance, long-tems après que le tombeau où il a été enseveli vivant ne conservera plus que ses ossemens décharnés:

Si un pareil tableau se trouvoit dans les voyages de *Cooke*, ou de l'Amiral *Anson*, quelle impression produiroit-il? Ne prendrions-nous

pas le peintre pour un imposteur; ou bien, en nous applaudissant de vivre dans des contrées exemptes d'une pareille servitude, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement si barbare, & une nation si avilie?

Helas! c'est celui de la *Bastille*, & qu'il est encore au-dessous de la vérité! Qu'il est loin de rendre ces tortures de l'ame, ces convulsions prolongées, cette agonie perpétuelle qui éternise les douleurs de la mort, sans jamais en amener le repos; enfin tout ce que les geoliers de la *Bastille* peuvent faire souffrir, & ce que personne ne peut peindre!

Le premier article de leur code c'est le mistère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations; mistère qui s'étend jusqu'à laisser du doute non-seulement sur la *résidence*, mais sur la *vie* de l'homme disparu entre leurs mains; mistère qui ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui aux nouvelles qui pourroient, ou le consoler, ou le distraire, mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier ni où il est, ni même s'il est encore.

L'homme qu'un officier de la *Bastille* voit & angarie tous les jours, il soutient sans rougir quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais ni vu, ni connu. Quand mes vrais amis sollicitoient auprès du Ministre chargé du département de ces *Oubliettes* la permission de me voir, il répondoit comme un homme étonné, même qu'on put me croire à la *Bastille*. Le Gou-

Gouverneur a ſouvent juré à pluſieurs d'entre eux, ſur ſon *honneur*, & *foi de Gentil-homme*, que je n'y étois plus, que je n'y avois pas été huit jours; car le ſcandale de ma détention, le ſoin que l'on avoit eu de l'opérer en plein jour, & en pleine rue, ne lui permettoit pas de ſoutenir, comme il l'auroit fait ſans cela, que je n'y étois jamais entré.

Un laquai ment de même à la porte de ſon maître quand il en a reçu l'ordre: mais ce n'eſt que pour écarter des viſites importunes: ſes fauſſetés ont un but utile, ou un effet agréable: il ne les appuie point par un air pénétré, ni par des ſermens: & cependant cet emploi l'avilit. Appréciez donc celui d'un Miniſtre, & d'un Gouverneur de la *Baſtille*, qui ne trompent que pour tourmenter, & dont les menſonges ne produiſent que des douleurs.

J'oſe le demander quel eſt l'objet de cette incertitude affectée où on laiſſe un public entier, des amis, une famille, ſur l'exiſtence phyſique de l'homme qu'on leur a ravi? Ce ne peut pas être de faciliter les moyens de le convaincre, & d'aſſurer ſon châtiment: car, 1°. cette clandeſtinité n'ajoute rien à ceux que l'on a d'ailleurs, ſoit pour inſtruire ſon procès, ſoit pour conſommer ſa punition, s'il y en a une de prononcée: 2°. mon exemple prouve que la *Baſtille* recèle ſouvent des hommes à qui non-ſeulement on ne veut pas faire de procès, mais à qui l'on n'en peut pas faire; & ce ſont préciſément ceux-là ſur le ſort de qui l'on affecte d'épaiſſir le plus le nuage: dans quel deſſein, je le répète?

Le régime de ce Château étant expressément institué pour déchirer les ames, pour rendre *la vie dure*, comme me l'a dit naïvement une fois, un des questionaires à *croix de St. Louis*, qui ne frémissent pas de ces fonctions, je conçois que l'isolement absolu, l'ignorance sans exception où l'on tient un prisonnier de ce que l'on a fait, de ce que l'on fait de ce que l'on fera, pour ou contre lui, est un moyen parfaitement convenable au but que l'on se propose; rien n'est mieux imaginé pour faire passer un homme par toutes les gradations du désespoir, sur-tout s'il a le malheur d'avoir une de ces ames fières & actives, que le sentiment de l'injustice révolte, pour qui l'occupation est un besoin, & l'attente un supplice: mais pourquoi faut il associer à ses tourmens ses parens, ses amis, que l'on feint de ne pas vouloir associer à ses infortunes?

Au moins qu nd il y a un procès établi, on connoît la nature de l'accusation; on sait jusqu'où elle doit s'étendre: on suit les progrès de la procédure; on ne perd point la victime de vue, jusqu'au sacrifice, ou jusqu'au triomphe. L'inquiétude a des bornes, & la douleur des consolations.

Mais ici, tandis que l'infortuné soustrait à tous les yeux accuse ses amis, sa famille de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur fasse un crime de se souvenir de lui: sa captivité dépendant d'un caprice, ses fers pouvant ou tomber à chaque moment, ou se perpétuer sans fin, chaque jour est pour ceux qui espèrent de le revoir, comme pour lui, une période com-

complette, où ils épuisent toutes les angoisses de l'attente, & toutes les horreurs de la privation: le matin on pleure du souvenir de ce que l'on a déja souffert, & le soir par la certitude d'avoir encore à souffrir, sans qu'il soit possible même d'entrevoir une fin à ces supplices; ou si l'imagination essaie de s'en fixer une, ce n'est que pour se préparer de nouveaux déchiremens.

Dans les vues de l'instituteur primitif du régime de la *Bastille*, cette effroyable politique avoit un objet: c'étoit de se défaire sans bruit, & sans éclat, des hommes pour l'assassinat de qui le bourreau lui auroit refusé son ministère: quand il avoit proscrit un innocent, car on ne proscrit que ceux-là, les coupables on les juge; quand il avoit proscrit un innocent, il vouloit qu'on ignorât l'époque de sa mort, afin de ne la fixer qu'au moment précis qui convenoit à ses intérêts, ou à sa vengeance.

Mais *Louis XVI* n'est pas *Louis XI*: l'un est aussi humain que l'autre étoit barbare: l'un respecte autant la justice & les loix; il en recommande aussi soigneusement l'observation, que l'autre se plaisoit à les faire violer, & à donner l'exemple de l'infraction. Comment donc conserve-t-on sous l'humanité de *Louis XVI* le régime inventé par la tyrannie de *Louis XI?* Comment sous le Prince à qui l'équité est chère, & le sang des hommes précieux, les sujets sont-ils exposés aux mêmes catastrophes que sous celui pour qui les exécutions étoient un spectacle délicieux, qui appelloit le bourreau son *Compère*, & ne marchoit ja-

jamais que sous l'escorte d'un satellite, son compère; aussi, mais plus féroce, plus sanguinaire que tous les bourreaux ensemble ?

Encore si c'étoit la gravité des délits, ou l'espèce des personnes qui déterminassent cet étrange & périlleux incognito; si l'on ne couvroit de ce voile funèbre que des hommes dévoués par l'énormité de leurs forfaits à un supplice prochain, ou des intriguans que leur naissance, ou leurs richesses, ou leurs relations rendissent redoutable, on auroit au moins une excuse, ou un prétexte.

Mais la *Bastille*, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit: le sacrilège qui a médité la ruine de sa Patrie; & l'homme courageux qui n'est coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur; & le lâche qui a trafiqué des secrets de l'Etat, & celui qui a dit aux Ministres des vérités utiles, mais contraires à leurs intérêts; & celui qu'on enchaîne de peur qu'il ne deshonore sa famille par des crimes, & celui dont on ne redoute que les talens, sont tous plongés dans les mêmes ténèbres.*

Et

* Cela n'est pas tout à fait exact. On verra plus bas en faveur de qui, & dans quels cas ces ténèbres s'éclaircissent. Ainsi je ne prétens pas qu'il n'y ait jamais d'exception; je parle du *régime général*, de ce que j'ai éprouvé personnellement, de ce que l'on m'a dit sans cesse être le costume habituel & l'ordre commun de la maison. On sent bien que c'est sur-tout à l'innocence qu'il doit être funeste. Dans des rigueurs dont le caprice

Et qu'on y ſonge bien: elles ſont doubles: elles empêchent de voir, comme d'être vu: non-ſeulement elles ôtent au priſonnier la connaiſſance de ce qui peut l'intéreſſer perſonnellement, la faculté de régler ſes propres affaires; de prévenir par des arrangemens définitifs ou proviſoires, ſa ruine, & celle quelquefois de ſes correſpondans, celle ſur tout d'éclairer ſes protecteurs, de déſarmer ſes ennemis; enfin, tout ce qui pourroit l'occuper utilement: mais elles lui dérobent juſqu'à l'aſpect des affaires publiques qui pourroit le diſtraire: devenu étranger à l'univers entier, on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y paſſe. Il y a peut être dans ces cachots tel homme qui fatigue journellement de ſes prières *Louis XV* & le Duc *de la Vrillière*: il ſe croit encore enchaîné par eux: il eſt ſans ceſſe à genoux devant ces deux fantômes dont il n'exiſte plus que la mémoire: & les officiers du lieu, temoins de ſon erreur, ont la ſtupide délicateſſe, ou le ſcrupule barbare de ne pas l'en tirer.

De cette ignorance active & paſſive, il réſulte des effets infiniment funeſtes pour l'infortuné ainſi abuſé: s'il n'a été ſacrifié, par exemple, qu'à la vengeance perſonnelle d'un homme en place, il n'eſt point ſoulagé par la chûte

---

diſpoſe, il n'y a que la protection qui puiſſe procurer des diſpenſes: or dès qu'un homme innocent eſt à la *Baſtille*, il eſt bien clair, ou qu'il n'a pas de protecteurs; ou que ſes protecteurs ſont moins puiſſans que ſes ennemis. C'eſt donc ſur-tout pour lui qu'eſt préparé l'abominable régime dont il eſt ici queſtion.

chûte même de ce colosse dont la prospérité l'a écrasé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui-même, puisqu'il n'en est pas instruit: s'il n'a pas des amis ardens; si sa famille est timide, ou obscure, ou indifférente, ou éloignée, l'oppression reste la même, quoique l'oppresseur soit évanoui. Le successeur songe bien plutôt à user de la même ressource, qu'à redresser les torts qu'elle a produits. Le prisonnier reste à la *Bastille*, non pas parce qu'on desire qu'il y soit, mais parce qu'il y est; parce-qu'on l'oublie; parce que les bureaux ne sont pas sollicités; & que rien n'égale la difficulté de sortir de ce puits meurtrier, si ce n'est la facilité d'y tomber.

J'en puis citer un exemple, autre que le mien, & sans compromettre personne. De mon tems la *Bastille* recéloit un *Génevois*, nommé *Pelissery*. Son crime unique étoit d'avoir fait quelques remarques sur les opérations financières de M. *Necker*. Quand un hazard très singulier m'en a instruit, il y étoit depuis trois ans: il y est peut-être encore; & ne connoit ni la subversion de sa patrie, ni celle du Ministre qu'il accuse avec raison de la sienne. Il ne sortira que quand un autre hazard, ou peut être la mention que j'en fais ici rappellera sa mémoire aux cerveaux mobiles qui maîtrisent l'immobilité de la *Bastille*: peut-être enfin sentira-t-on combien il est affreux d'éterniser ainsi au nom de l'*Etat* la vengeance personnelle d'un administrateur passager; de punir un étranger, un homme honnête, d'avoir été assez éclairé pour pressentir ce que le gouvernement ne devoit pas tarder à faire lui même; car enfin que reste-t-il des opérations de M. *Necker*? Si

M.

M. *Pelisseri* a été coupable en les censurant, que sont donc ceux qui les ont détruites? (24)

Peut on ne pas frémir d'horreur, en songeant que celles dont je trace le pénible tableau, ont été le prix d'une indiscrétion, qui, quelques mois plus tard, est devenue, non-seulement une action prudente, mais une nécessité. Le panégyriste de Mr. *Necker* aujourdhui risqueroit sans contredit de se trouver le commensal de son critique: & tandis qu'un despotisme sans pudeur multiplie arbitrairement les victimes de ces terribles inconséquences, leurs réclamations se perdent dans les ténèbres inaccessibles dont je parle.

Encore une fois, qu'on y songe bien, rien n'en sort, comme rien n'y pénètre: les tentatives mêmes qu'un prisonnier peut hazarder, auprès de ses protecteurs, pour les intéresser à obtenir ou une procédure ou un pardon, on les intercepte, on les ensevelit: avertis même par ces indications indiscrètes des côtés par lesquels il peut se flatter d'être secouru, les limiers de la Police se hâtent de fermer les passages aux efforts que l'on pourroit tenter en sa faveur. On ne lui laisse le pouvoir de solliciter ceux qui peuvent solliciter pour lui, que quand il a bu jusqu'à la dernière goutte la mesure de fiel que le despotisme & la haîne lui ont préparée.

Ses lettres, quand on ne lui enlève pas la faculté d'écrire, passent toutes ouvertes à la *Police*: ou bien elles y sont décachetées. C'est

pour

pour les préposés à ce triage un amusement que la lecture de ces douloureuses lamentations; ils se divertissent un moment du ton sur lequel chacun des encagés soupire: & puis on enliasse soigneusement le produit épistolaire de chaque jour, non pour en faire usage, mais pour l'enterrer dans des dépôts inconnus, ou le brûler. Ni le prisonnier qui a écrit, ni ceux à qui il écrit, n'en entendent jamais parler.

Dans les premiers tems de ma détention, j'avois imploré les bontés des Princes de la Famille Royale (25). Instruit dès auparavant que *Monsieur*, & Mgr. le *Comte d'Artois* m'honoroient de leur estime, je m'étois flatté que dans mon malheur ils ne me refuseroient pas leur bienveillance. Je leur avois écrit: les lettres étoient cachetées: le *Lieutenant de Police* quelque tems après me dit qu'il les avoit *lues*, mais non pas *rendues*: qu'on ne le lui avoit pas permis. Et sur ce que je lui observai que puisqu'il en savoit le contenu il pouvoit en informer les Princes généreux à qui il les avoit soustraites, il me répondit, *qu'il n'approchoit pas de ces Puissances.* Et l'homme à qui l'accès de ces Puissances étoit interdit, avoit celle de décacheter leurs lettres, de les supprimer, de rendre leurs bonnes intentions, & celles du Roi inutiles, enfin d'élever autour de moi des remparts plus impénétrables que tous les châteaux magiques dont l'imagination à jamais peuplé les romans!

Entrons maintenant dans l'intérieur de ces ramparts: voyons comment s'y prennent les *Cerbères* qui en ont la garde pour completter leur

leur abominable ministère, pour achever d'y rendre la *vie dure*.

Le prélude quand on leur amène une proie nouvelle, c'est la *Fouille*. Leur prise de possession de la personne d'un prisonnier, leur manière de constater la propriété infernale dans laquelle il va être compris, c'est de le dépouiller de toutes les siennes. Il est aussi surpris qu'effrayé de se trouver livré aux recherches, aux tatonnemens de quatre hommes dont l'apparence semble démentir les fonctions, & ne les rend que plus honteuses; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards, & d'un signe d'honneur qui suppose, il faut le répéter, un service *sans tache*.

Ils lui enlèvent son *argent*, de peur qu'il ne s'en serve pour corrompre quelqu'un d'entr'eux: ses bijoux, par la même considération; ses *papiers*, de peur qu'il n'y trouve un ressource contre l'ennui auquel on veut le dévouer; ses *ciseaux*, *couteaux*, *&c.* de peur, lui dit-on, qu'il ne se coupe la gorge, ou qu'il n'assassine ses geoliers: car on lui explique froidement le motif de toutes ces soustractions. Après cette cérémonie qui est longue, souvent coupée par des plaisanteries, & des gloses sur chaque pièce comprise dans l'inventaire, on vous entraîne vers la loge qui vous est destinée dans cette ménagerie.

Elles sont toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins, comme je l'ai dit, *douze* pieds d'épaisseur, & dans le bas *trente*

& *quarante.* Chacune a un ſeul ſoupirail pratiqué dans le mur, mais traverſé par trois grilles de fer, l'une en *dedans*, l'autre *au milieu de la muraille*, la troiſième en *dehors.* Les barreaux ſont croiſés; ils ont un pouce quarré d'épaiſſeur: & par un raffinement qui prouve la ſupériorité du génie des inventeurs, la partie ſolide de chacune de ces étranges mailles répond juſte au vuide d'une autre, ce qui laiſſe à peine à la vue un paſſage de deux pouces, quoique les mailles en aient à-peu-près quatre de large.

Autrefois chacun de ces caveaux avoit trois ou quatre ouvertures, toutes petites il eſt vrai, toutes décorées des mêmes réſeaux: mais enfin cette multiplicité de lucarnes aidoit à la circulation de l'air; elle prévenoit l'humidité, l'infection, &c.: un Gouverneur plein d'humanité les a fait boucher: il n'en reſte qu'une: dans les plus belles journées le peu de lumière qu'elle laiſſe tranſpirer dans la chambre ne peut ſervir qu'à en faire mieux diſtinguer l'obſcurité.

Ainſi en hyver ces caves funeſtes ſont des glacières, parce qu'elles ſont aſſez élevées pour que le froid y pénètre; en été ce ſont des poêles humides, où l'on étouffe, parce que les murs en ſont trop épais pour que la chaleur puiſſe les ſécher.

Il y en a une partie, & la mienne étoit de ce nombre, qui donnent directement ſur le foſſé où ſe dégorge le grand égout de la Rue *St. Antoine*; de ſorte que quand on le nettoie, ou

ou en été dans les jours de chaleur un peu continuée, ou aprés chaque inondation, accident assez commun au printems & en automne dans ces fossés creusés au-dessous du niveau de la rivière; il s'en exhale une infection pestilentielle. Une fois engouffrée dans ces boulins que l'on appelle des *chambres*, elle ne se dissipe que très-lentement.

C'est dans cet atmosphère qu'un prisonnier respire: c'est là que pour ne pas étouffer entièrement il est obligé de passer les jours, & souvent les nuits, collé contre la grille intérieure, qui l'écarte comme je viens de le dire, même du trou taillé en forme de *fenêtre* par laquelle coule jusqu'à lui une ombre de jour & d'air. Ses efforts pour en pomper un peu de nouveau par cette sarbacane étroite ne servent souvent qu'à épaissir autour de lui la fétidité qui le suffoque.

En hyver malheur à l'infortuné qui ne peut pas se procurer l'argent nécessaire pour suppléer à ce que l'on distribue de bois au nom *du Roi*. Autrefois il se délivroit sans compte, & sans mesure, en raison de la consommation de chacun. On ne chicanoit pas des hommes d'ailleurs privés de tout, & réduits à une immobilité si cruelle sur la quantité de feu qu'ils croyoient nécessaire pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction, ou volatiliser les vapeurs condensées sur leurs murailles. Le Prince vouloit qu'ils jouissent de ce soulagement, ou de cette distraction, sans en restraindre la dépense.

L'intention est sans doute encore la même;

les procédés ſont changés. Le Gouverneur actuel a fixé la conſommation de chaque réclus à ſix bûches, *groſſes* ou *petites*. On ſait qu'à *Paris* les bûches d'appartement ne ſont que la moitié de celles du commerce, parce qu'elles ſont ſciées par le milieu. Elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'éconôme diſtributeur a ſoin de faire choiſir dans les chantiers ce qu'il eſt poſſible de trouver de bois plus mince, &, ce qui eſt auſſi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence, les fonds de piles, les reſtes de magaſins, dépouillés par le tems & l'humidité de tous leurs ſels, & abandonnés par cette raiſon à bas prix aux ouvriers tels que les *braſſeurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que ſubſtantiel. Six de ces allumettes compoſent la proviſion de vingt-quatre heures pour un habitant de la *Baſtille*.

On demandera ce qu'ils font quand elle eſt diſparue: ils font ce que leur conſeille en propre termes l'honnête Gouverneur: ils ſouffrent. (*Voyez ci-après la note* 29.)

Les meubles ſont dignes du jour qui les éclaire, & de l'habitation qu'ils doivent décorer. Il eſt bon d'avertir d'abord que par ſon forfait avec le Miniſtère le Gouverneur doit les *fournir*, & les *entretenir* à ſes dépens: c'eſt une des très petites charges attachées à ſon immenſe revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuſer des incommodités du ſéjour, parce qu'il ne peut pas changer la ſituation des lieux: il peut pallier l'odieuſe leſinerie dont je viens de parler, qu'il exerce ſur la conſom-

ma-

mation du bois, ſous prétexte qu'elle tend à épargner de la dépenſe *au Roi*. Mais ſur l'article des meubles qui ne regardent que lui, & qui lui ſont payés, il n'a ni excuſes, ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre ſont néceſſairement tout à la fois un vol, & une cruauté.

Or deux matelats rongés des vers, un fauteuil de canne dont ne ſiège ne tenoit qu'avec *des ficelles*, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de fayance, dont un pour boire; & deux pavés pour ſoutenir le feu; voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commiſération du *Porte-clef*, après pluſieurs mois, une *pincette* & une *pelle* de fer. Il ne m'a pas été poſſible d'obtenir des *chenets*: &, ſoit politique, ſoit inhumanité, ce que le Gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut pas non plus qu'un priſonnier ſe le procure à ſes propres frais. Ce n'eſt qu'au bout de *huit mois* que j'ai pu me faire *acheter* une *téière*: pour avoir, *avec mon argent*, un fauteuil ordinaire & ſolide, il en a fallu *douze*; & *quinze* pour remplacer par de la fayance commune la craſſeuſe & dégoûtante vaiſſelle d'*étain* qui circule ſeule dans la maiſon.

L'unique meuble qu'il m'ait été permis de me faire *acheter* dans les premiers jours, c'eſt une couverture de laine: en voici l'occaſion.

Le mois de Septembre eſt, comme on ſait, le tems où les œufs des teignes qui rongent les étoffes de laine ſe changent en papillons. A l'ouverture de l'antre qui m'étoit aſſigné il s'éleva du lit, non pas un nombre, non pas un nuage de ces inſectes; mais une large & é-

paisse colonne dont le développement inonda la chambre en un instant. Je reculai d'horreur: *Bon*, *bon*, me dit en souriant un des introducteurs, *vous n'y aurez pas couché deux nuits, qu'il n'y en aura plus un seul.*

Le soir, le *Lieutenant de Police* vint suivant l'usage me souhaiter la *bien-venue*. Je montrai une répugnance si violente pour un grabat ainsi peuplé, qu'on voulut bien me laisser parvenir une couverture neuve, & me permettre de faire battre les *matelas*, le tout *à mes dépens*. Comme les *lits de plume* sont interdits à la *Bastille*, sans doute parce que ces délicatesses ne conviennent pas à des hommes à qui le Ministère veut sur-tout donner des leçons de mortification, j'aurois voulu, au moins tous les trois mois, faire donner à mes misérables matelas cette espèce de rajeunissement. Le Gouverneur propriétaire s'y opposoit tant qu'il pouvoit, quoiqu'il ne dut lui en rien coûter; mais parce que cette façon, disoit-il, *les use.*

Mde. de *Staal* raconte qu'elle fit tendre dans sa chambre une tapisserie. Dut-elle cette condescendance à sa qualité de favorite d'une grande Princesse, ou bien à ce que les mœurs du têms laissoient encore d'humain même à la *Bastille*, comme le prouvent les autres détails de sa captivité, je ne le sais pas. Ce qui est sûr c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés. Mes instances pour obtenir à mes dépens, ou une toile qui eût aidé à absorber l'humidité des murs, en cachant leur teinte lugubre, ou du papier qui eût produit le même effet, en me pro-

procurant de plus la diversion de le coller moi-même, ont été inutiles.

Dans ma chambre le spectacle de ces murs avoit quelque chose d'affreux. Un de mes prédécesseurs, peintre apparemment, ou amateur, & moins exclusivement sevré de tout ce qui pouvoit ou nourrir son ame, ou occuper ses mains, a obtenu la permission de barbouiller ce séjour à sa manière. C'est un octogone qui a quatre grands côtés, & quatre petits. Chacun est incrusté d'un tableau très-convenable au lieu: ce sont les détails de *la passion.*

Mais soit par goût, soit qu'on n'ait voulu lui passer qu'une couleur assortie au sujet, & à l'appartement, il n'a employé que de l'*noir*, & n'a fait que des camayeux dont on peut s'imaginer la nuance. Après l'évaporation des papillons; quand mes yeux se portèrent sur ces panneaux dont l'obscurité durcissoit encore la teinte; où je ne voyois en gros que des attitudes de douleur; que des appareils de supplices, sans en distinguer le sujet; ce que l'on raconte des *Oubliettes*, ce que l'on sait des *Sambenitos*, me revint à l'imagination. Je crus fermement que ces cadres étoient autant d'emblêmes du sort qui m'attendoit, & qu'on ne m'avoit donné cette chambre que pour m'y préparer. Je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. Ames sensibles appréciez ce moment.

Ainsi logés, ainsi meublés, si du moins les captifs conservoient la faculté qu'ils avoient autrefois, celle dont les coupables même ne sont point privés dans les prisons ordinaires;

que la justice seule dirige; c'est-à-dire, celle de converser entr'eux, de se voir, de former de ces liaisons que la nécessité excuse dans les autres dépôts, même entre l'homme honnête, & celui qui ne l'est pas; mais qui pourroient souvent à la *Bastille* être fondées sur un estime réciproque; sans oublier leur détresse ils en auroient plus de force pour la supporter. On boit de certaines liqueurs, qui chacune à part blessent le goût: en les mêlant elles acquierrent une saveur moins rebutante: il en est de même de l'infortune: mais c'est précisément cet amalgame de soupirs que les *Bastilleurs* ont grand soin de prévenir: ce qu'un prisonnier diminueroit de ses amertumes seroit autant de retranché sur leurs jouissances. Leur devise est le mot qu'adressoit à ses bourreaux *Caligula*, quand il leur commandoit un assassinat; *frappez de façon qu'il se sente mourir.*

Du moment où un homme leur est livré il est perdu, comme je l'ai dit, pour l'univers entier: il n'existe plus dans le monde que pour eux: ils ne sont pas moins attentifs à prévenir toute sorte de correspondance intérieure entre leurs victimes, qu'à leur interdire toute espèce d'épanchement au-dehors. *La Porte* & d'autres parlent du commerce qu'ils entretenoient avec leurs voisins par des cheminées, &c.

Encore une fois cela pouvoit être de leur tems: aujourd'hui les tuyaux des cheminées sont traversés comme les fenêtres dans leur longueur de trois grilles les unes au dessus des autres, dont la première commence à trois pieds du foyer; & leur embouchure s'élève à plusieurs pieds

pieds au-dessus de la terrasse: les *privés*, soulagement très-rare, car je crois qu'il n'y a dans tout le château que deux chambres qui en soient douées, sont pourvus de la même garniture: une grande partie des chambres est voutée: les autres ont des planchers doubles.

Quand on juge à-propos de faire descendre un captif, soit pour un interrogatoire, s'il est assez heureux pour en subir; soit pour voir le médecin, s'il n'est pas assez malade pour être obligé de l'attendre dans sa caverne; soit pour la prétendue promenade dont je parlerai tout-à-l'heure; soit par un simple caprice du Gouverneur, il ne trouve par-tout que le silence, des déserts, & l'obscurité. Un croassement funèbre du *Porte-clef* qui le guide fait disparoître tout ce qui peut le voir, ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où se recèle l'*état major*, où sont les cuisines, où sont admis les étrangers, se cuirassent à l'instant de *rideaux*, de *volets*, de *jalousies*; & l'on a la cruauté de ne procéder à cette opération que quand il est à porté de s'en appercevoir. Ainsi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, & des hommes qu'il auroit peut-être un très-grand intérêt de voir, puisqu'on apporte un si grand soin à les lui cacher: ce qui multiplie ses angoisses en raison de ses attachemens.

J'ai cru long-tems que j'avois pour commensale une personne dont la conservation pouvoit seule me consoler de mes autres pertes, & par les fers de laquelle on y auroit en effet mis le comble, si l'on avoit pu tromper sa vigilance. Les réponses qu'attiroient mes questions à ce sujet

fujet n'étoient propres qu'à confirmer mes allarmes: car quand ces hommes raffinés dans l'art de meurtrir les ames trouvent l'occafion de mêler au filence habituel qui tourmente, une franchife fimulée qui puiffe défefpérer, ils ne la manquent pas: qu'ils parlent, ou qu'ils fe taifent ils ont grand foin que leur activité foit cruelle comme leur inaction.

C'eft par ces manœuvres qu'un pere & un fils, un mari & une femme, des parentés entières peuvent peupler à la fois la *Baftille*, fans fe douter qu'ils aient auprès d'eux des objets fi chers; ou y languir dans la perfuafion qu'une détreffe commune enveloppe toute la famille, quoiqu'une partie s'y foit fouftraite. Quand un Gouverneur de *St. Domingue* jugea à-propos, il y a quelques années, de fe défaire un matin de toute la juftice d'une de fes villes, & d'emballer un tribunal entier pour le renvoyer en *France* fur le même vaiffeau, on mit tout en arrivant ce Parlement *Américain* à la *Baftille*.

Les pauvres gens y trouvèrent une bien autre fervitude que celle de leurs *Négres*: ils y furent huit mois, fans favoir ce qu'étoit devenu chacun d'eux: & cependant on leur fefoit leur procès! & en définitif ils ont été reconnus innocens! & ils n'ont eu d'autre indemnité que la permiffion d'aller reprendre leurs places!

Mais fi l'on eft fi foigneux d'empêcher les captifs, foit de correfpondre entr'eux, foit même de fe connoître, on ne fonge point du tout à leur diffimuler qu'ils ne font pas feuls. Ces planchers doubles, ces voutes, impénétrables

aux

aux consolations, rendent fidèlement les indices par lesquels un infortuné qui souffre est averti qu'il a au-dessus, ou au-dessous de lui, un autre infortuné non moins à plaindre: les portes, les clefs, ne sont pas plus muettes, ainsi que les verroux. Le fracas des unes, le cliquetis des autres, le lourd roulement des troisièmes retentissent au loin dans les volutes de pierre qui forment les escaliers, & se propagent d'une manière effrayante dans le vide immense des tours. Il m'étoit facile par-là de supputer combien j'avois de voisins, & c'étoit une nouvelle source de convulsions.

Sentir que l'on a sur sa tête ou sous ses pieds un être malheureux à qui l'on pourroit donner, ou de qui l'on pourroit recevoir du soulagement; l'entendre marcher, soupirer; penser qu'on n'en est éloigné que d'une demi-toise; combiner sans cesse le plaisir de franchir cet espace & l'impossibilité d'y réussir; avoir également à s'affliger, & du fracas qui annonce un nouveau-venu condamné à partager vos fers, sans les alléger, & du silence de ces cachots, qui vous avertit qu'un des compagnons de votre misère a été plus fortuné que vous, c'est un supplice dont on ne peut pas se former d'idée. Ce sont ceux de *Tantale*, d'*Ixion*, de *Sisyphe*, réunis.

Et il en occasione quelquefois un plus horrible encore. Je ne puis douter que le camarade qui occupoit la chambre au-dessous de moi ne soit mort, naturellement ou non, pendant mon séjour. Une nuit, vers deux heures du matin j'entendis dans l'escalier un grand tumulte: on montoit en grand nombre, & avec fracas: on s'ar-

s'arrêta à cette porte: il y eut des débats, des contestations, des allées, des venues: j'entendis très-distinctement des efforts, des gémissemens.

Etoit-ce une visite secourable, ou une exécution? Introduisoit-on un médecin, ou un bourreau? Je l'ignore: mais trois jours après, à la même heure, j'entendis à la même porte un bruit moins violent; je crus distinguer qu'on montoit, qu'on posoit, qu'on remplissoit, qu'on accommodoit une *bierre*: à ces formalités succéda une forte odeur de *genièvre*. Ailleurs ce seroit un évènement tout simple: mais à la *Bastille*, & à une pareille heure; & à deux pas de soi!

Si le régime de la *Bastille* met ainsi à la discrétion de ses gardiens, par cette voie, & par une autre dont je parlerai bientôt, la vie de quiconque y est précipité, ils veulent aussi qu'elle ne dépende absolument que d'eux; ils savent, & c'est une de leurs plus précieuses jouissances, que leur régime doit produire le désespoir: ils savent qu'il y a mille momens où celles sur-tout de leurs victimes dont aucune action repréhensible n'a flétri le courage, ni l'habitude servile de l'obéissance énervé la sensibilité, seroient tentées de se soustraire par un effort passager à cette longue suite d'agonies: & c'est précisément ce qu'ils ne veulent pas; ils craignent encore plus qu'un de leurs captifs ne se dérobe aux horreurs dont ils le nourissent, par la mort, que par la fuite. Ces *Phalaris* redoutent sur-tout qu'on ne sente pas assez longtems le feu de leur Taureau: & par un art qui ne

ne peut se trouver qu'à la *Bastille*, les précautions mêmes qu'ils multiplient contre ces prétendus accidens, sont aussi humiliantes que douloureuses, aussi propres à entretenir le desir de la catastrophe qu'elles préviennent, qu'à en empêcher l'exécution.

J'ai dit qu'on ne laissoit à un prisonnier ni *ciseaux*, ni *couteaux*, ni *rasoirs*. Ainsi, quand on lui sert les alimens que ses larmes arrosent, ou que ses soupirs repoussent, il faut que le *Porte-clef* lui coupe chaque fois ses morceaux: & il se sert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a soin chaque fois de remettre dans sa poche, après la dissection.

On ne peut pas empêcher ses ongles de croître, ni ses cheveux de pousser; mais il ne lui est pas permis de se débarasser de ces progrès incommodes, sans en acheter la faculté par une humiliation; il faut qu'il prie qu'on lui prête des *ciseaux*; le *Porteclef* doit rester présent tant qu'il en fait usage, & les remporter surlechamp.

Quant à *la barbe*, le Chirurgien de la maison est chargé de la raser: c'est un office dont il s'acquitte deux fois par semaine: lui, & le *Porte-clef*, agent ou sur-intendant général de tout ce qui se passe dans les *Tours*, veillent soigneusement à ce que la main du *Captif* n'approche pas de l'étui où sont renfermés les formidables instrumens: on ne les développe, comme la hache du bourreau qui décapite, qu'au moment de s'en servir: on se souvient encore à la *Bastille* du fracas qu'y occasiona la témérité de M.

M. De Lally, quoique dans un tems où il ne prévoyoit guère sa destinée: il s'empara un jour d'un *rasoir*; il refusa, en riant, de le rendre. Cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux: le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château. La garde étoit déjà mandée: vingt bayonnettes marchoient; on préparoit peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans son étui. "

C'est une dérision que de prétendre, comme on le fait, que cette vigilance a autant pour objet la sûreté des gardiens que celle du captif lui-même. Quel attentat redoute-t-on d'un homme chargé de chaînes appesanties avec tant d'art, pressé par tant de murs, entouré de tant de gardes, isolé avec tant de scrupule? Mais quel que soit le motif qui fait craindre de laisser de si foibles ressources à sa portée, il est évident que c'est son désespoir que l'on redoute: or on sait que ce désespoir n'est le fruit que des tortures réfléchies dont on l'accable; & ce n'est que parce qu'on veut déchirer impunément son cœur, qu'on veut aussi que sa main soit impuissante.

J'ai beaucoup parlé jusqu'ici des *Porte-clefs*, sans en indiquer l'emploi. Ce sont les subalternes chargés de ce qu'on appelle le service des *Tours*, c'est-à-dire des prisonniers; & il est bref: il se réduit à distribuer les alimens dans chacune des mues dont le district leur est confié. Ils y entrent trois fois par jour, à sept heures du matin, à onze, & à six du soir. Cè sont-là les heures du *déjeuner*, du *diner*, & du *souper*. On

On les veille pour s'assurer qu'ils ne restent que le tems à-peu-près de déposer leur fardeau: ainsi sur les 24 siècles qui composent une journée, ou plutôt une nuit à la *Bastille*, un prisonnier n'a que ces trois courtes distractions.

Les *Porte-clefs* sont dispensés même de *faire les lits*, de *balayer les chambres.* On prend encore pour prétexte que quand ils y feroient occupés on pourroit les maltraiter, les assassiner, &c. on appréciera la justesse du motif: mais la dispense est constante. Ainsi le vieillard, l'infirme, la femme délicate, l'homme de lettres étranger à ces manipulations du ménage, l'homme opulent qui ne les connoît pas mieux, sont tous soumis à la même étiquette.

A la vérité les *Porte-clefs* ne s'y assujettissent pas toujours: ils font des exceptions, & rendent quelquefois des services qu'on n'a pas droit d'exiger d'eux: mais il faut qu'ils s'en cachent, comme d'une correspondance illicite: la furie déguisée en Gouverneur qui prend l'alarme dès qu'en passant devant un de ses cachots il n'y entend pas gémir, les puniroit bien vîte des consolations qu'ils y auroient portées.

C'est dans ce silence absolu, dans ce dénuement général, il faut le répéter; dans ce néant plus cruel que celui de la mort, puisqu'il n'exclud point la douleur, ou plutôt qu'il engendre toutes les espèces de douleurs; c'est dans cette abstraction universelle, il faut ne point se lasser de le redire, que ce qu'on appelle un *Prisonnier d'Etat* à la *Bastille*, c'est-à-dire un homme qui a déplu à un Ministre, à un Commis,

à un de leurs Valets, eſt livré ſans reſſource d'aucun genre, ſans autre diſtraction que ſes penſées, & ſes alarmes, au ſentiment le plus amer qui puiſſe affecter un cœur que le crime n'a point dégradé, à celui de l'innocence accablée, qui ſe voit périr ſans pouvoir ſe manifeſter; c'eſt delà qu'il s'épuiſe a réclamer ſans fruit le ſecours des loix, la communication de ce qu'on lui impute, & l'aſſiſtance de ſes amis; non-ſeulement ſes prières, ſes gémiſſemens, ſon déſeſpoir ne ſervent à rien; mais il ſait, on lui répète qu'ils ſont inutiles; c'eſt la ſeule connoiſſance qu'on lui donne. Abandonné à toute l'horreur du déſœuvrement, de l'ennui, augmentée par l'incertitude de l'avenir, il ſent journellement ſon exiſtence s'éteindre, & il ſent en même tems qu'on ne la lui conſerve que pour prolonger ſon ſupplice. La dériſion & l'inſulte ſe joignent à la cruauté, pour redoubler l'amertume des privations dont on le nourrit.

Par exemple, au bout de huit mois l'idée me vint d'éluder un peu ma nullité en me rappellant mon ancienne géométrie: je demandai un *étui de mathématiques:* j'avois eu ſoin d'en fixer la grandeur à *Trois pouces*, afin de prévenir même le prétexte d'un refus. Il fallut ſolliciter cette grace pendant deux mois; il fallut peut-être tenir un *Conſeil d'Etat*. Enfin elle eſt accordée; l'étui arrive, ... , *ſans compas*. Je me recrie: on me répond froidement que les *armes* ſont défendues à la *Baſtille*.

Il fallut ſolliciter de nouveau, ſupplier, envoyer de longs mémoires; diſcuter ſérieuſement s'il y a quelque différence entre un étui de ma-

mathématiques, & un canon. Après un autre mois, grace à la charité, à l'imagination du Commissaire du château, les compas sont venus: mais comment? garnis en *os*. On avoit fait faire, à mes dépens, de cette matière, tout ce qui dans un étui de mathématiques doit être d'acier.

Je conserve précieusement cette garniture géométrique d'un genre nouveau. Après en avoir pendant ma vie orné mon cabinet, j'aurai soin en mourant qu'elle soit consignée dans un dépôt où elle puisse trouver des spectateurs: elle y figurera avec honneur au milieu des monumens de l'industrie des peuples barbares, dont nos voyageurs nous rapportent quelquefois des échantillons. Nulle part on ne trouvera d'invention de sauvage qui mérite autant la curiosité publique.

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous *la main du Roi*, ou plutôt du Ministère, doit devenir invisible, sans exception; pour ne pas déroger à cet escamotage atroce, on a voulu que l'existence des prisonniers dépendît exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le Gouverneur en entreprend la nourriture à forfait, & cette gargotte royale est lucrative.

Le Ministère a fondé à la *Bastille* quinze places qui sont payées, occupées ou non, sur le pied de dix livres de *France*, ou à-peu-près cinq florins de *Brabant*, ou huit *shillings* d'*Angleterre*, par jour, ce qui fait au Gouverneur un revenu de près de 2500 Louis-d'or par an.

Ce n'eſt pas tout: en fabricant une *Lettre-de-cachet* qui lui donne un commenſal, on ajoute à la fondation primitive une ſomme par tête, proportionnée à ſa qualité. Ainſi un *Colporteur*, un homme du bas étage, apporte à la marmite commune, outre la piſtole fondée, un écu * d'extraordinaire par jour; un *Bourgeois*, un *Légiſte* de la claſſe inférieure, *cent ſols* †; un *Prêtre*, un *Financier*, un *Juge* ordinaire, 10 liv. T. §; un *Conſeiller au Parlement*, 15 liv. T. **; un *Lieutenant Général* des armées, 24 liv. T. ††; un *Maréchal du France*, 36 liv. T. §§. J'ignore quel eſt dans ce cadaſtre miniſtériel le taux d'un *Prince du Sang*.

Enfin de plus on a accordé au Gouverneur le privilège de faire entrer dans ſes caves près de cent pièces de vin, franches de tous droits, ce qui fait encore un objet conſidérable, qui devroit ſans doute faciliter & aſſurer le ſervice de ſes tables.

Que fait-il? Il vend ſon droit d'entrée à un cabaretier de *Paris*, nommé *Joli*, qui lui en rend *deux mille écus*; il lui prend en échange du vin au plus bas prix pour l'uſage des priſonniers; & ce vin, comme on s'en doute bien, n'eſt que du

---

* Une demi-couronne.

† Quatre ſhellings.

§ Huit ſhellings.

** Douze ſhellings.

†† Un louis-d'or.

§§ Un louis & demi.

du vinaigre. Il regarde la fondation annuelle des *dix francs par jour*, comme un revenu fixe de sa place, duquel il ne doit aucun compte, & qui n'a rien de commun avec ses écots; il n'y emploie que cet excédent, cet extraordinaire que la libéralité du Prince n'a destiné qu'à les augmenter; & cet excédent même il se garde bien de le consommer en entier. Les détails à ce sujet ne sont pas nobles; mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des prisonniers à la *Bastille*, à qui l'on ne sert que quatre onces de viande par repas. Les portions ont été pesées plus d'une fois: c'est un fait connu de tous les subalternes, qui en gémissent (26). Rien de plus facile à vérifier, dès qu'on voudra garantir du ressentiment du Chef les inférieurs qui peuvent démasquer sa sordide avarice.

Il y a des tables moins dénuées; je l'avoue: la mienne étoit du nombre. Est-ce un mal, est-ce un bien, que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde? Je n'ose le décider: si elle a quelque chose de moins humiliant, elle peut aussi cacher des pièges bien redoutables. J'ai connu des gens qui dans tout leur séjour à la *Bastille* n'ont vécu que de lait: d'autres, tels que M. *de la Bourdonnaie*, ont sollicité, & obtenu la permission de se faire apporter des alimens de chez eux. Elle m'a été constamment refusée, & même pendant huit mois celle de me faire acheter quoi que ce soit, sans exception, comme je l'ai dit, quoique j'eusse de l'argent déposé dans les mains des officiers du Château.

J'y suppléois par une attention scrupuleuse à ne

ne manger jamais que très-peu de chaque plat ; à laver dans plusieurs eaux ce qui me paroissoit suspect ; & je n'ai pas pu, malgré ces précautions, éviter ce que je redoutois avec trop de raison. Le 8e jour depuis mon entrée j'ai eu des coliques & des vomissemens de sang qui ne m'ont presque plus quitté, & dont les accès redoublés de tems en tems décéloient un renouvellement de causes.

Je ne me suis ni mépris, ni tû sur ces causes. J'ai écrit cent fois au *Lieutenant Géneral de Police*, que l'on m'*empoisonnoit* : Je l'ai dit verbalement à son substitut : je l'ai dit au *Médecin*, au *Chirurgien*, aux officiers de la maison eux-mêmes : un rire insultant est la seule réponse que j'aie jamais reçue.

Si l'on avoit voulu vous empoisonner, existeriez-vous, m'ont déjà dit plusieurs personnes, à qui j'ai parlé de cette étrange anecdote : & la même objection sera peut-être répétée par d'autres qui la liront ici : mais ce n'est que faute de réflexion qu'elle peut paroître spécieuse. Non, sans doute, je n'aurois pas échappé à cette volonté meurtrière, si elle avoit été celle du Gouvernement : mais mon existence, l'opiniâtreté vivace de ma constitution ne justifient que lui. Les mains qui ne lui refuseroient pas une lâcheté de cette nature, s'il étoit capable de l'exiger, le sont-elles de resister à des sollicitations lucratives qui peuvent venir d'ailleurs ?

Par l'inconcevable régime dont il est question ici, rien de ce qui serviroit à distraire, ou à consoler un prisonnier, ne peut arriver jusqu'à

lui :

lui : mais tout ce qui eſt propre à porter à ſon ame, ou à ſa ſanté, des atteintes irréparables n'éprouve aucune difficulté. L'*Etat Major* ſupérieur eſt compoſé de quatre *Officiers*; l'inférieur de quatre *Porte-clefs*; la cuiſine de quatre *Marmitons*. Ces douze hommes ſavent tous qui ils ſervent, malgré les ridicules minauderies avec leſquelles on feint de vouloir leur en dérober le ſecret : tous ſortent, ſe répandent journellement dans *Paris* : ils y ont leurs maiſons, leurs femmes, leurs amis, leurs connaiſſances. Eſt-il donc ſi difficile de trouver un ſcélérat parmi cette troupe, dont l'état même n'eſt qu'une ſuite de fonctions criminelles? L'eſt-il davantage pour celui qu'on aura une fois gagné de diſtinguer la portion qu'il doit rendre mortelle, & dont rien ne lui défend l'accès? On ne peut pas préſumer de pareilles horreurs! mais toutes celles dont il s'agit ici les préſumeroit-on?

Le danger eſt ſi peu imaginaire qu'autrefois il y avoit toujours dans la cuiſine, auprès de la marmite & des fourneaux, un ſentinelle, chargé de tenir un compte exact de tous ceux qui en approchoient. Cette précaution ſalutaire encore plus qu'injurieuſe a été ſupprimée il y a quelques années : les attentats dont elle indiquoit évidemment la poſſibilité en ſont-ils devenus plus difficiles à commettre?

Celui dont j'étois l'objet n'a pas été conſommé! mais l'éclat de mes plaintes a pu déconcerter la main qui l'avoit promis, & mes ſoins rendre en partie ſes efforts inutiles. Je ne pretens pas que tous ceux qui ont reçu mes

triſtes confidences à ce ſujet fuſſent complices du crime qui les occaſionoit: le vrai coupable a pu craindre en vérifiant avec trop de rapidité mes preſſentimens, qu'il n'en réſultât des recherches. La langueur habituelle où j'étois; mon péril imminent à la fin de 1781, ma mort regardée alors comme inévitable; ont pu faire croire que d'autres tentatives étoient inutiles.

Et quand j'aurois pu me tromper ſur des accidens auſſi marqués, qui ne ſont pas encore ceſſés à beaucoup près; quand ces appréhenſions & ces ſymptomes n'auroient été le fruit que d'une imagination trop vivement frappée, n'eſt-ce pas déjà un véritable crime pour la *Baſtille*, que d'occaſioner de ſemblables craintes, & de produire une impuiſſance abſolue de ſe ſouſtraire aux manipulations ſecrétes qui pourroient les juſtifier?

De plus, n'eſt-ce pas dans tous les cas une vraie diſpute de mots? Je veux bien ſuppoſer que dans un lieu où l'*Italien Exili* tenoit il y a un ſiècle école de poiſon, (27) l'on n'ait pas conſervé quelques-unes de ſes recettes, & qu'un crime de plus puiſſe répugner à des hommes dont, encore une fois, la miſſion ſpéciale eſt d'en commettre; mais un ſéjour de vingt mois, avec tous ſes acceſſoires dans un lieu où la vie n'eſt qu'une ſucceſſion de morts, n'en attaque-t-il pas eſſentiellement la ſource? Près de deux ans paſſés dans ces cachots, ſans air, ſans exercice, dans les angoiſſes de l'ennui, dans les convulſions de l'attente, ou plutôt du déſeſpoir, font-ils moins d'impreſſion ſur les organes que le venin le plus actif? Elle peut être

être plus lente: est-elle moins sûre? Entre ces deux expédiens destructeurs, y a-t-il d'autre différence que le tems?

Mais est-on absolument privé d'air & d'exercice, diront ceux qui ont lu les anciennes relations de la *Bastille*, & ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité: car on y admet les curieux: le Gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend souvent pour recevoir ses visites: tous ses collègues depuis le *Lieutenant du Roi*, jusqu'au dernier *Marmiton*, y reçoivent les leurs: dans les jours de rejouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

Dans ces occasions elles n'offrent que l'image du calme & de la paix: tous ces spéculateurs étrangers ignorent ce qui se passe, ce qui est renfermé sous ces voutes impénétrables dont ils admirent les dehors: tel d'entr'eux foule aux pieds le sepulchre de son ami, de son parent, de son père, qui le croit à deux cens lieues de lui, bien tranquille, occupé de ces affaires, ou livré à ses plaisirs.

Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plattesformes très élevées, où par conséquent l'air est pur & la vue pittoresque, & entendant assurer que tout cela est, dans les jours ordinaires, à l'usage des prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas douce à la *Bastille*, ces adoucissemens peuvent cependant

la rendre supportable. Cela pouvoit être au tr fois : voici ce qui est arrivé depuis peu.

Le Gouverneur actuel nommé *De Launay*, est un homme ingénieux, qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéressant : il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes, & les fruits, & lui en paie un somme fixe par an : mais pour n'être pas gêné dans son marché, il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers : en conséquence il est venu une Lettre signée *Amelot*, qui défend le jardin aux prisonniers.

Quant aux plattesformes des tours, quoiqu'à l'élevation où elles sont, il soit à peu-près impossible d'y être reconnu, ou de reconnoître ; cependant comme elles donnent sur la rue *St. Antoine*, dont on n'a pas encore chassé le public, on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geoliers de la maison, soit *Porte-clef*, soit *Officier*. Ils ont trouvé dans ces derniers tems, c'est-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient ; d'ailleurs il en résultoit des conversations avec le factionnaire : la vigilance de M. *De Launay* en a pris l'alarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collègues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une Lettre signée *Amelot*, qui interdit les plattesformes, comme le jardin.

Reste donc pour la promenade *la cour* du château : c'est un carré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de

cent pieds de haut, sans aucune fenêtre: de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hyver, parce que la bise s'y engouffre; l'été, le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est-là le *Lycée* unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, se dégorger pendant quelques momens de la journée de l'air infect de leur habitation.

Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser qui les rend si douloureuses se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle promenade ce peut-être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut; où l'on n'éprouve des élemens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'un ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, & l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

C'est une remarque curieuse. L'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran: mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps: les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme; & pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste guidé par le génie du

 lieu,

lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un *homme* & une *femme* : voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés : une grande inscription gravée en lettres d'or sur un marbre noir, lui apprend qu'il en est redevable à M. *Raymond Gualbert de* SARTINES, &c. (28).

Et ne pensez pas qu'il en jouisse autant qu'il le voudroit. On mesure avec économie le tems où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel, qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'autre ne soit remonté ; & que, grace aux lettres signées *Amelot*, cet entonnoir commun est le seul qui reste à leur partager ; si la *Bastille* est fort peuplée, les portions sont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me fesoit fournir à ses plaisirs.

Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complète. Cette cour est l'unique chemin de la cuisine, des visites que reçoivent les officiers du château : c'est par-là que passent les pourvoyeurs de toute espèce, les *ouvriers*, &c. Or comme il faut sur-tout qu'un prisonnier soit invisible, & qu'il ne voit rien, quand il se présente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *Cabinet* : c'est un boyau de douze pieds de long, sur deux de large, pratiqué dans une ancienne voute : c'est là le *Cabinet*, où à l'approche d'une botte d'herbes il faut se récéler au plus vîte, avec le

soin d'en fermer scrupuleusement la porte sur soi; car au moindre soupçon de curiosité la moindre punition seroit une clôture absolue: & ces alternatives sont fréquentes: j'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heures consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *Cabinet*.

J'ignore si cette police est justifié par une Lettre signée *Amelot*; mais il est sûr qu'elle est nouvelle. Jusqu'à ces derniers tems, passé neuf heures du matin aucun étranger n'étoit admis dans la cour sans la plus pressante nécessité: les provisions étoient faites; les visites se recevoient au dehors; & le manège du *Cabinet* n'avoit lieu que pour des occasions sérieuses qui sembloient l'excuser.

Enfin ce n'est pas tout: cette promenade même si insuffisante, si cruellement modifiée, devenue, comme le reste, un supplément de souffrance, plutôt qu'une consolation, elle est suspendue journellement, & arbitrairement. Si un curieux demande à voir la *Bastille*, s'il y a quelques réparations qui exigent le passage d'un ouvrier; si M. le Gouverneur a un grand diner, ce qui nécessite l'entrée & la sortie de ses laquais, attendu que sa maison est dehors, & sa cuisine au dedans; pour tous ces cas il n'y a *point de promenade*.

En 1781, dans les chaleurs qui ont rendu mémorable l'été de cette année, accablé de la saison, & d'un vomissement de sang, d'une foiblesse d'estomac qu'elle n'avoit pas causée, mais

mais qu'elle entretenoit, j'ai passé les mois de *Juillet* & d'*Août* entiers sans sortir de ma chambre; le prétexte étoit un travail qui se fesoit sur les plattesformes: les ouvriers auroient pu y monter par dehors, & ils y montoient: on n'avoit besoin de faire traverser la cour qu'aux pierres qu'il falloit leur fournir: cette opération auroit pu se faire, comme autrefois, tous les jours le matin avant neuf heures: M. *de Launay* avoit trouvé que cela seroit gênant; il lui paraissoit plus court de dire, *Point de promenade!* & il n'y a pas eu de *promenade.*

Pour apprécier cette privation, il faut songer qu'elle vient à la suite de toutes celles par lesquelles il est possible de bourreler des hommes, sans exception; il faut songer que par là, non-seulement on expose un prisonnier à des périls physiques, on nécessite l'altération de sa santé; mais que le mouvement du corps étant sa seule ressource pour endormir un peu les convulsions de son ame, en la lui ôtant on rend celles-ci plus poignantes; que quand il n'a pas une minute dans la journée pour changer au moins d'angoisse, son cœur toujours grossi par les soupirs semble heurter plus douloureusement les murs qui le pressent de toutes parts.

Aussi dans les prisons de la justice ordinaire cette rigueur est regardée comme la plus fâcheuse de toutes celles qu'il lui soit permis d'employer contre les coupables qu'elle doit convaincre. Le *Secret*, c'est-à-dire une réclusion absolue, n'a lieu que dans les courts intervalles où elle craint que des relations extérieures ne portassent jusqu'à l'accusé des lumières

mières favorables au crime : il est motivé par la situation des lieux, & plus encore par les égards pour l'humanité, qui laissant à tous les prisonniers une libre communication entr'eux, ne permet de la suspendre envers un seul, qu'en l'isolant pour le moment, en le tenant hors de la portée des autres, tant que dure le motif de la suspension ; il faut bien interdire la *promenade* à celui-là seul, si l'on ne veut pas l'enlever à tous.

Et encore cette inaction passagère est bien adoucie pour lui, sur-tout s'il est innocent, par les progrès de l'instruction ; il voit ses juges, ses accusateurs, ses témoins ; il sait ce qu'on lui objecte. Tant qu'on l'interroge, tant qu'on le confronte, il n'est pas seul : & quand il sort d'un de ces combats, la solitude qui les sépare lui devient précieuse, nécessaire même, pour se disposer à en soutenir un second.

Mais à la *Bastille* aucun de ces motifs, ou de ces soulagemens ne peut avoir lieu. Le *Secret* y est perpétuel : toutes les promenades sont solitaires, comme la demeure : elles ne peuvent donc apporter aucun obstacle aux succès de l'instruction, quand il y en a une, à sa facilité, à son impénétrabilité. Dans ce cas même, les prohiber arbitrairement ; priver un prisonnier de la seule minute du jour où il puisse lever ses yeux noyés de larmes vers le soleil qui semble le fuir, ce seroit l'excès de l'injustice, comme de la cruauté.

Qu'est-ce donc quand il n'y a pas d'instruc-

tion encore une fois; quand cette prohibition tombe sur des hommes contre qui la haine & la vengeance ne peuvent même trouver le prétexte d'une procédure; quand elle est soutenue des mois entiers; quand elle dépend des caprices d'un satellite aussi lâche que barbare, qui, tout fier de pouvoir impunément outrager dans son fort des hommes honnêtes, ne se croit honoré que quand il insulte à leurs miséres, & puissant que quand il les déchire?

On dira que ces dernières particularités tiennent au caractère des Chefs actuels plutôt qu'à la constitution fondamentale de la maison. Cela est vrai: elle auroit bien assez de croix par elle-même, quand un caprice passager n'y ajouteroit pas celles-là; mais il les y ajoute: aussi ai-je annoncé d'avance que depuis peu d'années les barbaries de la *Bastille* s'étoient accrues. Autrefois on s'occupoit des prisonniers: aujourdhui l'on s'en joue.

Et, ce qui paroîtra peut-être bien étrange, les additions, ou inhumaines ou honteuses, dont on enrichit ce régime déjà si honteux, si inhumain par lui-même, s'étendent jusqu'aux mercenaires qu'il emploie: autrefois, comme je l'ai observé, les officiers de l'*Etat major* jouissoient du droit de voir chacun, seuls, & quand ils le jugeoient à-propos, les prisonniers confiés à leur vigilance commune. Etant réputés tous également fidèles, leurs visites particulières n'inspiroient ni soupçons ni alarmes; & comme ils sont quatre, il s'en trouvoit de tems en tems quelqu'un moins impitoyable, qui consacroit quelques momens de sa journée à des

des converſations toujours précieuſes pour ceux qui les partageoient.

Cette condeſcendance a déplu au Miniſtère préſent : il eſt venu une Lettre toujours ſignée *Amelot* qui a défendu aux officiers d'entrer jamais ſeuls dans les tours : il faut qu'ils y aillent au moins deux, non compris le *Porte-clef* : les viſites du Médecin ſont ſujettes à la même formalité : il n'eſt plus permis à ces dogues de marcher qu'accouplés.

Ce régime monacal a produit l'effet qu'on en attendoit, c'eſt-à-dire la ceſſation abſolue de ces viſites. Dans une meute de cette eſpèce deux ames également compatiſſantes ſont difficiles à trouver. D'ailleurs il faudroit ſe concerter, ſe tenir prêts pour la même minute : de plus ils ne s'aiment pas entr'eux : ils ſont jaloux les uns des autres : ils ſe défient les uns des autres : flétris, même à leurs propres yeux, par leur abominable métier, ils tremblent des interprétations que pourroit donner aux choſes les plus ſimples l'adjoint, ou plutôt l'eſpion qui doit les ſuivre : enfin cette innovation étant un indice d'augmentation de dureté dans le Miniſtère, elle eſt devenue pour eux un motif d'augmentation d'inſenſibilité. Ainſi ce leger adouciſſement eſt encore banni de la *Baſtille*, & il ne l'eſt que depuis trois ans.

Voilà ce qu'y eſt la ſanté. Peut-être voudra-t-on ſavoir ce qu'y devient une maladie. Le Lieutenant de Police d'*Argenſon*, écrivant au commencement de ce ſiècle à Mde. de *Maintenon*, au ſujet des priſons d'état, lui diſoit : Je

„ Je puis & je dois vous assûrer que les pri-
„ sonniers n'y ont rien à desirer pour la *nourri-*
„ *ture* & le *vêtement*. (29) J'ajouterai que les
„ Commandans de la *Bastille*, & de *Vincennes*,
„ ont pour les leurs des attentions CHARI-
„ TABLES qui vont fort au-delà de ce qu'on
„ pourroit leur proposer ou leur prescrire: à
„ la moindre maladie, on leur donne tous les
„ secours spirituels ou temporels qui con-
„ viennent à leur état; mais la privation
„ *de la Liberté les rend insensibles à tout autre*
„ *bien*".

Quoiqu'il soit permis de trouver un peu étrange le rapprochement de ces deux mots, la *Charité*, & la *Bastille*; quoiqu'on puisse soupçonner par le sang-froid de la dernière phrase que le Lieutenant de Police d'*Argenson* en parlant ainsi tenoit le langage d'un *Lieutenant de Police*, c'est à-dire d'un homme voué par état à ces barbaries, & obligé de donner raison à ceux que leur profession rend ses complices nécessaires; rien n'empêche cependant de supposer qu'il y avoit dans ses assertions quelque chose de vrai: mais en ce cas tout est bien changé: ce ne feroit qu'une preuve de plus de la dépravation introduite depuis peu dans ces lieux où dès le commencement on auroit pu la croire à son comble.

D'abord, pour les incommodités passagères, ou les attaques subites qui se guérissent avec du soin, & des secours prompts, il ne faut plus en avoir, ou il faut y succomber, si elles sont sérieuses: il n'y a point de secours à attendre, du moins dans la nuit. Chaque cham-
bre

bre est fermée de deux portes épaisses, ferrées par dehors & par dedans ; & chaque tour en a une plus épaisse, mieux renforcée encore. Les *Porte-clefs* couchent dans une pièce éloignée, absolument isolée : il n'y a point de voix qui put pénètrer jusqu'à eux.

On a la ressource de frapper à la porte : mais une apoplexie, un coup de sang, en laisseroient-ils la force ? il est douteux même qu'en frappant on fût entendu, ou que ces gens une fois couchés voulussent entendre.

Il y a cependant pour ceux à qui le mal auroit laissé l'usage de la voix & des jambes un moyen d'appeller du secours. Le fossé qui enveloppe le château n'a qu'environ cent cinquante pieds de large : le revêtement du côté opposé est couronné d'une galerie qu'on appelle le *chemin des rondes*, où sont établies des sentinelles. Les fenêtres donnent sur ce fossé ; il n'est pas impossible au malade de crier à l'aide ; & si la grille intérieure qui bouche son soupirail, comme on l'a vu, n'est pas trop avancée en dedans ; s'il a la voix forte ; s'il ne fait pas de vent ; si le sentinelle ne dort pas, il n'est pas impossible qu'il soit entendu.

Alors le soldat crie à son voisin, qui crie plus loin. L'alarme en circulant arrive au corps-de-garde : le caporal du service vient voir *ce qu'il y a ;* instruit de quelle fenêtre est parti le gémissement, il retourne passer par la porte, ce qui consume du tems : il entre dans l'intérieur ; il va reveiller un *Porte-clef*, qui va reveiller le laquais du *Lieutenant du Roi*, qui va

reveiller son maître, pour avoir la clef: car toutes, sans exception, sont déposées chaque fois chez cet officier. Il n'y a point de place de guerre où le service soit plus régulier que la *Bastille*; à qui y fait-on la guerre?

On cherche la clef: on la trouve. Il faut encore aller éveiller le *Chirurgien*: il faut éveiller le *Frère Chapeau* qui doit completter l'escorte. Il faut que tous ces gens-là s'habillent: au bout de deux heures la troupe se rend à grand bruit chez le malade.

On le trouve, ou baigné dans son sang, s'il en vomit, & sans connoissance, comme il m'est arrivé; ou suffoqué par son apoplexie, comme cela est arrivé à d'autres. J'ignore quel parti l'on prend quand il est mort sans ressource: s'il lui reste un peu de respiration, ou s'il en reprend, on lui tâte le pous; on lui dit d'avoir patience, qu'on écrira le lendemain au médecin, & on lui souhaite le bon soir.

Or ce Médecin, sans l'aveu duquel le Chirurgien-Apoticaire de la maison n'oseroit pas donner une pillule, demeure aux *Thuileries*: c'est-à dire à trois milles de la *Bastille*. Il a des pratiques; il a une charge chez le *Roi*, une autre chez *Monsieur*. Il est souvent à *Versailles* pour son service: il faut l'attendre. Il vient enfin: mais il est payé à l'année, & payé également pour ne rien faire, comme pour agir: quelque honnête qu'il soit, il doit être porté naturellement à trouver la maladie légère, afin que les visites soient moins exigibles. On est d'autant plus porté à le croire qu'on l'est aussi

à

à soupçonner de l'exagération dans les plaintes du prisonnier; que la négligence de sa parure, l'abattement habituel de sa personne, le serrement non moins habituel de son cœur ne permettent pas de remarquer d'altération sur son visage, ni dans son pouls; l'un & l'autre sont toujours ceux d'un malade; ainsi il a la triple douleur, 1°. de son mal; 2°. de se voir soupçonné d'imposture, & l'objet des railleries, ou des duretés des officiers, car les monstres dans ces cas-là s'en permettent; 3°. d'être privé de tout soulagement jusqu'à ce que la maladie devienne assez violente pour le mettre en danger.

Alors même si on lui donne quelques remèdes, ce n'est pour lui qu'un tourment de plus: il faut songer à la police de la maison: chaque prisonnier enfermé à part, seul jour & nuit, malade ou en santé, ne voit, comme je l'ai déjà dit, son *Porte-clef* que trois fois par jour. Lui donne-t-on un médicament? On le pose sur sa table, & l'on s'en va. C'est à lui à le faire chauffer, à le préparer, à se gouverner quand il opère, heureux si le Cuisinier dérogeant à la règle a la générosité de lui réserver un bouillon, le Porte-clef celle de le lui porter, & le Gouverneur celle de le permettre. Voilà comme sont traités les malades ordinaires, ceux qui conservent assez de forces pour se traîner du lit à la cheminée.

Mais quand ils sont à l'extrémité, accablés au point de ne pouvoir quitter la couche vermoulue où ils gisent, on leur donne une *garde*. Et qu'est-ce que cette garde? Un soldat inva-

lide, lourd, grôssier, brutal, incapable d'attentions, de soins, de rien de ce qui est nécessaire à un malade: mais il y a bien pis, c'est que ce soldat une fois attaché à vous ne peut plus vous quitter: il devient prisonnier lui-même: ainsi il faut d'abord acheter son consentement, & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité; & si vous en revenez, il faut vous résoudre à supporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie. Appréciez maintenant la sincérité du Lieutenant de Police d'*Argenson*, quand il parloit des secours temporels de la *Bastille*, & de la *Charité* des Gouverneurs.

Quant au *Spirituel*, si ces hommes de fer, incapables de pudeur, ou de pitié, l'étoient au moins de remords, oseroient-ils même prononcer ce mot? Peut-il rappeller autre chose que leurs outrages à la religion? Ils ne la respectent pas plus que l'humanité.

D'abord ne va point qui veut à la *Messe*, à la *Bastille*; c'est une grace spéciale, une faveur exquise, qui n'est accordée qu'à un petit nombre d'élus. J'avoue qu'elle m'a été offerte: le premier jour on m'invita, on me conduisit aux *Tribunes* où il faut être caché pour en jouir: je n'y restai pas long-tems. Ce que la servitude & les fers ont de plus horrible vous suit, vous accable jusqu'au pied de l'autel.

On traite la Divinité à la *Bastille*, aussi lestement que ses images. La *Chapelle* est le des-

fous d'un colombier garni de pigeons que nourrit le *Lieutenant du Roi*: elle peut avoir fept à huit pieds en quarré. Sur une des faces, on a conftruit quatre petites cages, ou niches, qui ne peuvent contenir jufte qu'une perfonne; elles n'ont ni jour, ni air, que quand la porte eft ouverte, ce qui n'arrive qu'au moment où l'on y entre, & où l'on en fort. C'eft-là qu'on ferre le malheureux dévot: au moment du facrifice on tire un petit rideau qui couvre une lucarne grillée, par laquelle il peut, comme par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant. Cette manière de participer aux cérémonies de l'*Eglife* m'a paru fi honteufe, & fi affligeante, que je n'ai pas fuccombé deux fois à la tentation d'en avoir le fpectacle.

Pour les *Confeffions*, &c. j'ignore comment on s'arrange; & je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de captifs, même dévots, qui cédent à l'envie d'ufer de cette reffource. Le Confeffeur fait partie de l'*Etat Major*: il eft officier de la maifon. On peut apprécier quelle fûreté il y auroit à être fincère avec lui fi l'on avoit des reproches férieux à fe faire. Son office n'eft donc qu'un piège, ou une dérifion. Je ne conçois pas comment on a l'audace de propofer aux prifonniers de la *Baftille* d'ouvrir leur ame à un lâche prévaricateur qui proftitue ainfi la dignité de fon caractère; ni comment lui-même foudoyé par le pouvoir terreftre qui les opprime, oferoit leur parler au nom du Ciel qui le défavoue.

Je ne puis pas parler de ce qui arrive quand on meurt, confeffé ou non; j'ignore dans ce

cas comment on se venge sur le corps de la fuite de l'ame, & dans quel dépôt on jette ces cendres immobiles, quand on est bien sûr de ne pouvoir plus les tourmenter. Ce qui est sûr c'est qu'on ne les rend pas à leurs familles. Certainement depuis que la *Bastille* existe elle a vu des funérailles: connoît-on un extrait mortuaire qui en soit daté, hors celui du *Maréchal de Biron*? Ces familles sont donc impitoyablement livrées à la confusion qui résulte de l'absence de leur chef; après en avoir souffert tant qu'il existe, on leur envie jusqu'au triste remède que produiroit la certitude de son sort.

Lecteurs dont cette description n'a que trop souvent serré le cœur, vous croyez être au bout. L'imagination ne vous paroît pas pouvoir aller dans l'art de créer des supplices au-delà des raffinemens multipliés que je viens de vous dépeindre. Un aréopage de bourreaux s'indigneroit en songeant au sang-froid avec lequel ces dispositions ont été réfléchies, combinées; au calme avec lequel on les exécute. Eh bien, voici quelque chose de plus fort: voici un trait qui m'est personnel, & qui passe tout ce que vous venez de voir.

Depuis le 27 Septembre 1780, jusqu'en Octobre 1781, c'est-à-dire pendant DOUZE MOIS, j'étois resté non-seulement dans une privation absolue de toute espèce de correspondance au dehors, ou avec une correspondance pire encore que la privation, comme on le verra plus bas; mais dans une ignorance non moins absolue de ce qui s'y passoit en général, ou relati-

latîvement à moi : on ne m'avoit laiſſé parvenir que les nouvelles propres à augmenter mon déſeſpoir, à m'enlever jusqu'à l'attente d'un avenir moins affreux. Pluſieurs même, par un raffinement auquel on tremble de donner une épithète, étoient fauſſes, fabriquées uniquement pour m'induire en erreur, & pour rendre cette erreur plus amère, ou plus funeſte. (*Voyez la Note 7.*)

Ainſi on me diſoit à moi-même, journellement, *& en riant*, que je ne devois plus m'inquiéter de ce qui ſe paſſoit dans le monde, parce *qu'on m'y croyoit mort*; on pouſſoit le badinage jusqu'à me détailler les circonſtances qu'une rage forcenée, ou une horrible légèreté ajoutoit à ma prétendue fin. On m'aſſuroit que je n'avois rien à attendre de l'empreſſement & de la fidélité de mes amis, moins encore parce qu'ils étoient trompés comme les autres ſur mon exiſtence, que parce qu'ils m'avoient *trahi*: cette double impoſture avoit pour objet, non-ſeulement de me tourmenter, mais tout à la fois de me donner une confiance ſans réſerve pour le ſeul traître que j'euſſe en effet à redouter, & qu'on me préſentoit ſans ceſſe comme le ſeul fidèle; & de pénétrer par la manière dont je recevrois ces inſinuations, ſi j'avois en effet quelques ſecrets qui m'expoſaſſent à des trahiſons.

En Octobre 1781, l'accouchement de la *Reine* m'avoit donné quelques lueurs d'eſpérance. On n'avoit pas pu me cacher cette nouvelle: j'avois ſur ma tête le canon chargé de la publier, & ſous les yeux les réjouiſſances

 qu'el-

qu'elle produisoit. Ces évènemens étant toujours en *France* l'époque de la rémission même des crimes, l'idée me vint que celui-là pourroit-être favorable à l'innocence. J'écrivis une courte lettre à M. le C. de *Maurepas*: connoissant son caractère, j'eus la force de la faire gaie, & presque plaisante. Il en avoit paru touché: il s'étoit montré disposé à seconder la voix publique déterminée enfin en ma faveur. Ce changement dans ses dispositions ne me fut pas caché; mais de peur qu'il n'en résultât des illusions trop consolantes, on eut soin de m'apprendre en même tems *qu'il étoit mort*, & mort sans avoir rien fait pour moi.

Enfin, en Décembre 1781, ma constitution cédant à tant de maux, & d'épreuves; les manipulations physiques & chymiques qui depuis quinze mois se joignoient aux morales pour la détruire, ayant produit leur effet; me trouvant attaqué de manière à ne pouvoir plus me flatter même de disputer ma vie davantage; sentant à chaque minute approcher celle où j'allois perdre, non pas la lumière que je ne voiois point, mais la sensibilité qui fesoit de mon existence le plus cruel des supplices, j'ai desiré de faire un Testament. Il falloit pour cela une permission expresse: je l'ai demandée: j'ai supplié les Ministres de me permettre de voir l'officier public qui seul pouvoit constater mes dernières volontés, & le dépositaire de qui seul je pouvois tenir les connaissances indispensables pour ne pas faire des dispositions illusoires.

J'ai réitéré journellement pendant deux mois qu'a duré mon danger, les instances les plus vi-

vives, les plus attendrissantes, j'ose le dire, à ce sujet. Le Médecin de la *Bastille* a eu la complaisance de porter lui-même au *Lieutenant de Police*, organe immédiat du Ministère en ce genre, une attestation de mon état, & du péril imminent que je courois: un refus impitoyable a été l'unique réponse: de sorte que, traité comme mort depuis quinze mois: privé de toutes les facultés des vivans, sans exception, hors celle de souffrir, je perdois jusqu'à l'espoir de jouir, quand j'aurois en effet cessé de vivre, des derniers droits qu'en aucun pays on ne refuse aux morts, du moins à ceux que des arrêts solemnels n'ont point dégradé.

C'est ainsi que j'ai passé les mois de Décembre 1781, & de Janvier 1782 entiers, dans la persuasion chaque soir, que je ne verrois pas le lendemain; & chaque matin, que je n'entendrois pas annoncer la fin du jour, par l'horloge lugubre qui dans cette nuit éternelle marque seule la division des tems; &, qu'on y songe, cette attente toujours trompée, devenoit sans cesse de plus en plus douloureuse, par le sentiment du caprice qui m'envioit jusqu'à la satisfaction de laisser après moi des traces de bienfesance, & des marques de souvenir aux amis qui pourroient encore chérir le mien.

Voila un fait: pourra-t-on donner un motif?

On ne peut pas m'objecter le régime de la maison, les prétendues loix de cet écueil de toutes les loix: non-seulement le délire oppressif n'y est pas porté jusqu'à l'excès de faire du refus des actes civils une règle dont on ne

 puis-

puisse s'écarter : mais il fait quelquefois à ses victimes une nécessité de ces actes : la *Bastille* a un notaire brêveté : il peut donc en général y exercer ses fonctions : moi-même on m'avoit dans les premiers tems, non pas permis, mais forcé de l'employer.

L'*Exempt* de la Cour de *France*, quoique secondé par le Ministre Plénipotentiaire de la *Police* de *Paris* ayant échoué dans la poursuite de mes papiers, &c. à *Bruxelles*; un troisième adjoint envoyé à leur secours n'ayant pas d'abord mieux réussi, parce qu'il y a des loix dans ce pays, & qu'elles y sont respectées, on m'a arraché une *procuration* notariée qui a enfin produit une partie de ce que l'on désiroit : si pour pénétrer dans mes secrets, & me chercher des crimes, ou s'emparer de mes dépouilles, on avoit pu sans blesser le Code de la *Bastille*, emprunter le ministère d'un officier public, il n'y avoit pas plus d'impossibilité sans doute, ou de danger, à me le permettre pour régler la disposition de ce qu'on m'avoit laissé : un *Testament* n'étoit pas plus illicite qu'une *Procuration*.

Quand il y auroit eu contre moi une accusation, des indices, une procédure commencée, n'y ayant pas de jugement, le refus du pouvoir de *tester*, & par conséquent une confiscation anticipée, auroit paru une atrocité scandaleuse autant que criminelle : comment faut-il donc le regarder, ou le qualifier, dans la position où j'étois : car on ne doit pas l'oublier, n'ayant ni juges, ni procès, ni délits, ni accusateurs ? N'est-ce pas-là le dernier abus du pouvoir, & une

une des plus fortes preuves de la barbarie avec laquelle on se joue à la *Bastille* de l'existence des citoyens?

Et qu'on ne dise pas, je le répète, que la *Bastille* étant exclusivement destinée à renfermer des *Criminels d'Etat*, le régime n'en peut être trop sévère, ni trop mistérieux; qu'ainsi l'accroissement de rigueur que je lui reproche, seroit dans son genre une espèce de perfection, puisqu'on ne peut prendre trop de mesures pour convaincre, pour déconcerter des personnages dangereux, dont la liberté pourroit entraîner la subversion de la Patrie.

Non; cela n'est pas vrai: ce n'est pas, dans ces derniers tems sur-tout, aux *Criminels d'Etat* que la *Bastille* est réservée: la légèreté avec laquelle on l'ouvre, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années elle semble être le préliminaire des *affaires civiles* les plus communes, les moins susceptibles par leur objet & leur issue, de cet étrange & terrible début. Elle est devenue, en quelque sorte, l'Anti-chambre de la *Conciergerie*.

Une femme de qualité est soupçonnée d'avoir fabriqué ou commercé de *faux billets*: on la met à la *Bastille*.

Un fou revêtu d'une robe de Magistrat à *Paris*, accuse une marchande de fayence de *Lyon*, d'avoir été la confidente pécuniaire d'une société disparue depuis long-tems: on la met à la

la *Bastille.* Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille, pour des discussions domestiques, avec un premier commis, qui a intérêt personnellement de la perdre: on la remet à la *Bastille.*

Un subalterne est accusé d'avoir commis des faux dans le maniement des affaires d'une grande maison; mais des faux d'une espèce qui assurément n'intéressoient pas la monarchie: on le met à la *Bastille.*

Voilà le sort qu'ont eu Mde. *de St. Vincent*, la De. *Roger*, le Sr. *Le Bel*... Etoient-ce là des *Prisonniers d'Etat*? Quel étoit donc l'objet du régime funéraire auquel on les soumettoit?

Tous ont été renvoyés devant les Juges ordinaires: mais à l'instant du renvoi on n'avoit pas la preuve de leur innocence: bien loin de-là, on doit croire qu'elle paroissoit plus problématique, puisqu'on les livroit aux lenteurs dispendieuses de la justice regulière, & à une accusation réfléchie, intentée, approfondie dans les formes. Il falloit donc que les éclaircissemens antérieurs à leur renvoi leur fussent plus contraires que favorables: ils étoient donc, en sortant de ce gouffre funeste, plus suspects qu'en y entrant: & cependant c'est à leur entrée qu'on les accable du régime de la maison! ce n'est que quand on a plus de droit de les présumer coupables, qu'on les en affranchit! On leur rend une demi-liberté, quand on les abandonne à une instruction qui semble former un indice contr'eux; on la leur avoit ôtée en-

tière.

tière, en joignant à cette perte tous les accessoires de la *Bastille*, avant que de procéder même aux préliminaires de l'instruction.

Il y a plus : les vrais *Prisonniers d'Etat*, ceux qui arrivent à la *Bastille* chargés de fers que le pretexte du bien public peut justifier, & poursuivis par une clameur que des fautes précédentes peuvent excuser, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refusés à tous les autres.

J'ignore, par exemple, quel étoit le grief qui y a conduit quelque tems avant moi un homme associé clandestinement aux expéditions de la marine *Françoise*.* Je suis fort éloigné d'affirmer qu'il méritât ce sort : mais il n'est pas possible que le titre d'accusation au moins, sur lequel la *Lettre-de-cachet* a été expédié contre lui, ne fut grave. Il avoit eu part à des opérations délicates, & dont le succès n'avoit pas répondu aux espérances, peut-être à ses promesses. Le Ministre qui l'employoit, accoutumé par son ancien métier à regarder l'espionage comme le plus beau champ du génie ministériel, & l'arme la plus sûre d'un gouvernement ; croyant mener la *Marine* comme la *Police*, & se flattant de maîtriser les flottes *Angloises* comme les jeux de *Paris*, l'avoit-il créé son substitut dans ces flétrissantes fonctions ? Avoit-il, comme on l'a cru, commis pour doubler ses profits une double trahison, toujours à craindre de la part de ces sortes d'agens ? Chargé de commission par la *France* pour acheter les secrets de l'*Angleterre*, avoit-il vendu à l'*Angleterre* ceux de la *France* ? Ou bien son protecteur ayant mal-entendu ses

avis,

* M. de Paradès

avis; ou, comme on l'a dit aussi, ayant eu des motifs personnels pour les négliger, avoit-il cru à la vue des suites de son ineptie, ou de sa prévarication, devoir en rejetter la cause sur le subalterne, & feindre de soupçonner l'intégrité de celui-ci, pour couvrir sa propre incapacité, ou pis encore? Je n'en sais rien.

Ce qui est sûr, c'est que son ancien protégé n'a connu des supplices de la *Bastille*, que la perte de la liberté: c'est que dès le premier moment il y a eu des livres, des correspondances: c'est que tous les jours, dans le tems où un silence imposteur, autant qu'effrayant, donnoit à mes amis de trop justes alarmes, il y recevoit des visites; c'est qu'en ayant eu le soupçon, & m'étant permis, pour m'en assurer, d'en hazarder le reproche dans une des rares & courtes entrevues que m'a accordées le *Lieutenant de Police*, ami, comme on sait, & créature de M. de *Sartines*; il m'a répondu, en convenant du fait, & rejettant les ménagemens dont on usoit envers le prisonnier que je lui nommois, sur ce que le Ministre auteur de sa détention étoit BON; & sur mon observation toute naturelle que la différence des traitemens auroit dû dépendre de la gravité des accusations, & non de la bonté personnelle de chaque Ministre, il m'a ajouté ces mots remarquables: *Qu'il ne pouvoit qu'y faire; parce que personne ne s'intéressoit à moi.*

De sorte que les horreurs de ma captivité, la redondance avec laquelle on m'a noyé de toutes les horreurs de la *Bastille*, ne sont venues que de n'avoir pas eu le bonheur d'être mêlé dans

dans quelque intrigue obscure & honteuse, vraiment relative aux intérêts de l'*Etat*; de n'avoir pas été sacrifié à un manège adroit, qui cachât l'indulgence sous les symptomes apparens de la sévérité; de n'avoir eu parmi les Ministres que des ennemis directs, personnels, & implacables, au lieu d'y avoir des complices; elles sont venues du malheur de n'avoir eu pour protecteurs que des hommes honnêtes; pour solliciteurs que des amis délicats; enfin, d'avoir eu affaire à une *Lettre-de-cachet* signée *Amelot*, & non pas *Sartines*.

Qui auroit jamais cru que de ces deux Ministres M. de *Sartines* fût le *Bon-homme*?

Le régime de la *Bastille* n'est donc ni inflexible, ni uniforme: même avec cette rigidité commune il n'en seroit guère moins horrible, puisqu'il exerceroit une rigueur égale sur des délits différens; &, ce qui est encore plus affreux, sur l'innocence & sur le crime. Mais il n'a pas même cette abominable stabilité: & il n'y déroge que dans le sens contraire à celui qu'indiqueroit la justice.

L'exemple seul que je viens de citer, & le mien, prouvent qu'il est susceptible de modification; qu'il est subordonné uniquement à la vengeance, au desir qu'ont les cœurs infernaux qui le dirigent de servir le ressentiment ou les nécessités de leurs patrons; ils prouvent que de même que le Ministère de *France* a des magasins de *Lettres-de-cachet*, signées d'avance, qu'il attend sans bruit le moment d'appliquer, il a aussi des réserves de douleurs qu'il ne déploie que quand l'or-

l'ordre fatal a eu son exécution; ils prouvent qu'il y a à la *Bastille* un tarif de tortures pour chaque commensal, comme il y en a un pour leur pension; & qu'en fixant au lâche Cantinier, qu'on charge de leur subsistance le prix des alimens destinées à prolonger leur vie, on détermine aussi la mesure de fiel dont il doit l'empoisonner.

Le régime de la *Bastille* est donc institué uniquement pour tourmenter? & qui? Des innoçens reconnus, puisque des soupçons fondés motivent des égards, ou un renvoi. Au nom de qui? Au nom du *Roi*, du magistrat suprême, du protecteur né de l'innocence, du gardien de la foiblesse: c'est son intervention plus directe qui produit des effets plus cruels: c'est par ses ordres immédiats qu'on se prétend autorisé à soumettre un infortuné qui n'a offensé, ni lui, ni les loix, ni rien de ce qu'elles obligent de respecter, à des supplices inconnus dans les prisons ordinaires, peuplées d'hommes coupables, ou du moins accusés de quelques-uns de ces attentats; c'est de *par le Roi* qu'on lui presse la gorge de manière à ne pas intercepter tout-à-fait sa respiration, mais à ne lui en laisser précisément que ce qu'il faut pour perpétuer son angoisse; qu'on rit de ses convulsions; qu'on s'applaudit de ses gémissemens; qu'on compte comme autant de victoires les soupirs prolongés que la douleur lui arrache: c'est le Roi qu'on ne frémit de donner pour auteur de ces prévarications barbares qu'il ignore, de ces vengeances ministérielles que son cœur désavoue.

Oui, vous les ignorez, o vous que la Nature m'a-

m'avoit donné pour maître, & que vos vertus m'auroient donné pour protecteur, si l'innocence avoit autant d'accès auprès du trône que la calomnie: Vous dont l'estime étoit la plus flatteuse récompense, & le plus puissant encouragement de mon travail; Vous dont l'ame honnête & franche n'avoit été ni effrayée de ma promesse de dire toujours la vérité, ni rebutée de mon exactitude à la remplir.

Vous ne les connoissez pas, ces cachots qui cependant ne s'ouvrent, & ne se ferment qu'à votre nom; où l'on ne sent que l'on existe que parce que l'on souffre; & dont l'espérance même est souvent exclue: ils engloutissent journellement des citoyens irréprochables, des sujets fidèles, qui reclament en vain du fonds de ces abimes les vertus, & le nom de leur Prince: ce nom sacré, qui est par tout ailleurs le garant de l'exécution des Loix, n'est là que le titre en vertu duquel on les enfreint.

En signant un ordre pour *enfermer*, vous croyez ne faire qu'un usage légitime de votre autorité; un usage consacré par une possession de plusieurs siècles; un usage nécessaire au repos public, & dont il ne résulte aucun abus: vous supposez que l'exécution de cet ordre n'entraîne que les effets d'une précaution de ce genre.

Bienfaisant jusques dans les rigueurs que votre rang vous oblige d'autoriser, vous avez donné mille preuves de votre penchant à soulager les maux que le maintien de la société nécessite. Par vos ordres les prisons destinées

à assurer la conviction & le châtiment du crime sont devenues plus douces, moins meurtrières: elles ont cessé d'être une punition préliminaire plus cruelle souvent que le dernier supplice. Vous avez détruit la pratique barbare qui autorisoit les tribunaux à torturer des accusés simplement suspects, pour essayer si par-là on ne réussiroit pas à les rendre criminels.

Vous êtes donc bien loin de soupçonner que dans votre royaume, dans votre capitale, sous vos yeux, il existe une place dévouée spécialement à perpétuer sur l'innocence une question mille fois plus cruelle que toutes les questions préparatoires proscrites par vous; puisqu'enfin elles ne brisoient que les corps, au lieu que celle de la *Bastille* ne déchire le corps, que pour pénétrer plus fructueusement jusqu'à l'ame. Vous êtes loin de soupçonner que l'on ajoute encore arbitrairement à ce régime infernal; que les agens subalternes, choisis pour le maintenir trouvent de la satisfaction & du profit à l'outrer; que pareils à ces chiens acharnés qui secouent & mordent le gibier en le rapportant, ils se fassent un plaisir d'être barbares, quand on n'exige d'eux que d'être soumis & fidèles.

Mais vous ne l'ignorerez plus; le voile est déchiré: portez les yeux sur ces souterrains funéraires, où n'est jamais descendu le jour: pour lui en procurer l'accès, il falloit deux évènemens aussi singuliers l'un que l'autre, que j'y entrasse & que j'en sortisse. Le second, que je ne dois qu'à vous, m'assure que les connoissances dont je suis redevable au premier ne seront pas inutiles.

Il m'en coûtera ma Patrie. La néceffité de chercher un tombeau dans des contrées étrangères, hélas! & ennemies, fera le feul prix de tous les facrifices que je lui ai faits. Celui-ci eft le dernier: je ferai payé de tous les autres s'il n'eft pas infructueux.

Mais non, il ne le fera pas: votre cœur pur & fenfible s'émeut: vous frémiffez: vous rougiffez: ce ne fera pas en vain. Dieu quand vous protégez les hommes, tout puiffant pour opérer leur falut; donnez à l'*Europe*, au monde le fpectacle d'un prodige que vous êtes digne d'opérer. Parlez: A votre voix on verra s'écouler les murailles de cette moderne *Jéricho*, plus digne mille fois, que l'ancienne des foudres du ciel, & de l'anathême des hommes. Le prix de ce noble effort fera la gloire de votre régne; un redoublement d'amour des peuples pour votre perfonne & votre maifon; & la bénédiction univerfelle des fiècles les plus reculés, comme du fiècle préfent.

NOTES.

N. B. *Les Lecteurs sont priés de ne passer aux Notes, qu'après avoir bien lu, & un peu médité le Texte s'il est possible.*

(1) PAGE 7. *Sur les avenues de ces gouffres.*] En général en *France* toutes les places fortes peuvent à volonté devenir autant de *Bastilles*: il n'y a pas un de ces remparts, élevés en apparence contre les ennemis de l'état, dont un caprice ministériel ne puisse à chaque instant faire le tombeau de ses enfans: mais il n'y a guère qu'une vingtaine de châteaux qui aient cette destination spéciale & constante, tels que la *Bastille* & *Vincennes*, aux portes de *Paris*; *Pierre en Cise*, à *Lyon*; les *Iles Ste. Marguerite*, en *Provence*; le *Mont St. Michel*, en *Normandie*; le *Château du Taureau*, en *Bretagne*; celui de *Saumur*, en *Anjou*; celui de *Ham*, en *Picardie*; &c. &c. &c. Et tout cela est rempli de *Prisonniers d'Etat!* & dans tous on suit le régime de la *Bastille!* & dans tous il y a des Gouverneurs *Cantiniers*, des Etats majors *Porte-clefs*, des *Garnisons*, des *Ingénieurs*, &c.

La considération de cette énorme dépense, a donné à quelques Ministres, & entr'autres à M. *Necker*, dit-on, la velléité d'une réforme; si elle s'opéroit jamais, il seroit bien honteux qu'elle n'eût point d'autre motif. *Supprimer la Bastille* par ECONOMIE! disoit, il y a quelques jours, avec indignation, à ce sujet, un des plus jeunes, & des plus éloquens orateurs de l'*Angleterre!*

(2) Page 7. *Un Condé.*] A-propos de ce nom je ne puis me refuser de placer ici une anecdote tirée des Mémoires de *Sully*, à laquelle peut-être peu de lecteurs font attention.

Henri IV, malgré sa vieillesse & ses vertus, avoit dans ses derniers tems cédé à une passion aussi scandaleuse que ridicule: il aimoit la Princesse de *Condé*, femme de son neveu. Il la lui avoit fait épouser dans l'espérance qu'étant jeune, dissipé, & avare, on pourroit avec des plaisirs ou de l'argent l'aveugler sur la conduite de sa femme. Il n'en fut rien: le jeune Prince ne voulut ni se distraire, ni s'enrichir: il emmena sa femme à *Bruxelles*, sans en avertir personne.

Cette évasion ne pouvoit être qu'approuvée des honnêtes gens; elle fut traitée dans le Conseil du Roi, comme une *Affaire d'Etat*. Tous les Ministres opinèrent gravement tour-à-tour sur les moyens de remettre au plus vîte dans les bras du Roi une Maîtresse que l'incommode époux avoit osé lui enlever. Il y avoit des opinions *Pour la guerre:* quand le tour du Duc de *Sully* fut venu, il commença son avis par ces mots: *Si vous m'aviez laissé faire, il y*

a trois mois, j'aurois mis votre homme à la Bastille, ou je vous en aurois bien répondu. *

C'étoit en *Plein conseil* que se tenoit ce langage! celui qui le tenoit étoit un des plus vertueux Ministres que la *France* ait eu; celui contre qui il le tenoit, étoit un *Prince du Sang*; & le crime jugé dans ce *Prince de Sang* digne de la *Bastille*, étoit d'avoir une jolie femme; & de ne pas vouloir qu'elle fût la maîtresse de son oncle.

Lecteurs, réfléchissez.

(3) Page 8. *Sa description avec la mienne.*] Je ne mets pas au rang des mémoires que l'on peut consulter sur les détails de cet antre de *Trophonius* une histoire de l'*Inquisition Françoise*, par *Constantin de Renneville*. Ce livre devenu rare, & cher parce qu'il est rare, n'a d'intéressant & même de vrai que le titre. C'est un tissu de grossièretés dégoutantes, & de fables absurdes.

On y lit, par exemple, qu'un prisonnier ayant été renfermé dans les souterrains d'une des tours, il arracha *avec ses mains* tant de pierres des fondemens qu'il les ébranla, & que le Gouverneur effrayé fut forcé de loger ce nouveau *Samson* dans le plus bel appartement du château, pour en prévenir la chûte.

L'auteur de ce conte ne savoit donc pas que les murs de la *Bastille* ont, aux endroits où ils sont

* Je cite de mémoire: je puis me tromper sur un ou deux mots: je suis sûr de ne me tromper, ni sur la chose, ni même sur la phrase.

font le plus minces, au moins *douze pieds* d'épaisseur, & trente, quarante, cinquante dans les autres, qu'ils font, de la plus superbe pierre de taille, & par conséquent aussi solides que les cœurs des gardiens sont impitoyables.

D'ailleurs *Renneville* ne parle que de mauvais traitemens physiques: il est vrai qu'on ne les épargne pas dans ce lieu où toutes les manières de rendre l'existence insupportable sont employées; mais, comme on l'a vu ci-devant, ce n'est pas sur cette ressource que comptent le plus les questionnaires à *croix de St. Louis* qui se chargent d'y administrer les douleurs: ce sont les ames qu'ils torturent; & cela est bien plus ingénieux.

(4) Page 9. *Consacré en apparence à la justice.*] C'est le *Lieutenant Gal. de Police*: il est le véritable administrateur de la *Bastille*; le Gouverneur en chef de ce château: c'est par lui que passent tous les ordres; il n'a de supérieur dans ce district que le Ministre immédiat du département de *Paris*.

C'est une inconséquence dont on ne peut trouver d'exemple qu'en *France* que cette association de la *Robe* avec l'*Epée*, d'un magistrat avec des stipendiaires armés, pour consommer une oppression que les Loix proscrivent, & que la *Robe*, la *Magistrature* font profession de détester. Et ce n'est pas pour l'adoucir que la régie en a été ainsi confiée à un *Maître des Requêtes*: c'est pour la légitimer, en quelque sorte, ou du moins la légaliser, s'il étoit possible.

Les troupes de la *Ferme générale*, les soldats de

de la finance ont en *France* le droit de rédiger des actes civils & juridiques; de dresser des procès verbaux; de faire subir de vrais interrogatoires à ceux qu'ils arrêtent, & qu'ils fouillent: les troupes du Roi, les militaires nationaux n'ont pas ce droit. Comme ce sont eux qui gardent la *Bastille*, il a fallu leur adjoindre un homme qui en fut doué, pour procéder à ce qu'on y appelle des *Procès verbaux*, des *Interrogatoirès*; quand on daigne s'amuser à ces formalités: c'est-là l'emploi du *Lieutenant de Police*, & l'occasion du pouvoir dont on l'a investi.

Ce qui est plaisant, si quelque chose relatif à la *Bastille* peut l'être, ce qui prouve toujours la conséquence des idées *Françoises*, c'est que sa robe qui devient ici pour lui un titre de supériorité, en est, pour tout autre magistrat, un d'exclusion. Le *Chancelier* lui-même ne seroit pas admis à la *Bastille*, à moins qu'il n'y fût envoyé comme prisonnier. Quand le *Parlement*, comme il arrive quelquefois, par une autre suite de cette même justesse d'esprit, accepte des *Commissions*, pour juger des prisonniers déposés à la *Bastille*, il n'est pas permis aux Juges d'entrer dans le château: c'est à la porte qu'ils tiennent leurs assises, & qu'on leur amène l'accusé, ou plutôt la victime; témoin M. de *Lally*, &c. de sorte que ces magistrats supérieurs, si fiers, si despotiques, n'ont pas même le droit d'inspection sur ces lieux où un subalterne exerce un empire illimité.

Et ce qui achève de réunir toutes les espèces de contradictions, comme de confondre toutes les idées, les actes passés par ce magistrat appellé exprès, institué exprès, pour leur donner

une apparence de *légalité*, sont formellement désavoués, proscrits par les tribunaux dont il continue d'être membre, toutes les fois qu'ils leurs sont présentés. Ils declarent au *nom du Roi*, de *la part du Roi*, en fesant *parler le Roi*, illégales, & tyranniques, les procédures instruites, au *nom du Roi*, de la *part du Roi*, en fesant *parler le Roi*, par leur confrère dans les *Bastilles*; & enfin le même homme siégeant au *Chatelet*, comme *Lieutenant de Police*, au *Parlement*, comme *Mre. des Requêtes*, rejettera le lendemain avec horreur, déclarera criminelles, les mêmes pièces qu'il aura extorquées la veille au *fauxbourg St. Antoine*, à *Vincennes*, &c. en qualité de *Commissaire du Roi*, & munies de sa signature.

Ces absurdités rendent la Législation *Françoise* ridicule aux yeux des étrangers: mais malheureusement elles la rendent encore plus accablante pour les nationaux.

(5) Page 9. *Du gage apparent d'un service pur.*] Tous les officiers de l'*Etat Major* à la *Bastille* ont la *Croix de St. Louis*: ceux même qui n'ont jamais servi, tels que le *Gouverneur actuel*, ou qui ont servi avec un titre qui n'y donne pas de droit, tels que le *Major actuel* on la leur accorde par grace, & afin de leur donner apparemment un extérieur plus imposant.

Cela n'a rien d'étonnant après tout. On la donne bien aujourdhui, cette croix, si longtems respectable & respectée, à des *Exempts de Police*. C'est à M. de *Sartines* qu'est due cette honteuse illustration du plus lâche service que le despotisme ait jamais exigé. Si l'on prétend la justifier par l'utilité de ces emplois dans certains cas, il faudroit donc la rendre com-

...nue aux *Geoliers* ordinaires, & aux *Bourreaux*; car enfin ce sont aussi des hommes utiles; & certainement aux yeux de la raison ils sont infiniment au-dessus de leurs camarades *Bastilleurs*; ils devroient être bien moins flétris dans l'opinion publique.

Ils ne sont que les ministres d'une sévérité indispensable: ils sont officiers, & officiers nécessaires d'un pouvoir légitime: ils peuvent quelquefois exécuter des ordres injustes: mais ils obéissent toujours à la justice & aux loix. Ils sont sûrs que l'infortuné qui leur est livré, a eu, ou aura le moyen de se défendre: ils sont sûrs ou du moins doivent croire qu'un examen équitable, impartial, a précédé les décisions rigoureuses qui les décident. Ils sont autorisés à penser qu'elles n'ont jamais pour objet que des coupables, ou au moins des hommes justement suspects.

Mais un *Exempt de Police*, un officier de *Bastille* sont sûrs précisément du contraire: ils savent qu'ils violent les loix, & que leur destination spéciale est de les violer: ils savent qu'ils sont les instrumens passifs, criminels, d'une violence arbitraire: ils savent que les trois quarts des victimes qu'on leur donne à crucifier sont innocentes; que si l'on avoit eu quelque prétexte fondé pour les charger de fers juridiquement, on n'auroit pas eu recours à la voie abrégée d'une *Lettre-de-cachet*; ils savent enfin que, sans les bayonnettes qui les entourent, leur procès est tout fait dans les rituels des tribunaux, comme dans le cœur de tous les citoyens; & qu'un supplice honteux seroit le juste p ix de leur infame condescendance.

Ils le savent! & ces violences, ces *Lettres-de-*

cac.et,

tachet, ils s'en rendent les instrumens! L'Exempt captureur compte sur ses doigts de combien de *Louis-d'or* chaque nouvelle proie lui fournira le prétexte de grossir ses mémoires; le Gouverneur geolier suppute combien d'*Ecus* il en résultera pour sa cuisine; tous deux trouvent la capture d'autant *meilleure*, qu'elle leur devient plus lucrative.

Assurément l'exécuteur des *hautes œuvres*, ni ses valets ne poussent point jusques-là la dégradation de l'avarice, & l'oubli de toute espèce de pudeur comme de remords.

Si donc l'opinion étoit raisonnable; si c'étoit la réflexion que déterminât le préjugé, lequel de ces deux hommes, je le demande, devroit être le plus flétri aux yeux de la société? à qui des deux est dû plus de mépris & d'opprobre?

(6) Page 11. *Entre M. le Comte de Vergennes, & moi.*] Voyez ma lettre à ce Ministre, imprimée en 1777. Je n'ai point mis cet écrit, ni l'éclat qu'il a fait, au nombre des causes de ma détention, parce que ce seroit accuser nettement M. le *C. de Vergennes* d'une fourberie, d'une hypocrisie, trop contraire à la vertu, à la franchise dont il fait profession: mais il très-vrai, cependant que depuis que j'ai eu, moi, la bon-hommie de repasser la mer *sur sa parole*, des amis éclairés n'ont cessé de me prédire ce qui m'est arrivé le 27 Septembre 1780: ils n'ont cessé de me répéter que tôt ou tard M. le C. *de Vergennes* se ménageroit le moyen de concilier le plaisir de se venger, avec la gloire d'avoir paru pardonner. Ce rapport entre leurs prophéties & l'évènement doit-il l'emporter sur la confiance qu'inspirent les VERTUS de M. le Comte *de Vergennes*?

(7)

(7) Page 12. *Plus noble encore que celui de mon séjour.*] Révéler ici l'objet de ce sacrifice, ce seroit en perdre le mérite; il me seroit permis, peut-être, il seroit intéressant pour ma gloire, & ma vengeance, de revoquer ma parole, comme les Ministres de *France* ont violé la leur: mais je n'ai pas l'honneur d'être Ministre. Un serment tyrannique, & injuste, ne lie jamais: une parole donnée librement lie toujours.

(8) Page 13. *Avec un opprobre réfléchi & combiné.*] C'est en plein jour, à midi, dans la rue de *Paris*, la plus passante, & la plus peuplée, que j'ai été arrêté, aux yeux de dix mille hommes rassemblés en un instant, on pourroit dire convoqués. Mon cocher, mon laquais, ou plutôt ceux du S. *Le Quesne*, & par conséquent de la *Police*, ne cachoient mon nom à personne. On sentira tout ce que cette affectation avoit de malignité, si l'on songe que dans les affaires les plus sérieuses, & même les plus pressantes, c'est toujours la nuit, & le secret que l'on choisit pour ces opérations violentes: mais le ministère qui se vengeoit dans celle-ci, qui savoit bien qu'il n'en tireroit d'autre profit que l'opprobre, & les cruautés dont ma détention pourroit être accompagnée, a voulu m'en faire boire l'amertume jusqu'à la lie.

Ajoutons que le Lant. *de Police*, à qui suivant mon usage de circonspection, & de franchise, chaque fois que j'allois à *Paris*, depuis 1777, j'avois rendu ma première visite, m'avoit donné rendezvous *pour ce jour-là*, à neuf heures du soir; chez lui: nous devions parler du N°. LXXI. des *Annales*, qui n'étoit pas encore distribué; & c'est le même jour qu'il me fait arrêter à midi, avec

avec le ſcandale que l'on vient de voir ! & après cela, on me tient vingt mois dans un ſecret impénétrable : on met autant de miſtére dans les ſuites de ma détention, qu'on a mis de publicité dans la détention même ! Quel en étoit l'objet ? Faut-il le demander ? La publicité autoriſoit à tout dire à ma charge, & le miſtere à tout croire.

(9) Page 14. *Le Chargé-d'affaires de* FRANCE.] Il ne s'agit pas ici de M. le C. d'*Adhemar* Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de *France*, à *Brüxelles* : je puis ſuppoſer qu'un homme de condition qui n'avoit jamais eu qu'à ſe louer de moi auroit en cette occaſion ſoutenu la dignité de ſon caractère, & ſenti qu'il ne lui convenoit pas de s'aſſocier à des *familiers* de la *Police de* PARIS pour conſommer une ſpoliation auſſi odieuſe qu'injuſte.

Mais il étoit abſent : les affaires ſe trouvoient entre les mains d'un homme qui eſt tantôt ſon intendant, tantôt ſon ſecrétaire, &c. & tantôt ſon repréſentant, nommé LA GREZE, homme dont une naiſſance équivoque eſt le moindre défaut, & que ſes premiers emplois ne devoient pas naturellement conduire à figurer dans le corps *Diplomatique*.

Cet étrange Miniſtre a trouvé dans l'*Exempt de Police de Paris*, & dans ſon ſubſtitut, de dignes collègues. Il les a ſecondés de tout ſon pouvoir, & avec d'autant plus de facilité qu'il pouvoit au moins dans les premiers momens couvrir ſes trahiſons ſous les ſymptomes de l'empreſſement & de l'amitié : il avoit, je l'avoue, ſurpris ma confiance : je n'avois pu la refuſer à un homme que le gouvernement de mon pays ſembloit hono-

honorer de la fienne. Il étoit chez moi tous les jours, & tout le jour.

A l'instant du désastre il fut le conseil préféré de la Personne qui en le partageant avoit encore la douleur d'être obligée de travailler à prendre des précautions pour le diminuer. On ne sera pas fâché de trouver ici à ce sujet une anecdote assez plaisante aujourdhui, mais qui ne l'étoit pas alors.

Il s'agissoit sur-tout de sauver mes papiers; non pas qu'ils continssent rien de criminel: mais c'étoit ma fortune, & plus que ma fortune: d'ailleurs ils renfermoient des secrets importans qui ne m'appartenoient pas; la confiance de beaucoup d'honnêtes gens m'ayant suivi dans ma retraite, malgré mon abjuration absolue du barreau, le repos & l'honneur de plusieurs familles dépendoient de la soustraction de mon cabinet.

La Grèze consulté ne trouva rien de mieux que de jetter les papiers les plus précieux dans la vache de ma voiture, de les conduire à une maison de campagne que j'avois à trois lieues de *Bruxelles*, & d'y ensevelir le tout dans le foin dont les greniers étoient remplis: il assista *déguisé*, *à minuit*, à l'exécution de son avis, répétant sans cesse *qu'il risquoit sa place*, *& sa fortune*, *pour me rendre ce service*: il travailla lui-même: il vit charger la vache: il s'assura que la voiture partiroit à l'ouverture des portes: jurant toujours d'un ton pénétré que puisqu'il étoit seul confident de ce depôt il seroit impénétrable.

La voiture étoit arrivée en effet à la campagne à sept heures du matin. A huit, l'Exempt de la Police *Parisienne* étoit dans mon grenier: il

cro-

crochetoit la vache: il en brisoit les cadenas: il y trouvoit . . . . quoi! De la paille!

L'onction que *La Grèze* tâchoit de mettre dans ses sermens l'avoit trahi: on avoit profité du moment où il étoit allé souper, ou plutôt instruire l'Exempt, pour faire l'échange.

L'histoire est plaisante: mais la perfidie étoit affreuse. En voici une encore plus atroce, s'il est possible.

En sauvant mes papiers jugés les plus importans, on en avoit laissé dans la maison une quantité assez grande pour autoriser à nier qu'il en eut d'autres. La Police de *Bruxelles* s'étoit saisie de cette proie, tandis que l'Agent *Parisien*, mieux instruit, en poursuivoit une plus précieuse. Lui, & *La Grèze* son complice, déconcertés par la précaution que l'on vient de voir, crurent se dédommager en s'emparant de celle qui étoit restée à *Bruxelles*: ils trouvèrent de la résistance dans les loix du pays: on vouloit un pouvoir de moi: *Le Quesne* appellé à leur aide en avoit bien un, mais il étoit ancien: il n'étoit pas relatif à l'évènement du moment, ni à ses suites: les Magistrats de *Bruxelles* refusoient de le reconnoître; mes amis encore davantage. Il fallut bien m'en demander un nouveau: car la démangeaison de connoître mes papiers étoit pressante; & l'on se flattoit avec ce titre de faire revenir même ceux qui s'étoient échappés du filet de *La Grèze*. On me le demanda: Je le refusai nettement: on devine quelle étoit ma raison. Que fit-on?

Le Sr. *La Grèze* écrivit au *Lieutenant de Police de Paris* que la justice de *Bruxelles* avoit *saisi tous mes effets*; qu'une partie *étoit déjà vendue*;

due, & CONFISQUÉ'E, en vertu de la *Joyeuse entrée;* * que le reste alloit avoir le même sort; que le seul moyen de le sauver, étoit un pouvoir de moi, pour s'opposer à ces opérations dévorantes. Dans ce lieu où l'on ne montre rien, on me montra la lettre: on me laissa bien m'abreuver du fiel qu'elle devoit porter dans mon ame: & l'on me présenta le Notaire pour consolateur.

Il fallut bien obéir à ce que je croyois nécessaire: je voulois restraindre au moins la procuration que l'on m'arrachoit ainsi: on employa la violence pour m'obliger à la signer *générale*.

En arrivant à *Bruxelles*, j'ai trouvé que la lettre du S. *La Grèze* étoit fausse dans toutes ses parties. On n'avoit rien confisqué; au contraire: le pillage n'étoit venu que de ses complices, & de leur représentans. On avoit gémi à *Bruxelles* en voyant ma procuration; & quoiqu'on ignorât de quels artifices elle étoit le fruit, on n'y avoit heureusement déféré que sur les articles les moins essentiels pour moi, l'*argent*, & les *papiers* dont l'abandon n'avoit rien d'inquiétant.

(10) Page 14. *D'un Exempt de la Police de Paris.*] Pour ajouter à ce tableau de trahisons & de lâchetés, il est bon d'observer que cet Exempt est un de ceux que j'avois, dans ma cour-

---

* Ce n'étoit pas la mienne à la *Bastille*, dont il parloit, comme on le sent bien: la *Joyeuse entrée* est un droit particulier des Souverains de *Brabant*.

courte & orageuse carrière du barreau, arraché à une persécution injuste, mais acharnée : c'est le trop fameux *Des Bruguières*. On l'avoit choisi, ou bien il s'étoit offert, non pas pour me servir ; mais parce que les obligations qu'il m'avoit étant connues, & lui s'étant toujours paré des dehors de la reconnaissance, il étoit plus propre qu'un autre à surprendre la crédulité des personnes dont on redoutoit les lumières, & l'attachement pour moi.

(11) Page 14. *D'un substitut que je nommerai ailleurs.*] Ce substitut n'étoit autre que le Sr. *Le Quesne*. Voyez les détails de cette inconcevable trahison dans l'*Avis aux Souscripteurs*, qui précède le N°. LXXII. des *Annales*, & qu'on trouvera à la suite de ces notes.

(12) Page 14. *Du Sous-Ministre.*] Le Sr. *La Grèze* s'est fait payer par *Le Quesne*, près de 500 liv. T. à ma charge, *pour ses démarches*. Ce dernier, en me portant la somme en compte, m'a dit qu'il avoit payé *par des ordres supérieurs*.

(13) Page 15. *Elle a réussi.*]. On se rappellera peut-être que l'objet en étoit de transmettre aux distances les plus éloignées, des nouvelles, de quelque espèce qu'elles fussent, de quelque longueur que fussent les avis, avec une rapidité presque égale à celle de l'imagination.

La seule objection fondée que l'on m'ait faite, c'est que les *Brouillards* & la *Neige* interrompoient cette poste aérienne. Je l'avoue : mais la *Neige* ne dure que quelques heures dans l'année : les *Brouillards* que quelques jours, au moins

moins dans le Continent: des rivières débordées; des ponts rompus, une chûte de cheval, peuvent également retarder, intercepter pendant quelques momens les communications ordinaires.

Je consignerai un jour ici mes idées à ce sujet. L'invention est certainement susceptible encore d'être perfectionnée, & je ne doute pas qu'elle ne le soit. Je suis persuadé qu'elle deviendra avec le tems le plus utile instrument du commerce, & de toutes les relations de ce genre; comme l'*électricité* sera l'agent le plus efficace de la médecine; comme la *pompe-à-feu* sera le principe de tous les mécanismes qui exigent, ou doivent donner de grandes forces.

(15) Page 15. *Les droits ordinaires de citoyen*]. Pourvu! Je suis obligé d'insister sur cette restriction. On s'est déjà permis de publier que j'avois indistinctement promis *de ne plus écrire;* que cette condition avoit été le prix de ma liberté. Cela n'est pas vrai. Ce qui est vrai, c'est que de moi-même, épuisé de cette lutte perpétuelle, de ce combat inégal où il falloit choquer sans cesse, sans autres armes que la raison & la justice, des ennemis armés du pouvoir & de l'intrigue, je n'aspirois plus qu'à une paisible obscurité. Encore une fois, quoique je fusse bien éloigné de m'attendre à voir deux ans de *Bastille*, remplacés par un exil sans terme, j'aurois été attendre patiemment à *Rethel* la fin de ce nouveau caprice; j'aurois travaillé de bonne foi à me taire, ou du moins à me *Laisser oublier*, si cette indifférence pour mon existence littéraire, on n'avoit pas prétendu m'obliger de la pousser

jusqu'à mon existence civile. C'est bien à regret, mais assurément bien sans remords, que je suis rentré dans mon orageuse carrière.

(15) Page 19. *Qui n'en auront jamais peut-être, même à la Bastille*]. J'en ai supprimé plusieurs dont le récit ne seroit pas aujourd'hui aussi frappant qu'ils ont dû me paroître douloureux dans le tems : les conjectures font quelque chose, même dans les souffrances ; un coup qui n'est rien pour un homme en santé, devient insupportable, il peut causer la mort, s'il porte sur un membre déjà cassé. Mais je ne puis m'empêcher d'insister sur le refus soutenu jusqu'au bout, de me permettre de faire un testament, *par le ministère d'un officier public.*

S'il n'a pas eu pour motif le caprice le plus barbare dont jamais Ministre ait pu se donner la licence, il a donc eu pour objet une prévarication encore plus lâche : on vouloit donc, en me mettant dans l'impuissance de disposer du reste de mon bien, favoriser le Sr. *Le Quesne* qui avoit tout en sa possession ; on vouloit donc, si j'étois mort, lui ménager le moyen de ne faire à ma famille que la part qu'il auroit voulu, & payer ainsi ses trahisons non-seulement à mes dépens, mais à ceux de mes héritiers. Ne m'ayant rendu aucun compte ; ayant en main tous mes titres, & tous mes effets sans exception ; étant assuré par ses relations avec la *Police*, &c. qu'un testament *Olographe* de moi ne sortiroit de mon tombeau que de son aveu, il devoit s'opposer à tout acte notarié, dont il auroit été plus difficile de maîtriser les dispositions, ou de supprimer la trace.

La

Laquelle de ces deux causes a motivé le refus du testament? Je l'ignore: toutes deux peut-être ont concouru: mais quand il n'y en auroit qu'une, n'ai-je pas eu raison de dire que ce refus seroit un exemple unique, même dans l'histoire des crimes de la *Bastille?*

(16) Page 29. *De me préparer une retraite*]. Il ne falloit peut-être pas moins que cette dernière infortune, pour me guérir de ce patriotisme extravagant: le topique a été cuisant: mais aussi la cure est radicale.

A présent que je ris, j'ai trouvé assez plaisante une naïveté échappée à ce sujet, à un homme qui joue aujourd'hui un rôle important dans le Ministère. On lui parloit de ma retraite à *Londres*, & de mon intention de publier ces Mémoires-ci. *Mais il veut donc*, dit-il, *se fermer pour toujours les portes de la France!* Mais ces Messieurs auroient-ils donc encore quelques *Lettres de cachet* à placer, & songeroient-ils à m'honorer de la préférence?

(17) Page 31. *Et désarmer la vengeance*]. Le hazard m'a fait conserver une copie de cette réponse; je ne puis me défendre d'en consigner ici au moins la fin. Après avoir détaillé d'une manière attendrissante les raisons qui m'avoient arraché cette lettre, j'ajoutois:
„ Il espère que le Roi voudra bien considérer
„ que s'est une affaire particulière, une affaire
„ secrette, ignorée,...... que cette lettre ne
„ doit être réputée que la suite d'un premier
„ mouvement que les loix ne punissent nulle
„ part, & que la simple humanité excuse;
„ qu'enfin de quelque manière qu'on l'en-

„ visage, elle ne doit pas effacer le souvenir
„ des services que le répondant s'est efforcé de
„ rendre toute sa vie aux particuliers nombreux
„ qu'il a défendus, & sauvés dans les tribunaux;
„ au public qu'il s'est efforcé d'éclairer par ses
„ écrits; à la religion, aux loix, aux mœurs
„ qu'il a toujours scrupuleusement respectées;
„ ni de la délicatesse qui lui a fait sacrifier à la
„ seule apparence de la rupture, un établisse-
„ ment tout formé en *Angleterre*, pour se rap-
„ procher de la *France*; ni de la fermeté avec
„ laquelle il a publié par-tout les louanges, &
„ soutenu les intérêts de son Prince & de sa
„ Patrie, même au milieu de leurs ennemis
„ comme le prouvent sur-tout ses *Annales*; ni
„ du dessein qu'il a toujours eu, & annoncé de
„ rentrer en *France*, de s'y fixer, d'y rapporter
„ sa fortune, & d'y vivre sous les loix du
„ Souverain à qui la Providence l'a soumis;
„ dessein qui étoit un des principaux ob-
„ jets du présent voyage, & sans lequel il ne
„ seroit pas tombé dans l'infortune où il se
„ trouve.

„ Il n'ajoutera plus qu'un mot; c'est qu'en
„ développant ainsi les considérations qui peu-
„ vent rendre sa faute plus légère, il ne pense
„ pas néanmoins à l'excuser entièrement: il
„ ne se propose que de fournir des motifs à la
„ clémence du Roi pour en abréger la peine,
„ & à la générosité de M. le Mal. de *Duras*
„ pour en solliciter le pardon".

Depuis cette réponse je n'ai plus entendu parler de rien: j'ai seulement appris depuis ma sortie, qu'elle avoit été un sujet de plaisanterie pour les bureaux de M. le C. de *Vergennes*. Le S. *Moreau*, entr'autres, un de ses Secré-
taires

taires favoris, s'est permis, en la lisant à ses amis, de dire à cette fin, *Ah, ah, à présent il fait le capon.*

O *Louis XVI*, ô Roi juste & bienfesant, est-ce donc ainsi que les agens mercenaires des Ministres qui vous trompent, insultent aux douleurs de vos sujets qu'ils oppriment! Est-ce ainsi qu'ils osent travestir des retours respectueux de confiance & de soumission envers vous! Est-ce d'une inculpation ainsi reconnue, & discutée, que vingt mois de barbaries ont été le fruit?

(18) Page 32. *Que la satisfaction de l'avoir rendu*]. On m'a assuré depuis ma sortie qu'on avoit fait courir de prétendues copies de cette lettre. Je déclare ici, qu'il n'est pas possible qu'il en existe: on ne peut pas supposer que le *Lieutenant de Police* l'ait livrée à la curiosité publique. Assurément M. le Mal. de *Duras* ne les montrera pas plus à l'avenir que par le passé: la mains qui ont soustrait mes papiers aux recherches ardentes de ses vengeurs ont eu la même discrétion: ainsi ce petit secret est un de ceux sur lesquels la malignité publique ne sera jamais satisfaite.

(19) Page 34. *Du très-ridicule neveu de M. de Leyrit*]. Pour apprendre quel est ce personnage, voyez les Tomes VIII & IX des *Annales*, mais sur tout le IX, page 217 & suivantes. Peu d'affaires ont été plus atroces, & aucune, même en *France*, n'a jamais eu des détails & des suites plus inconcevables que tout ce procès de M. de *Lally*. Le *Parlement* de *Paris* après avoir eu la bassesse inconséquente d'accepter une *commis-*

ſion pour le juger ; & la cruauté horrible de punir par un arrêt de mort, des fougues excuſables peut-être en tout ſens, des écarts auxquelles l'arrêt même n'a pas oſé adapter le nom de crime, a eu la baſſeſſe & la cruauté tout à la fois, de traverſer ſourdement un fils qui demandoit la réhabilitation de la mémoire de ſon père.

Le *Parlement* de *Rouen*, conſtitué reviſeur d'un jugement déjà reconnu irrégulier dans la forme, déjà anéanti en conſéquence, & démontré au moins auſſi inique dans la forme, n'a pas, à la vérité, prévariqué au point d'oſer le conſacrer de nouveau, mais pour éluder la néceſſité de ſe décider entre la juſtice, & un corps de ſon ordre, il a mieux aimé violer une des règles les plus ſolemnelles de la procédure *Françoiſe*, & admettre une *intervention* auſſi folle par ſes acceſſoires, auſſi abſurde en elle-même, qu'inſoutenable en juriſprudence. D'où réſultent de nouveaux combats, de nouvelles queſtions, un nouveau renvoi à un autre Parlement, celui de *Dijon*, où M. de *Lally* aura à eſſuyer les mêmes préjugés, les mêmes déférences pour l'eſprit de Corps, les mêmes fureurs.

Il ne faut point ſe laſſer de le redire : le reſte de l'univers n'offre point de pareils exemples : ils n'ont lieu ; ils ne peuvent avoir lieu qu'en *France*.

Sic vivitur illic.

Mais auſſi on y a l'*Opera Comique*, le Grand *Opera*, les *Boulevards*, les *Champs Eliſées*, le *Mercure*, &c. &c. &c.

(20) Page 36. *Tant que j'ai écrit d'Angleterre, je n'ai essuyé aucune tracasserie*]. Cette remarque est aussi vraie que singulière ; & elle tient à une anecdote plus singulière encore s'il est possible, que tout ce qui a précédé: mais que je supprime par deux raisons: 1°. par respect pour un nom auguste, qui s'y trouve mêlé ; 2°. parce qu'elle est plus curieuse, plus piquante qu'utile. Tout ce qu'elle prouveroit, c'est la supériorité que donne même aux simples particuliers l'influence d'un atmosphère épuré par la Liberté, tel que celui de la *Grande Bretagne*, sur la fange du despotisme, qui souille ; énerve presque également, & ses agens, & ses victimes: or cela a-t-il besoin de preuves?

(21) Page 42. *Un si long sacrifice*]. Je suis bien fâché pour M. le Mal. de *Duras*, de le tenir si long-tems sur une scène où il ne fait pas une bien honorable figure: mais encore une fois ce n'est pas ma faute. Pour me rèduire à un silence éternel, il n'auroit eu besoin d'être généreux qu'un moment.

(22) Page 53. *Les privilèges du peuple*]. En citant la *Tour de Londres* à l'occasion de la *Bastille*, je commettrois une réticence injuste, & même criminelle, si je n'observois que ces deux séjours ont entr'eux bien plus de différences réelles que de ressemblances apparentes. Les Commandans de la Tour, la garnison qui exécute leurs ordres, sont soumis à l'inspection du *Parlement*, comme les autres sujets de l'Etat. Un prisonnier maltraité par eux a mille moyens de faire parvenir ses plaintes aux supérieurs qui peuvent y faire droit, & aux amis, aux parens

intéreſſés à les faire valoir. Ce priſonnier eſt ſûr *qu'on lui fera ſon procès*, & *publiquement*. Il a des conſeils, des Avocats; tout ce qu'il doit éclaircir, ou détruire, lui eſt communiqué dans le plus grand détail. L'accuſation de *Crime d'Etat* n'influe que ſur le dépôt auquel eſt confié l'accuſé; elle ne change abſolument rien à la forme de la procédure qui doit décider de ſon ſort. Enfin, dans les délais même, & la ſévérité qu'elle comporte, il n'y a jamais l'ombre d'incertitude, non-ſeulement ſur ſon exiſtence; mais même ſur l'état de ſa ſanté, ni ſur le lieu où il eſt détenu: eſt-ce-là la *Baſtille*?

(23) Page 53. *Ou ſe pratique aujourd'hui dans le monde*]. Peut-être quelques cenſeurs pointilleux, ou quelques membres de l'adminiſtration m'accuſeroient ils ici d'uſer d'hyperbole; peut-être prétendroient-ils qu'il y a peu de pays où l'on ne trouvât, quant au fonds, l'équivalent de la *Baſtille*, &, quant à la forme, des uſages, ou des abus encore plus horribles: ils eſſayeroient par ce parallelle de juſtifier au moins indirectement l'abominable régime que je dénonce ici à toutes les ames honnêtes, & que les plus déterminés partiſans du deſpotiſme n'oſeroient ſonger à excuſer que par de ſemblables ſubterfuges.

Otons-leur encore cette reſſource. Je ſuis convenu que dans preſque tous les pays, le *Bien Public* paroiſſoit quelquefois un motif capable de légitimer des rigueurs extraordinaires; mais il n'eſt pas vrai que nulle part les loix, ou même un uſage conſtant aient rien conſacré d'approchant du régime de la *Baſtille*. Quelque

que répugnance que m'inſpire ce triſte & honteux ſujet, quelque dégoût que j'éprouve à la ſeule idée de prolonger la néceſſité de m'en occuper, dépouillons les annales de la tyrannie: parcourons le globe; & cherchons dans l'hiſtoire des crimes du pouvoir arbitraire, s'il y en a aucun que l'on puiſſe comparer à l'inſtitution du Château qui écraſe la Rue *St. Antoine* à *Paris*.

Ce court réſumé des miſères paſſées, ou étrangères, fera peut-être plus d'impreſſion que la peinture la plus énergique des nôtres. En voyant quels ont été dans tous les tems les fruits des *Lettres-de cachet*; en les comparant à ceux qu'elles produiſent encore de nos jours, les *Titus* modernes décideront plus aiſément ſi c'eſt à eux qu'il convient de continuer de ſe ſervir d'une ſemblable reſſource, & de ſe piquer d'une ſemblable rivalité avec les *Phalaris*, & les *Nérons*.

Je le répète donc, & je vais le prouver par les faits: dans l'univers entier il n'y a jamais eu, il n'y a rien qui reſſemble au *Régime* de la *Baſtille*. On ne connoît point de nation flétrie par l'opprobre & l'atrocité d'une *Baſtille* toujours exiſtante; d'un gouffre ſans ceſſe ouvert, pour recevoir des hommes, non pas à PUNIR, qu'on y prenne bien garde, mais à TOURMENTER; d'un Purgatoire politique, où les fautes les plus légères, ſouvent l'innocence, ſoient arbitrairement ſoumiſes aux ſupplices de l'Enfer.

Dans toute l'antiquité vous ne trouvez de priſon d'*état* que chez les plus abominables tyrans, & même pendant leur règne. C'étoient, comme le fer & le poiſon, des fléaux paſſagers dont

dont ces oppreſſeurs exécrés feſoient uſage tant que duroit leur uſurpation, & qui diſparoiſſoient avec eux: elles n'étoient pas liées à la conſtitution du pays: ce n'étoit pas un des reſſorts favoris du gouvernement, ni la reſſource habituelle de l'autorité. Ce qu'on connoît de leur police ne permet, en aucun ſens, de les comparer à la *Baſtille*.

On lit, par exemple, que le premier *Denys* en avoit une dans ſon palais à *Syracuſe*: il y avoit même, dit l'hiſtoire, pratiqué un raffinement dont il eſt peut-être étonnant qu'aucun des *Denys* ſubalternes qui ont marché ſur ces traces avec tant de ſuccès pour la perfection du régime de la *Baſtille* ne ſe ſoit aviſé. Les voûtes des cachots y étoient ondulées avec un tel art que tout ce qui s'y diſoit, retentiſſoit, & s'entendoit diſtinctement dans un cabinet qui ſervoit de réceptacle à ces ſons ramaſſés. C'étoit-là l'obſervatoire; ou ſi l'on veut le confeſſional où le tyran ſe plaçoit pour intercepter les converſations & les ſecrets des priſonniers: on appelloit ce cabinet ingénieux l'*Oreille*.

Cependant il falloit que l'*Oreille* ne rendît pas tout: car on ajoute qu'un philoſophe y ayant été enfermé par *Lettre-de-cachet*, & en étant ſorti, le tyran fut curieux de ſavoir de lui à quoi on s'y occupoit: *A ſouhaiter ta mort*, répondit le captif ſincère. L'*Oreille* n'avoit donc pas révélé ce ſecret-là, dont le fruit fut, s'il faut toujours en croire l'hiſtoire, une autre *Lettre-de-cachet*, portant ordre d'égorger tous les priſonniers.

Quoi qu'il en ſoit de ce dernier trait, puiſque l'*Oreille* avoit été conſtruite pour épier les converſations des priſonniers, ils converſoient donc en-

entr'eux : ils se voyoient donc : ils n'étoient donc pas abandonnés à une solitude absolue : ce n'étoit donc pas la *Bastille*.

Chez les *Romains* il n'y avoit ni *Oreille* ni *Bastille*. Du tems de la république les citoyens, même coupables, ne pouvant être arrêtés qu'après la condamnation, la prévenoient ordinairement par un exil volontaire : à plus forte raison l'innocence n'avoit-elle pas à redouter des cachots arbitraires.

Sous les Empereurs elle ne fut pas à l'abri des assassinats ordonnés au nom du Prince : mais alors c'étoit dans la maison même des victimes que se consommoient les sacrifices. La *Lettre-de-cachet* contre-signée *Sejan*, *Narcisse*, *Tigellinus*, &c. qui ordonnoit de mourir, étoit notifiée par un *Tribun*, un *Centurion*, à la tête d'une escouade de soldats : car par-tout ce sont les militaires qui se chargent de ces fonctions, comme ce sont les chiens qui lancent & déchirent le gibier.

A la vue de l'ordre ministériel les uns prenoient du poison ; les autres se perçoient d'un poignard : d'autres se fesoient ouvrir les veines : la troupe environnoit la maison jusqu'à ce que l'affaire fut faite, & puis elle s'en retournoit froidement aux casernes, comme si elle venoit de monter la garde.

On ne manquera pas de se récrier que cela est encore plus dur que la *Bastille* ; je n'en sais rien : il n'y a guère que ceux qui y sont qui pourroient décider cet étrange problême. Si je m'en rapportois à moi-même, à ce que j'ai éprouvé dans le tems, la méthode expéditive du despotisme *Romain* me paroîtroit infiniment préférable. J'ai demandé mille fois verbalement, & par écrit, une *Procédure*, ou la *Mort* : & alors le

le bain de *Seneque*, ou le poignard de *Trasea*, m'auroit paru une faveur.

Mais sans prononcer sur cette question, au moins est-il sûr que les *Narcisses* n'envioient pas à ceux dont la vie les importunoit, la consolation de *faire leur testament* avant de la quitter. Au contraire ils récompensoient par cette tolérance leur promptitude à obéir; la faculté de rédiger ses dernières dispositions & la certitude qu'elles seroient exécutées, étoient, suivant *Tacite*, *pretium festinandi*. Or on a vu qu'à la *Bastille*, la même résignation, la proximité d'une mort que je hâtois par mes vœux, ne m'a pas valu la même indemnité. Il y a donc quelque chose de plus d'un côté que de l'autre: à *Rome*, dans ces sortes de cas, la mort étoit plus infaillible; en *France* on sait en rendre les approches plus douloureuses.

Ce n'est pas tout: cette précipitation meurtrière n'étoit à craindre que pour les grans. Les monstres qui l'avoient exigée échappoient rarement à la vengeance publique. *Séjan* fut déchiré par le peuple: *Neron* proscrit par des arrêts, auroit péri d'un supplice ignominieux s'il ne se fut lui-même arraché la vie: d'ailleurs les *Trajans*, les *Antonins* venoient de tems en tems délivrer *Rome* de cet opprobre, & empêcher la perscription qui en auroit fait avec le tems une des prérogatives de la couronne.

Sous les plus mauvais Princes même on voit que les *Criminels d'Etat*, ou plutôt les *Accusés d'Etat* ordinaires, n'étoient assujettis qu'à une gêne incommode, & non à une captivité horrible. On leur attachoit une main à celle d'un soldat qui ne pouvoit ainsi les quitter. C'étoit un désagrément sans doute que cette société; mais elle n'empêchoit ni *Agrippa* de dormir paisiblement

ment chez lui sous *Tibère*, ni St. *Paul* de prêcher publiquement sous *Neron*. Etoit-ce-là la *Bastille*?

La seule espèce de *Prison d'Etat* rigoureuse que l'on trouve constamment maintenue dans l'ancienne *Rome*, c'étoit ce que l'on appelloit la *Transportation*. On avoit de petites îles inhabitées, où l'on déposoit les personnages devenus suspects à la cour. On les y abandonnoit avec défense de *désemparer*, sous peine de mort. J'avoue qu'on ne voit pas qu'aucune procédure justifiât ordinairement *ces Lettres-de-cachet*: mais les infortunés ainsi dégradés conservoient cependant la vue du jour, & la faculté de respirer l'air: ils jouissoient d'une partie de leurs revenus: ils pouvoient se faire accompagner de quelques-uns de leurs domestiques: ils recevoient, écrivoient des lettres: enfin, si l'ennui devenoit trop fort, s'ils préféroient l'expatriation à cette honteuse resignation, ils pouvoient s'échapper, & ils s'échappoient. On voit bien que ce n'étoit pas encore-là la *Bastille*.

L'histoire du *Bas Empire* n'étant rien moins qu'exacte, il est impossible d'y suivre bien en détail la jurisprudence des *Lettres-de-cachet*: les prétendus Empereurs étant souvent faits & défaits avec aussi peu de cérémonie que les DEYS d'*Alger*, leurs Ministres n'auroient guère eu le tems de faire servir les *Prisons d'Etat* à leurs vengeances: au lieu de mettre les sujets en mue, ils leur coupoient la gorge sur-le-champ, & cette politique fut souvent adoptée par ceux mêmes qui jouissoient quelquefois d'un règne brillant & heureux.

Constantin avoit une méthode à lui: il fesoit étouffer dans des bains chauds les personnes dont il

il vouloit se défaire sans bruit, & sans scandale; telles que sa *Femme*, son *Fils*, &c. Pour son *Beau-père* il le fesoit étrangler, & décapiter son *Beau-frère*: il ne ménageoit guère que les *Evêques*; il se contentoit de les exiler: mais il paroît qu'il n'enfermoit personne.

On pourroit soupçonner que sous son fils *Constantius* on commençoit à jetter les fondemens d'une *Bastille*: car y ayant eu quelques troubles dans un concile tenu par ses ordres; les Pères s'y étant divisés, & les choses ayant été jusqu'à la violence, des *Commandans de Province*, porteurs de *Lettres de-cachet*, en firent enfermer quelques-uns: un d'entr'eux, nommé *Lucifer*, écrivit à l'Empereur lui-même en ces termes: ..... „ Parce que nous nous sommes séparés de votre concile d'iniquité, nous languissons en prison, privés de la vue du soleil; gardés avec soin dans les ténèbres; & on ne laisse entrer personne pour nous voir...." Voilà bien la peinture d'une *Bastille*.

Cependant d'un côté on voit que le Prélat avoit la permission de s'adresser directement au Prince, & de se plaindre à lui des rigueurs de sa détention, ce qui est précisément un des points le plus formellement interdits par le Code des *Bastilles*; de l'autre, il est probable que si une invention aussi admirable s'étoit une fois introduite dans l'Empire, elle s'y seroit perpétuée; il n'auroit pas fallu attendre jusqu'à *Louis XI*. pour la ressusciter: or on n'en revoit plus de traces à *Constantinople*. Quand on voulut se défaire de St. *Jean Chrysostume* on l'envoya à *Cucuse*; au lieu de le tuer par l'immobilité d'un cachot on le fit périr par des courses violentes: mais on n'eut pas même l'idée de l'ensevelir

velir dans une citadelle, où il fut cenſé mort de ſon vivant.

Dans l'empire *Grec* les Secrétaires d'Etat & leurs commis ſentirent de bonne heure combien il leur étoit important de priver de la lumière les hommes qu'ils jugeoient dignes de leur attention & de leur reſſentiment: mais ils n'imaginèrent pas des caveaux pratiqués dans des murailles de vingt, de trente pieds d'épaiſſeur: ils attaquèrent les yeux même, au lieu d'en enlever l'uſage: on les arrachoit, on les rôtiſſoit avec des lames d'argent ou de cuivre ardentes; on les étuvoit quelquefois avec du vinaigre bouillant, le tout en vertu d'une *Lettre-de-cachet*.

Ces *Criminels d'Etat* devenoient aveugles, je l'avoue: mais enfin le deſpotiſme qui les martyriſoit ainſi n'étoit pas une *Loi de l'Etat*: il n'y avoit pas à la cour de Miniſtre qui eut le diſtrict particulier des *aveuglemens*. Le *Lieutenant de Police* de *Conſtantinople* n'étoit pas créé par un brevet exprès Commiſſaire Impérial à l'application du vinaigre enflammé, ou des eſtampilles brûlantes.

Dans la *Conſtantinople* moderne, ce ſcandale de notre prétendue philoſophie, & en apparence de l'humanité; il y a une forteresse qui ſemble avoir quelque affinité avec la *Baſtille*: ce ſont les *Sept Tours*: nos voyageurs l'appellent une *priſon d'Etat*; mais d'après leurs relations même on voit que c'eſt un depôt plutôt qu'une priſon. On n'y conſigne guère que les Ambaſſadeurs Chrétiens des Puiſſances qui rompent avec la Porte; & ils continuent non-ſeulement d'y voir qu'ils veulent, mais d'être ſervis par leurs propres domeſtiques.

Les esclaves dont la rançon est stipulée, mais non payée, sont quelquefois obligés d'aller y attendre l'exécution de ce marché: alors c'est un asyle pour eux, autant qu'une sûreté pour leurs maîtres. Oisifs, bien nourris, souvent visités, c'est une anticipation de la liberté qu'ils goûtent, & non pas des fers qu'ils supportent.

Mais jamais on ne s'est avisé d'enfermer aux *Sept Tours* uniquement pour y languir, pour y être séquestrés plus rigoureusement que les plus abominables scélérats, des hommes à qui l'on n'impute point de crimes. Jamais ni *Sultan*, ni *Visir*, ni *Cadi*, ni *Janissaire* n'a pensé à donner, ou à solliciter, ou à exécuter une *Lettre-de-cachet* contre un Bourgeois de *Constantinople*, d'*Erzerum*, ou de *Salonique*, pour avoir trouvé l'aigrette du *Grand Visir* moins brillante qu'à l'ordinaire, ou la pabouche du *Seliktar* mal-brodée.

Si un blasphémateur a outragé le Prophète, on le circoncit, ou on l'empale: la loi étoit précise, & au moins il a le choix. Si un *Visir* a abusé de son pouvoir, on l'exile, on le dépouille; quelquefois on l'étrangle: pourquoi se fesoit-il Visir? pourquoi étoit-il avide? Si un boulanger vend à faux poids, & vole ainsi le public, il est puni comme un voleur: la punition est prompte, & quelquefois terrible: mais le délit & la conviction l'ont toujours précédée. Tous les habitans de ce vaste empire, *Grecs*, *Arméniens*, *Francs*, *Asiatiques*, *Européens*, *Tartares*, *Catholiques*, *Schismatiques*, *Cophtes*, *Juifs*, *Musulmans*, &c. passent leurs jours dans la plus paisible, la plus heureuse sécurité, s'ils observent les loix, s'ils ont surtout le bonheur d'être inconnus au Serrail: ils n'ont pas même d'idée d'une *Bastille*, & d'une *Lettre-de-cachet*.

En

En *Perse*, dans ses tems de gloire & de calme, c'est-à-dire jusqu'aux guerres civiles qui la dévastent depuis un demi-siècle, non seulement ces ressources de la vengeance ministérielle étoient également inconnues; mais la justice ordinaire même, avoit trouvé moyen d'épargner aux accusés vraiment suspects l'humiliation & l'horreur des cachots. Les prisons y étoient mobiles. L'homme dont l'ordre public exigeoit que l'on s'assurât ne perdoit de sa liberté que ce qu'il falloit lui en ôter pour qu'il ne pût ni se soustraire au châtiment, ni se rendre plus criminel. Une industrie plus compatissante que sévère y avoit imaginé la *Cangue*, espèce de triangle de bois portatif, qui étant fixé au col, & prenant une des mains de l'accusé, ne pouvoit ni se cacher, ni se détacher, sans cependant lui ôter aucune de ses facultés. Portant ainsi avec lui une garde peu dispendieuse, il conservoit la jouissance du jour, celle de la vie, l'administration de ses affaires, toutes les facilités nécessaires pour éclaircir son innocence, sans cesser d'être soumis à la puissance civile chargée de la vérifier.

On nous parle des exécutions sanglantes ordonnées par des monarques yvres: mais ces horreurs étoient renfermées dans les harems; & l'institution seule de la *Cangue* prouve que l'esprit général de la nation, sans excepter le gouvernement, avoit autant de douceur que d'équité.

C'est la même chose au *Mogol*, dans toutes les *Indes*, à la *Chine*, au *Japon*. Dans ce dernier pays, d'où notre inquiétude nous a justement fait bannir, les relations qui nous en viennent assurent que les mœurs sont cruelles, & les supplices aussi prompts qu'affreux. Cela se

peut; mais au moins d'un côté la rapidité compenſe la barbarie: on ne connoît point ces longues détentions qui éterniſent le plus horrible des ſupplices, le déſeſpoir produit par l'incertitude de la fin des maux.

L'homme que l'on éventre, qu'on précipite ſur des crocs; qu'on hache en dix mille morceaux, qu'on pile vivant dans un mortier, s'il eſt vrai que ces peines raffinées ſoient communes, cet homme a été jugé; il a pu ſe défendre, ſe juſtifier: c'eſt le magiſtrat; c'eſt la loi, & non pas le caprice qui l'ont condamné.

Nos miſſionaires ont quelquefois habité des priſons dans l'*Inde*. Etrangers, inconnus, prêchant des nouveautés qui devoient paroître biſarres, même aux appréciateurs les plus indifférens, & dangereuſes, criminelles aux magiſtrats, & ſur-tout aux prêtres dont ils ſe déclaroient les ennemis, il n'y avoit point d'hommes contre qui la ſévérité fût plus légitime, & les *Lettres-de-cachet* plus excuſables: cependant ils ſont obligés de rendre juſtice à l'humanité des juges qui les détenoient, des geoliers qui les gardoient, des naturels du pays qui les viſitoient, les conſoloient, les nourriſſoient.

Nous ne voyons d'exemple approchant de nos châteaux royaux & des ordres qui les peuplent, que dans l'aventure des princes du ſang baptiſés par les *Jéſuites*, exilés d'abord, & enſuite renfermés ſous l'Empereur *Jontching*. Les miſſionaires qui nous ont inſtruits de cette cataſtrophe ne nous en ont point révélé la cauſe: mais quelle qu'elle ſoit, leur récit conſtate bien qu'il n'y a point de *Baſtille* à la *Chine*, puiſqu'on fut obligé d'en conſtruire une exprès pour

pour chacun des princes destinés à en subir le séjour.

Et alors même ce ne fut pas une soustraction clandestine, opérée sourdement par des *Exempts de Police*, qui laissât une égale incertitude sur la vie des prisonniers, & leur crime, ou leur innocence. Ces prisons momentanées furent construites avec appareil; on eut soin de les rendre visibles, comme l'exemple d'un grand châtiment, & sans doute dans le pays personne n'en ignoroit le sujet.

Mais au milieu de cette rigueur effrayante, les patiens recevoient encore des adoucissemens: ils voyoient quelquefois leurs domestiques: ils fesoient demander les secours spirituels des guides auteurs de leur infortune: on leur portoit de chez eux des habillemens, de la nourriture, des nouvelles, enfin tout ce qui est scrupuleusement exclus de la *Bastille*.

Dans l'*Asie* entière il est impossible de découvrir une *Prison d'Etat* constant, admise au nombre des principes du gouvernement, ailleurs qu'à *Ceylan*. „ Le Roi y a, dit un voyageur, „ quantité de prisonniers, qui sont enchaînés, „ les uns dans les prisons ordinaires, les autres „ sous la garde des grans. On n'oseroit s'in„ former pourquoi, ni depuis quel tems ils y „ sont; on les tient ainsi durant cinq ou six „ années; quand on les emprisonne, c'est par „ l'ordre du Roi ". . . . . .

Voilà bien quelque chose de la *Bastille:* les *Mistères d'Etat* de *Ceylan* se rapprochent un peu de ceux de la *Rue St. Antoine:* mais observez cependant qu'il n'y est pas question de ces cachots spécialement destinés à ensevelir les infortunés sur le crime, ou la catastrophe des-

quels le silence est si impérieusement prescrit. Ils sont déposés dans les *Prisons ordinaires*, ou confiés a la *Garde des Grans*.

Dans le premier cas ils n'essuient donc qu'un malheur commun à tous les accusés: dans le second ils doivent trouver dans ces *Chartres privées*, quoique *Royales*, des soulagemens de toute espèce. On ne peut pas supposer que toute la noblesse de *Columbo*, ou de *Candi*, prenne le cœur d'un Gouverneur de la *Bastille*, parce qu'un despote en exige d'elle passagèrement les fonctions. Il est évident d'ailleurs qu'aucun de ces gentils-hommes basanés, ne peut avoir chez lui, ni ces fenêtres, & ces cheminées à dentelle de fer, ni ces murs de trente pieds d'épaisseur, ni ces *Cabinets* qui font une prison dans une prison, & qui varient à chaque instant les douleurs, comme l'ignominie.

L'*Asie* entière est donc évidemment exempte de cette peste qui consume chez nous tant de citoyens.

En *Amérique* il y a bien d'autres sortes d'oppressions, & en *Afrique* aussi; mais on n'y connoît pas celle-là. Les *Indiens* dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, qui sont eux-mêmes avilis par la superstition; une partie des côtes de l'*Afrique* est soumise à un gouvernement arbitraire, qui n'a que les abus, & les dangers de celui qui règne en *Asie*. Le reste n'est guère dévasté que par notre commerce: ce sont des marchans d'*Europe* qui portent des chaînes aux habitans de *Congo*, ou de *Juida*, & non leurs Princes qui les en accablent: on les vend, on les dévoue à une vie active: mais aucun Ministre n'a le droit de les

les condamner pour ſon *bon plaiſir* à une inaction meurtrière: certainement ils ſont très-malheureux dans les caſes des *Antilles:* mais c'eſt d'un autre malheur, & d'un malheur qui admet des adouciſſemens, des conſolations. Ils ont leurs femmes, leurs enfans: l'exactitude à remplir leurs devoirs, peut les ſauver du fouet des *Commandeurs:* mais elle ne ſauve perſonne d'une *Lettre-de-cachet*, & du régime qui s'enſuit.

C'eſt donc dans l'*Europe* ſeule qu'on peut redouter ces terribles fléaux, & encore dans quelles parties de l'*Europe* ſont-ils à craindre? Ce n'eſt pas, comme on le ſait, dans toute la *Grande Bretagne.* Une détention arbitraire y ſeroit un crime de *Lèſe Peuple*, preſque auſſi rigoureuſement pourſuivi qu'un de *Lèſe Majeſté:* & j'ai rendu ci-deſſus hommage à la vérité non moins connue, que dans les détentions même que des intérêts ſupérieurs, & des ordres relatifs au ſervice public, autoriſoient, l'accuſé, le priſonnier, même coupable, ne perdoient aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ſes reſſources.

En *Allemagne* les Princes ſont en général aſſez deſpotiques, dans le ſens que l'uſage ordinaire attache à ce mot; c'eſt-à-dire qu'aucune barrière effective ne gêne ni l'emploi, ni l'abus de leur pouvoir: cependant ils n'ont ni *Baſtille*, ni équivalent. Rien ne les empêcheroit de ſe donner cet amuſement: mais ſoit que l'idée n'en vienne qu'aux Miniſtres des grans états; ſoit que le recours à l'*Empereur*, ou aux Tribunaux exiſtens, & la crainte de donner trop d'influence à ces épouvantails qui ne manqueroient pas l'occaſion de ſe ſignaler, s'ils la trouvoient, contiennent les propriétaires de ces

grans fiefs; ſoit que le peuple encore docile, patient, & en général peu inſtruit, comme peu paſſionné, obéiſſe aſſez ſans qu'on l'aſſujettiſſe à ce joug, il me ſemble qu'il n'exiſte de *Baſtille* depuis le *Rhin*, jusqu'à l'*Oder*, que *Spandaw*.

Mais, 1°. *Spandaw*, exiſte dans une monarchie toute militaire. Ce coloſſe né de nos jours, & parvenu par la force à un développement auſſi étonnant que rapide, doit conſerver dans ſa conſtitution, quelque choſe de ſon origine; 2°. c'eſt même aux *Militaires* que la *Baſtille Brandebourgeoiſe* eſt ſpécialement deſtinée. Il eſt très-rare que les *Citadins* en partagent le funeſte honneur: & des ſoldats, qui ne reconnoiſſent d'autres truchemens que la baïonnette & le canon, pourroient-ils ſe plaindre qu'on leur parlât quelquefois avec des *Lettres-de-cachet*?

En *Danemarck* depuis l'abominable *Chriſtiern*, je ne vois pas que les Rois, ni leurs Miniſtres, aient eu la tentation d'en décocher, ni que le *Jutland*, ou la *Fionie*, gémiſſent ſous des maſſes auſſi peu utiles, auſſi meurtrières que la *Baſtille*. En *Suède* aucun Roi n'a ſouillé ſon règne par l'ordre d'en conſtruire, ou d'en faire uſage.

Enfin en *Ruſſie*, celui de tous les pays du monde, où les anciennes mœurs auroient été les plus compatibles avec la *Baſtillerie* & ſes dépendances, elles ont conſacré préciſément des uſages contraires: les *Lettres-de-cachet* y ſont dans toute leur vigueur: mais les ſuites en ſont toutes différentes: c'eſt une province entière qui eſt devenue une priſon d'état. En *France* un des tourmens des captifs, c'eſt la petiteſſe de leur cachot: en *Sibérie*, ils ne gémiſſent que

de

de ſon immenſité. Les uns ſont enſevelis dans de vrais tombeaux : les autres ſont perdus dans de vaſtes déſerts. Quelque infortunés que ſoient ceux-ci, il eſt évident qu'ils ſont cependant moins à plaindre. Ils ont des diſtractions & des dédommagemens. Leurs familles les ſuivent, les accompagnent: ſi leurs cœurs ſont déchirés ſouvent, en ſe rappellant les uns aux autres ce qu'ils ont perdu, ils peuvent ſe conſoler, en s'occupant de ce qui leur reſte: au moins ils pleurent enſemble, & les ſeules larmes vraiment amères ſont celles qui ſe verſent dans la ſolitude.

D'ailleurs l'activité de la vie qu'ils ſont forcés de mener les préſerve de l'ennui, du tourment de ſe reporter ſans ceſſe ſur le paſſé; de trembler d'avance de ce que prépare l'avenir. Ils ſont bien malheureux ſans doute: mais ils ne croiroient pas l'être, s'ils connoiſſoient la *Sibérie Françoiſe*.

En *Eſpagne* il y a, je crois, deux ou trois tours miſes auſſi par le Miniſtère au nombre des reſſorts du Gouvernement & des beſoins de l'Etat: mais elles ſont peu remplies, parce qu'elles ont eu juſqu'ici pour rivales les priſons de l'*Inquiſition*: un peuple qui porte ce dernier joug, & le porte paiſiblement, ne peut entrer comme terme de comparaiſon dans aucun calcul de politique, relativement au premier.

En *Italie*, comme en *Allemagne*, ce dernier eſt très-peu connu. A *Rome* & à *Veniſe* il exiſte cependant des indices d'un pouvoir redoutable, & d'un *Baſtillage* très-caractériſé. Il exiſte dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal, qui ſont également des outrages à la juſtice, & des armes toujours prêtes pour le

despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres, prouve que l'usage en est moins fréquent, que l'appareil n'en est terrible. Quand un *Anglois*, un *Hambourgeois* s'embarquent pour aller à *Rome*, entendre des *Oratorio*, & admirer *St. Pierre*, ou danser en masque à *Venise*, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder de l'ancien château d'*Adrien*, ou de l'*Inquisition d'Etat*; & il n'y a point d'étranger annonçant qu'il va en *France*, à qui l'on ne dise de se défier de la *Bastille*.

D'après les faits & l'opinion la *Bastille* est donc un monument *Incomparable*, C. Q. F. D.

(24) Page 63. *Que sont donc ceux qui les ont détruites?*] Je n'apprécie pas ici les manipulations de M. *Necker*; j'ai eu beaucoup à me plaindre de lui, & plus encore de sa femme, qui étoit plus ministérielle que lui: mais ces foiblesses privées ne doivent point influer sur le jugement qu'un écrivain impartial peut porter des opérations des hommes en place. M. *Necker* conserve encore de nombreux partisans: il a fait entrevoir en *France*, ce qui n'est pas un petit mérite, l'espoir d'un ombre de restauration. S'il n'avoit pas été contrarié par une guerre ruineuse, ou plutôt par l'ineptie dépensière qui dirigeoit malheureusement de son tems les forces *Navales* du Royaume, on peut croire qu'il auroit vraiment fait le bien.

Ce qu'on peut lui reprocher seulement, d'après les faits, c'est de s'être donné trop d'éloges par la bouche du Prince, dans les préambules des édicts qu'il dictoit; c'est d'y avoir trop adopté la méthode verbeuse & empha-

tique

tique de son prédécesseur: c'est sur-tout d'avoir, comme son prédécesseur encore, préféré les petits moyens aux grans; s'est de ne s'être occupé dans ses réformes que des abus particuliers, qui se seroient dissipés d'eux-mêmes après la régénération générale, s'il avoit eu le courage de l'entreprendre; c'est de n'avoir fait que des tentatives molles, imparfaites, comme M. *de St. Germain*; de n'avoir ôsé, par exemple, proposer des *Etats* pour toutes les provinces, & d'en avoir inutilement établi l'ombre dans les *Assemblées Provinciales*, & d'avoir ainsi essayé de concilier les principes du despotisme avec ceux de la liberté; enfin, c'est de s'être amusé à panser des abcès, tandis qu'il avoit à traiter une gangrène universelle, de les avoir traités en manipulateur obscur plutôt qu'en physicien élevé, d'avoir fait dans toutes ses opérations des viremens de banque, & non des dispositions politiques, &c.

(25) Page 64. *Des Princes de la Famille Royale*]. J'ai eu assez promptement la permission d'*écrire*: il semble que ce soit une grande marque de bienveillance, & un soulagement inappréciable: qui pourroit deviner, ce qui n'est cependant que trop vrai, que c'étoit pour moi une torture de plus.

1°. Le papier, on ne me le donnoit que par compte, sur un *reçu* en règle, avec l'assujettissement, pour en obtenir de nouveau, d'indiquer l'emploi de l'ancien; espèce de servitude qu'il faut avoir éprouvée pour apprécier tout ce qu'elle a de poignant.

2°. On se doute bien que je ne pouvois être tenté d'employer ce papier qu'à des lettres, à des

des mémoires relatifs à ma liberté. Or à qui les adreſſer? Aux Miniſtres! Ils ne répondoient point: & ma ſituation ſeule prouvoit aſſez que ce n'étoit pas d'eux que je pouvois attendre des ſecours! A mes amis, à mes protecteurs! J'étois prévenu que rien ne paſſoit, que rien ne paſſeroit jusqu'à eux. Je l'étois qu'ils *me croyoient mort;* que ceux à qui l'on ne pouvoit pas en impoſer ſur cet article ne montroient que de l'indifférence? Au bout de huit mois on m'accorda la correſpondance du S. *Le Quesne* dont on ne ceſſoit de me vanter le zèle, & la probité. Or pour ſavoir ce que c'étoit que le S. *Le Quesne*, conſultez, Lecteur, l'Avis qui précède le N°. LXXII. des *Annales*, lequel ſera réimprimé, & diſtribué avec ces *Mémoires*, à la fin des notes.

(26) Page 83. *Qui en gémiſſent*]. Ils en ont une double raiſon: d'abord, comme ils ſont les ſeuls intermédiaires qui approchent des reclus, ils en ſont néceſſairement auſſi les confidens; ils en reçoivent les plaintes, & quelquefois les humeurs. Mal-payés, traités avec dédain par les ſupérieurs, attendant quelques gratifications des priſonniers que le deſpotisme n'a pas dévoués à une captivité éternelle, ne ſachant jamais ſi elle aboutira à l'*échaffaud*, ou au *miniſtère*; ſi leur commenſal finira par être aſſaſſiné juridiquement comme *Lally*, ou Mal. *de France* comme *Belle-iſle*, & tant d'autres, ils ne ſont pas fâchés de trouver quelquefois l'occaſion de montrer un peu de zèle.

L'humanité peut quelquefois auſſi agir ſur ces cœurs ruſtiques, que l'opulence n'a point endurcis. Je dois même cette juſtice à ceux

de

de la *Bastille*, de publier qu'ils en sont les seuls agens sur qui ce sentiment paroisse avoir quelque prise. Les simples soldats y sont, comme ailleurs, une meute stupide que le fouet dirige, & qui ne connoissent dans, ou hors leur chenil, que la soupe, & l'ordre des piqueurs. L'*Etat major* supérieur joint à cette bassesse obéissante l'insolence, & la dureté que donne l'habitude du commandement: L'*Etat major* des *Porte-clefs*, se trouvant entre les deux, est par cela même le seul auprès duquel la commisération puisse avoir accès.

Mais ils ont de plus une forte raison de s'opposer aux retranchemens qu'opère sur la table des prisonniers, la lésine du Gouverneur, ou du moins de souhaiter qu'elle soit reprimée: c'est que la desserte leur en appartient: & l'on ne peut pas imaginer combien l'honnête M. *De Launay* en est jaloux. Pour peu que lui & son Ministre conservent leurs places, je ne doute pas qu'il ne vienne bientôt quelque lettre signée *Amelot*, qui mette ordre à cet horrible désordre.

Au reste, si ces grans dépositaires des *Secrets de l'Etat* n'avoient pas aussi leurs petits secrets particuliers ; si le silence qui couvre leurs barbaries envers les prisonniers n'étoit également nécessaire pour dérober la honte, & l'iniquité de leurs conventions privées entr'eux, il seroit facile au Gouverneur actuel de motiver l'avarice qui préside aux approvisionnemens de sa taverne.

Il regarde comme son bien propre, comme un vrai patrimoine, les *soixante mille livres de rente* attachées à son emploi; & il en a quelque rai-

raiſon, car il les a *achetées*, & même aſſez chèrement.

1°. Il en a obtenu la *ſurvivance* du tems du Comte de *Jumilhac*; mais celui-ci, pour ſe déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payées; & de plus le mariage de ſon fils avec la fille de M. *de Launay*, regardée comme une riche héritière, ce qui a eu lieu.

2°. M. *de Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui, ni nom, ni ſervices, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu eſſuyer un refus: heureuſement il avoit un frère au ſervice de M. le *Prince de Conti*: le frère a obtenu l'intervention du Prince, qui a obtenu le conſentement du Miniſtre, dont les Commis ont expédié les patentes, ſignées *Amelot*; & pour payer la recommandation de ſon cadet, l'heureux aîné lui a aſſuré une penſion de *dix mille francs* par an, ſur les revenus de ſa place.

Ce marché eſt tout public à la *Baſtille*: il n'y a pas un des Marmitons qui n'en ſoit inſtruit: & pourquoi s'en ſcandaliſeroit-on? Tous les emplois qui y exiſtent en occaſionent de ſemblables. Celui de *Lieutenant du Roi* vaut environ 8000 liv. T. par an; le poſſeſſeur actuel en a donné à ſon prédéceſſeur une ſomme comptant dont j'ignore la quotité; & il lui fait une penſion annuelle de mille écus, dont je ſuis très certain.

Ceux de *Porte-clefs* valent à-peu-près 900 liv. T. par an: ils ſont ordinairement remplis par d'anciens *Laquais* du Gouverneur; ainſi c'eſt pour les récompenſer qu'on les fait bourreaux:

mais

mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce prix honteux de leurs fatigues paſſées. Il n'y en a pas un qui ne ſoit obligé de faire en entrant, ou un préſent, ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *blanchiſſage* même eſt l'objet d'un tripotage de cette eſpèce : la *blanchiſſeuſe* en titre reçoit du Roi environ trois ſols par *chemiſe* : elle afferme ſon brevet à un ſouſtraitant qui lui en laiſſe le tiers, & gratte le linge des réclus à deux ſols par pièce.

Voilà comme ſe fait *le ſervice du Roi*, & celui des *priſonniers* : voilà comment ſe maquignonnent ces emplois de *confiance*. Voilà à la diſcrétion de qui eſt remiſe la vie d'un homme innocent, qui n'a à ſe reprocher que le malheur plus ſouvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puiſſans.

(27) Page 86. *Ecole de Poiſon*]. On ſait que les crimes de la fameuſe *Brinvilliers*, au ſiècle dernier, vinrent de l'éducation que ſon amant avoit reçue en ce genre à la *Baſtille*. Un *Italien*, nommé *Exili*, qu'on lui avoit donné pour compagnon de chambre, fut ſon précepteur : ce qui prouve, pour l'obſerver en paſſant, auſſi bien que les mémoires que j'ai cités ailleurs, que dans ce tems-là on ne connoiſſoit à la *Baſtille*, ni la ſolitude, ni les privations de toute eſpèce qui en forment aujourd'hui la conſtitution caraſtériſtique : mais ce n'eſt pas ſans doute le danger de cette éducation criminelle qui a amené la réforme d'aujourd'hui.

Au reſte, il ne s'agit pas ici de la funeſte théorie d'*Exili* ; je ne parle que de la facilité d'en imiter la pratique. Or il eſt ſûr qu'elle eſt entière

tière à la *Baſtille*, ainſi que l'impuiſſance abſolue pour un priſonnier de s'y ſouſtraire, ſi c'étoit le Gouvernement qui voulut attaquer ſa vie par cette voie, & l'impuiſſance non moins abſolue, je ne dis pas d'acquérir la preuve de ce crime, s'il étoit commis par d'autres inſinuations, & qu'on put y échapper, mais même d'en recueillir le moindre indice. Si, dans ce ſecond cas, ce n'eſt pas directement à l'adminiſtration qu'on peut le reprocher, elle en eſt toujours complice par la facilité qu'elle donne à le commettre : un paſſant eſt aſſaſſiné par deux brigands dans un bois; celui qui ſe ſeroit contenté de lui tenir les bras, tandis que ſon camarade l'égorgeoit, ſeroit-il reçu à ſoutenir qu'il n'a pas concouru au meurtre?

Princes vertueux & bienfaiſans, cette ſeule idée ne vous fera-t-elle pas horreur? Par le régime de la *Baſtille* votre nom peut devenir journellement tout à la fois l'inſtrument du plus lâche de tous les crimes, & un voile impénétrable pour le couvrir. Vous enverriez au ſupplice quiconque oſeroit vous propoſer de ſervir de votre main ſacrée, aux victimes de la tyrannie de vos Miniſtres, un breuvage mortel, & par ce régime infernal la *Lettre-de-cachet* qu'ils vous ſurprennent leur aſſure le moyen de le verſer impunément eux-mêmes!

Les geoliers qu'ils emploient ſe recrieront que ce ſoupçon ſeul eſt une inſulte à leur délicateſſe! Mais encore une fois les loix qui interdiſent les *Chartres privées*, celles qui ordonnent de reſpecter la liberté des hommes, ſont-elles moins authentiques, moins ſacrées que celles qui protègent leur vie? Celui qu'un ſordide intérêt engage à violer les premières, non-ſeule-

ment sans scrupule, mais avec joie, hésitera-t-il à enfreindre les secondes quand il sera sollicité par un intérêt plus vif, par une amorce plus séduisante? Et qu'est-ce qu'une vertu qui dépend du prix qu'on en voudra donner? Quand les chefs seroient susceptibles de ce scrupule, les subalternes le seront-ils, & s'ils succombent, le *Secret* de la *Bastille*, n'assure-t-il pas leur impunité comme leur succès? Tous achètent leurs places; je l'ai fait voir ci-dessus. Or des hommes capables de donner de l'argent pour acquérir le droit de se souiller de cet infame service, parce qu'il est lucratif, résisteront-ils bien courageusement à la tentation de le rendre plus lucratif encore, par des complaisances bien payées?

J'insiste sur cette idée, parce qu'elle m'a bien long-tems, bien cruellement occupé, ou plutôt déchiré; parce que dans le nombre innombrable des raisons qui prescrivent l'abolition de la *Bastille*, ou, du moins de son régime, c'est la plus frappante. On peut tromper un Souverain même bien-intentionné, au point de lui persuader que les *Prisons d'Etat* en général, & les ordres arbitraires qui les peuplent, sont un accessoire inséparable du Gouvernement, & nécessaires au maintien de l'ordre public, comme à celui de la Couronne: mais il n'y en a point à qui l'on put persuader qu'il lui importe de donner aux plus méprisables satellites sur la vie de tous ses sujets, sans distinction, un droit qu'il frémiroit de s'arroger à lui-même; & il est démontré cependant que c'est-là le fruit nécessaire du *Régime de la Bastille*.

(28) Page 99. *A M. Raymond Gualbert de*

Sartines]. Ce n'est pas, à la vérité, l'horloge seul que M. *Raymond Gualbert de Sartines*, &c. a si ingénieusement reconstruit. L'inscription apprend qu'il a été aussi l'ordonnateur du bâtiment où cette machine est placée; bâtiment qui comprend la *Cuisine*, les *Bains* de Mde. la *Gouvernante*, le *Chenil* des *Porte-clefs*, & du reste de la *Horde* qu'on appelle l'*Etat major*, excepté le Gouverneur, qui, comme je l'ai observé, loge au dehors, quoique sa cuisine soit au dedans, & que Madame s'y baigne; & ces bains ont des particularités au moins aussi remarquables que l'horloge.

Qu'une femme de Gouverneur se lave dans un lieu, ou dans un autre, rien ne semble plus indifférent, & rien en effet ne devoit l'être davantage: mais à la *Bastille* tout a des conséquences, & elles sont toujours douloureuses.

La *baignoire* de *Madame* étant placée dans l'intérieur du Château, pour y parvenir il faut traverser la cour, & par conséquent le seul espace qu'aient les prisonniers, comme je l'ai dit, pour se promener. Mais ce sont ses Laquais qui portent l'eau: il faut qu'ils entrent, & qu'ils sortent; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur, comme on l'a vu, un ordre du *cabinet*. (*Voyez page* 90.)

Ensuite viennent *les Femmes de Chambre*: il faut porter les *chemises*, les *serviettes*, les *pantoufles* de *Madame*: tout seroit perdu, si le reclus appercevoit le moindre de ces *Secrets de l'Etat*, chaque importation produit donc encore un *cabinet*.

Enfin arrive *Madame*-elle-même: elle n'est pas légère: sa marche est un peu lente: l'espace à parcourir est assez long: le Sentinelle,

pour

pour faire sa cour, & prouver son exactitude, crie *Au cabinet* dès qu'il l'apperçoit; il faut fuir; il faut rester *au cabinet*, jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire: & quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités en sens contraire. Le reclus a de même à supporter, dans *le cabinet*, la Maîtresse, les Femmes de chambre, & les Laquais.

De mon tems le Sentinelle dans un de ces passages ayant oublié de heurler le signal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé: j'étois l'*Actaon* du jour: je n'essuyai point de métamorphose; mais le malheureux Soldat fut mis en prison pour huit jours: je ne pûs l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.

Ailleurs les bains donnent de la santé, ou préparent des plaisirs. Une Gouvernante de *Bastille* n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.

(29) Page 96. *Pour la nourriture & le vêtement.*] On a vu dans le texte ce que c'est que la *Nourriture*. Quant au *Vêtement* M. le Gouverneur m'a souvent parlé de ses largesses en ce genre; je ne crois pas qu'il m'ait jamais honoré de ses visites sans me parler des *culottes* qu'il distribuoit libéralement à ses *prisonniers*; car en parlant des malheureux reclus il emploie toujours le terme possessif. Voici ce qui m'est arrivé à moi-même.

J'ai été arrêté le 27 Septembre, allant dîner à la campagne; & par conséquent avec la garde-robe que l'on emporte pour un pareil voyage, dans cette saison. Il ne m'a pas été possible de me procurer quoique ce soit de plus, ni en linge, ni en habits, jusqu'à la fin

de Novembre suivant; dans ce mois qui a été rigoureux en 1780, il falloit, ou me condamner moi-même à ne pas sortir de ma chambre, ou aller nud, littéralement nud, braver dans la promenade la violence du froid: & j'avois de l'argent, comme je l'ai dit, déposé dans les mains des officiers; & je ne demandois que la permission d'acheter ces culottes, que l'on donnoit, me disoit-on, aux autres.

Il y a plus: dans les derniers jours de Novembre, on m'envoya enfin de chez le S. *Le Quesne* un convoi d'hyver; il contenoit des bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu mettre, & le surplus de l'habillement taillé sur les mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé que je devois être prodigieusement maigri. Cela ne paroîtra puérile qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonstances: mais voici qui ne le paroîtra à personne.

J'élevai douloureusement la voix sur une expédition aussi dérisoire: je priai le Gouverneur de renvoyer cette layette, & de s'intéresser pour m'obtenir un supplément, ou de me le laisser acheter: il me répondit nettement, en présence de ses Collègues & d'un *Porte-clef*, QUE JE POUVOIS M'ALLER FAIRE.... QU'IL SE F.... BIEN DE MES CULOTTES; QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE DANS LE CAS D'ÊTRE A LA BASTILLE, OU SAVOIR SOUFFRIR QUAND ON Y ETOIT.

J'avoue que ses camarades baissèrent les yeux; & que huit jours après j'eus une *Robe-de-chambre* & des *Culottes*.

Si des incencevables atrocités n'étoient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes successeurs: si elles étoient auto-

torisées, si elles entrent, ou dans le régime de la maison, ou dans le traitement particulier qui m'étoit préparé; il faut les publier encore, afin d'assurer au scrupuleux Gouverneur les récompenses que mérite son exactitude.

CONCLUSION.

JE me lasse de tenir cette palette lugubre; quoique je sois loin de l'avoir épuisée. Je n'ai dit ici que ce qui m'est arrivé à moi-même, ou ce dont j'ai pu parler sans risque de compromettre les sources auxquelles j'en ai dû la connoissance. Que seroit-ce donc si je révélois tout ce que j'ai appris, ou par des confidences, ou par des indiscrétions, ou par la sagacité que donne à l'esprit d'un reclus l'impuissance de se distraire autrement que par ses efforts pour pénétrer les secrets qui l'entourent, & qu'on veut lui cacher?

Tandis qu'on imprimoit ces *Mémoires*, on m'a envoyé un livre sur la même matière, intitulé *des Lettres-de-cachet, &c.* Je suis fâché que cet ouvrage soit anonyme, parce qu'il semble par-là en avoir moins d'autenticité. Il met au jour les mystères du Donjon de *Vincennes*, comme celui-ci dévoile ceux des Tours de la *Bastille*. On pourra les comparer: peut-être avec le tems aurons-nous ainsi des histoires des vingt & tant de *Bastilles* que la *France* renferme, ou plutôt qui renferment la *France*.

Toutes justifieront la réflexion par laquelle

commence ce triste tableau, (*voyez page 56 ci-dessus*) réflexion que l'on ne peut trop souvent rappeller à un gouvernement équitable, qui n'a ni l'intérêt, ni l'intention d'être cruel. Quel est l'objet de ce secret, de cette impénétrabilité, de cette barbarie qui caractérisent ces prétendues prisons *royales*? N'est-ce pas, précisément parce que tout s'y fait au nom immédiat *du Roi*, que tout devroit y porter une empreinte plus spéciale de clémence, ou du moins de justice? Les rigueurs n'y sont assujetties à aucune formalité préliminaire; les adoucissemens ne devroient donc pas y être plus restraints.

Quand elles ne contiendroient en effet que de vrais *Criminels d'Etat*, ou des hommes réellement soupçonnés d'avoir participé à des complots nuisibles, encore faudroit-il, au moins jusqu'à leur conviction, avoir pour eux les égards dûs à l'humanité. Ne perdons point de vue l'axiome précieux consigné dans la Déclaration du 30 Août 1780; n'oublions point cet hommage rendu à la vérité par la bienfesance. Toute *peine* infligée *dans l'obscurité*, même à des coupables, est au moins *inutile*, & dans l'idiome de la justice, qu'est-ce qu'une *peine inutile*? & quel nom donner à ces *peines inutiles* quand il se trouve qu'elles ne tombent que sur des innocens?

Or, encore une fois, rien de plus rare dans ces *Prisons d'Etat*, dans ces *Tortures d'Etat*, dans ces *Supplices d'Etat*, que des *Criminels d'Etat*. Si les 20 ou 30 geoles qui portent en *France* cet horrible nom; si la pluie de *Lettres-de-*

de-cachet qui les peuple, ne servoient en effet jamais qu'à punir des factieux, à déconcerter des rebellions, il faudroit donc que la *France* ne fût remplie que de *Catilinas*. Le pays de l'univers où le joug se porte avec plus de docilité, seroit donc par essence la patrie des conjurations, & un repaire de conspirateurs; ce qui est aussi absurde que honteux à supposer.

Mais si ce ne sont pas des coupables que l'on entasse dans les *Bastilles*, de qui donc regorgent-elles? Contre qui donc est dressé l'appareil qui les rend si formidables? A qui sont reservés ces cachots dont le silence n'est interrompu que par des gémissemens, où la terreur veille à écarter tout ce qui pourroit écarter le désespoir? Hélas! faut-il le dire? A des peres de famille paisibles, à des citoyens irréprochables, à des actions honnêtes, auxquelles le Gouvernement peut-être devroit des récompenses.

En veut-on un exemple entre mille? Citons celui de *S. de Bure*, déjà consigné dans ces *Annales*, Tome III, page 239. Le *S. de Bure* étoit un libraire distingué dans sa profession: sa famille exerce avec honneur depuis cent ans de pere en fils, ce commerce utile, & digne d'encouragement quand le scrupule s'y joint à l'intelligence: il étoit chef de sa communauté.

Le Souverain juge à propos d'introduire dans ce corps une police nouvelle; une loi ordonne que certains livres seront *estampillés*; c'est-à-dire marqués d'un certain signe, qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout

alloit bien, au moins pour ceux à qui l'*estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au *S. de Bure* d'appliquer lui-même l'*estampille*; de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération: il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles, de la communauté dont il est le chef: il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur à s'excuser: il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles.

On ne reçoit point sa démission: on lui répète deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *Estampillés; ou bien* ..... Il persiste à se défendre: on accomplit l'alternative: on le met à la *Bastille*. Et voilà un *Criminel d'Etat*.

FIN.

AVIS.

AVIS
AUX SOUSCRIPTEURS
DES
Annales Politiques, Civiles, &c.
Par M. LINGUET.

LONDRES, *ce prémier Janvier* 1783.

Les Lecteurs qui connoissent les volumes précédens de cet ouvrage peuvent être sûrs que le même esprit dictera ceux qui vont suivre. Si le soin de n'écrire jamais que d'après une intime conviction a pu donner autrefois à ma plume quelque énergie, on la retrouvera ici toute entière: on y retrouvera de même la franchise, l'impartialité, dont j'ai tant de fois été la victime, & qui heureusement ne peuvent plus me devenir funestes.

Dans la *Fosse aux Lions* de la moderne *Babylone*, inaccessible même aux méssagers célestes & aux consolations qui pénétroient quelquefois dans celle de l'ancienne, on a pu affliger mon cœur par toutes les espèçes de privations: on

a pu le déchirer par toutes les eſpèces de douleurs; on a pu compromettre ma vie par toutes les eſpèces d'attentats: on n'a pas pu dégrader mon ame. Mes forces ſont diminuées : mon courage, mon amour pour la vérité, ne le ſont pas.

Les *Annales* n'éprouveront donc, quant au fonds, d'autre changement que celui qu'y peut opérer d'un côté une plus parfaite Indépendance, & de l'autre une plus grande maturité dans l'Auteur. Deux ans d'une ſolitude auſſi cruelle que profonde ont changé mes idées ſur bien des objets: ils les ont confirmées ſur d'autres: je me retracterai ſans honte, comme je perſiſterai ſans obſtination.

Par exemple, j'aurai certainement à me réformer en pluſieurs points ſur ce que j'ai penſé juſqu'ici de la Conſtitution *Angloiſe*. Mon retour dans l'Ile qu'elle vivifie en eſt déjà une réparation bien authentique. Une diſcuſſion approfondie achévera de juſtifier l'hommage que je lui rends. Je ne crains pas que les appréciateurs éclairés trouvent de la contradiction entre mes éloges & ma cenſure. Avec une bonne lunette on voit les aſtres tout autrement qu'ils ne paroiſſent à la vue ſimple. Or la *Baſtille* eſt un excellent téleſcope pour apprécier l'*Angleterre* & ſes Loix.

Si, après l'honneur, & l'eſtime de ſoi-même, la *Liberté* perſonnelle, la certitude de ne pouvoir la perdre que ſur des raiſons graves, & d'après des formes qui aſſurent à l'innocence les moyens de la recouvrer ſans délai, ſont les biens les plus précieux pour un homme raiſonnable, la Conſtitu-

stitution qui les protège avec plus d'efficacité, est sans contredit la plus parfaite. Et voilà l'avantage de celle dont les *Anglois* ont bien sujet de s'applaudir. J'avois été jusqu'ici trop frappé de quelques inconvéniens qui me sembloient la déparer. Mon expérience m'a prouvé qu'il n'y en avoit aucun de comparable à une *Lettre-de-cachet*.

Ce retour sur des méprises excusables m'assure sans doute le droit de ne point désavouer ce qui continuera à me paroître fondé : le même scrupule qui me prescrit de retracter des erreurs, me défend également d'abandonner des vérités ; & il m'en reste plus d'une, non-seulement à achever de développer, mais à reprendre de nouveau, à représenter avec encore plus de force.

Je traiterai successivement de grandes questions très-peu approfondies, ou très-mal-adroitement discutées, ou, j'ose le dire, très-mal-résolues, par la plupart des publicistes, par exemple celle de l'étendue ou des bornes du pouvoir respectif des *Souverains sur leurs Sujets*, & des *Sujets sur les Souverains* ; question délicate, dont il est important pour la société en général, que la solution soit donnée, bien pleine, bien entière au moins une fois : c'est le seul moyen de prévenir les oppressions, comme les révoltes ; les malheurs que celles-ci peuvent produire menaçant également les auteurs des premières comme leurs victimes, on peut dire que cette matière intéresse autant les Rois eux-mêmes que les Peuples. Il n'est pas moins essentiel pour les uns que pour les autres que

les

les limites de leurs droits mutuels soient enfin bien marquées.

Personne ne sera surpris que cette matière ait été l'objet de mes méditations pendant deux années d'un séjour qui m'en rappelloit sans cesse l'idée. J'ai déjà posé en plusieurs occasions les bases qui rendent facile la solution de ce problême: mais ces principes n'ont été ni saisis, ni peut-être développés assez distinctement: il n'y aura plus ici lieu aux réticences: je tâcherai qu'il n'y en ait pas davantage aux méprises.

Il en est de même de la promulgation des Loix, des formalités qui donnent à la parole du Souverain, quelqu'il soit, ou *Monarque*, ou *Sénat*, ou *Peuple*, une force sacrée, un pouvoir presque divin, capable de lier le corps entier dont il est l'ame, d'enchaîner les volontés de tous les membres, de transformer la résistance en crime, & de légitimer le châtiment des contraventions: c'est ce qu'on appelle en *France* l'*Enregistrement*: c'est en *Angleterre* l'accession du Roi aux résolutions prises par les Représentans du Peuple. Ces deux États sont, à ce qu'il me semble, les deux seuls en *Europe* où la Législation se fabrique de deux pièces s'il est permis de s'exprimer ainsi, où la Loi soit donnée à completter, ou par les Rois à leurs Sujets, ou par ceux-ci à leurs Monarques. *

Mais

* La nouvelle *Genève*, c'est-à dire la *Genève* recréée, repaîtrie d'un nouveau limon par une Trinité Militaire; sembleroit devoir jouir à l'avenir de la même propriété: mais il est aisé de voir qu'elle n'en jouira qu'en apparence.

Mais en *Angleterre* cette formalité a un caractère précis, & des effets distincts, autant qu'infaillibles : en *France* c'est précisément le contraire en tout sens. Le mot qui la designe n'a eu jusqu'ici aucune signification déterminée : le *Trône* & la *Robe* lui ont successivement donné des interprétations contradictoires, toujours dépendantes des circonstances, & par-là il n'a été dans ce royaume qu'une source de désordres, comme de calamités, tant privées que publiques : on convient de part & d'autre qu'il faut un *enregistrement* : mais on dispute sur l'efficacité de ce terme & sur l'idée qu'il y faut attacher : il y a long-tems que je me suis engagé à trancher la question : je tiendrai ma parole dans le courant de cette année.

Je traiterai de même la *Suppression de la Mendicité* ; autre article d'intérêt plus général encore, & plus pressant : article qui mérite l'attention sur-tout des classes sociales, auxquelles il semble

---

ce. C'est ce que j'examinerai en rendant compte de la Révolution qui vient de pacifier cet atôme, d'appaiser la *tempête élevée* dans ce *verre d'eau*, comme l'a dit très-ingénieusement l'Héritier d'une des plus grandes Monarchies de l'*Europe*. Cet événement est aussi singulier dans son genre, que l'Insurrection de l'*Amérique* : les détails en seront peut-être plus piquans, & au moins aussi instructifs.

Aux yeux de la justice, & de la raison qui ne considerent ni le nom, ni la grandeur des individus pour en apprécier les droits, les mites qui fourmilloient dans ce *verre d'eau*, en avoient d'aussi sacrés que les plus énormes colosses politiques. Il s'agira de savoir si par la pacification ils ont été anéantis, ou confirmés.

femble le plus étranger. Si cette cruelle maladie des empires menace la vie des pauvres, elle compromet les jouiffances des riches, auxquelles ceux-ci font plus attachés encore que les autres à leur exiftence. Au moment où les *Annales* ont été interrompues je venois de rendre compte d'un excellent ouvrage à ce fujet, de l'*Offrande à l'Humanité*. L'auteur diftrait par des chagrins, & même des infortunes, qui font trop fouvent le partage des bonnes intentions comme de l'honnêteté, femble avoir fufpendu fon travail. Il n'avoit, ainfi que je l'ai annoncé, rien de commun avec le mien: je ne tarderai pas à développer mes idées fur cette matière.

Je reprendrai également plufieurs morceaux de *Littérature*, & de *Phyfique*, que j'avois laiffés en arrière; par exemple l'Eloge Philofophique de M. de *Voltaire*, ou plutôt l'examen vraiment *philofophique*, c'eft-à-dire *impartial* des ouvrages de cet homme célèbre: auffi éloigné de la haine que de l'enthoufiafme, je tâcherai de les apprécier avec une neutralité que la prévention de part ou d'autre a rendu jufqu'à préfent prefque impraticable. Il s'en faut bien qu'elle foit encore auffi facile qu'on pourroit le croire: & même, ce qui eft affez fingulier à l'égard *d'un mort*, le zèle des panégyriftes femble être déja devenu plus raifonnable que l'emportement des détracteurs. On a vu encore tout nouvellement paroître un ouvrage avoué, * dont l'auteur jouit de quelque réputation, où on lit que M.

* *Intitulé* De la Manière d'écrire l'Hiftoire.

M. de *Voltaire* manquoit de *goût*, *& de sens*; que ses réflexions sur l'histoire sont *niaises*; où on l'appelle un *Écrivain ridicule.* Chacun a son goût: cela est vrai: mais manifester ainsi le sien, n'est-ce pas abuser du droit qu'a tout le monde, au moins en *Littérature*, de dire son avis?

Ces sujets, & plusieurs autres, que les occasions amèneront, me donneront le moyen de remplir mon plan entier. * J'aurai ici le loisir, & la liberté nécessaires: mais le peu que l'évènement du 27 Septembre 1780 m'a laissé de forces, & de santé suffira-t-il à ce travail pénible? Je l'espère. Après une mort de vingt mois que tout hors la justice pouvoit faire paroître irrévocable, mon retour à la vie est un véritable miracle. La Providence qui a fait naître dans le cœur d'un Roi jeune & vertueux le desir de l'opérer, voudroit-elle le rendre inutile?

Je me flatte qu'elle applanira de même les autres difficultés qui pourront se rencontrer dans ma laborieuse carrière: j'en éprouve dès le premier pas une bien essentielle, quant à la distribution des *Annales*, du moins en *France*. Ce ne sont pas, comme on pourroit le croire, les obstacles émanés de la part du Ministère; c'est l'embarras de trouver un Agent exact, vigilant, & sur-tout *fidèle*.

Je révoque formellement, & sans retour celui qui

---

* Voyez la Lettre à M. *le C. de Vergennes*, page 49, & le Premier Prospectus de ces *Annales*.

qui a paru avant, & même depuis ma détention, chargé de mes pouvoirs. Je déclare que le S. *Pierre le* QUESNE, *marchand d'étoffes de soie, rue des Bourdonnois à Paris*, n'est plus, & ne sera plus chargé en aucune manière de rien de ce qui regarde la distribution des *Annales*.

Pour ceux qui ne le connoissent pas cette déclaration paroîtra le résultat tout simple de la volonté libre d'un Propriétaire, qui emploie à la régie de ses affaires qui il veut: mais ceux qui ayant vu à *Paris*, & à *Bruxelles*, & ailleurs, cet homme rare dans tous les sens, *fondre en larmes* à mon nom, heurler comme les pleureuses de l'antiquité, en parlant de *son cher Ami*, se donner les plus grands mouvemens en apparence pendant ma détention, & affecter depuis ma sortie de me suivre par-tout, afin d'assister comme mon bienfaiteur aux visites, aux remerciemens que j'ai cru être obligé de faire, l'ont d'après ces démonstrations, regardé, & révéré, comme un second *Pilade*, ceux-là seront surpris peut-être, & même scandalisés de sa révocation: je leur réponds à tous,

„ Vous frémirez d'horreur, si je romps le silence."

Ce n'est pas aujourdhui la première fois que je suis obligé de lui retirer ma confiance: mais jusqu'au 27 Septembre 1780, j'avois cru n'avoir à lui reprocher que des infidélités pécuniaires; & je les avois pardonnées.

Dès la fin de 1778 je m'étois apperçu d'un vuide de plus de *cent mille livres (argent de France)* dans sa recette pour moi. A mes premières

mières démarches il avoit répondu par la menace nette & écrite d'une *banqueroute*, si je fesois la moindre poursuite. Il m'avoit écrit le 8 Janvier 1779, ces propres mots, *Plus un débiteur est gros, plus le créancier doit le ménager.* Dans une autre lettre il me marquoit, qu'il *m'attendoit en justice, & que les* JUGES NE SEROIENT PAS POUR MOI. En conséquence, nanti de tout mon bien, il avoit laissé protester mes billets sur lui, en déclarant qu'il *n'avoit pas de fonds à moi.* *

J'avois donc été forcé de le révoquer, comme je le fais aujourdhui: cette révocation a été annoncée sur la couverture de trois Numéros des *Annales* successivement; des XXXIII, XXXIV, & XXXV, sur la dernière page du XXXV, & par des avis particuliers: j'y indiquois un autre Agent, un autre Distributeur, un autre Chargé-de-pouvoirs.

Ces annonces ont été connues dans les pays étrangers, où ceux qui voudront vérifier ce fait en retrouveront sans peine les preuves: A *Paris*, le S. *Le Quesne* dont j'ignorois alors tous les rapports avec la Police, & en conséquence le crédit, avoit eu celui de se faire remettre les

* Ces faits sont connus de M. *Rhomberg*, Négotiant célèbre de *Bruxelles*, par les mains de qui ont passé les effets protestés, & à qui a été rendue la réponse. Ils le sont du Ministère de *Bruxelles*, à qui ses bontés pour moi ne m'avoient pas permis de les cacher; ils le sont surtout du Ministère de *France*, à qui, dans l'attente d'un procès que je croyois inévitable, j'avois rendu un compte exact des procédés qui le nécessitoient.

les exemplaires des *Annales*, qui lui en interdisoient la *Régie*: il avoit eu la hardiesse de supprimer les *Avis particuliers*; d'imprimer d'autres *couvertures*, une autre fin du N°. XXXV, & de se perpétuer ainsi malgré moi dans son administration.

Effrayé d'un manège si audacieux j'avois fait imprimer un mémoire que je destinois au Public, & aux Tribunaux, s'il avoit fallu y porter cette affaire, qui seroit infailliblement devenue par ses circonstances une des plus bruyantes singularités de ma vie. Je m'étois rendu à *Paris* pour le distribuer moi-même, & avoir raison de mon criminel correspondant.

Des amis communs; la protection de cette même Police, avec qui je croyois ses liaisons innocentes, & même utiles pour moi; ma haine en général pour tout ce qui entraîne de l'éclat; ma crainte ici de donner prise à des ennemis qui ne cherchoient que des prétextes; ma juste défiance des Tribunaux; ma répugnance à perdre un homme de qui je croyois avoir reçu d'ailleurs des marques d'attachement; un homme que j'avois honoré si long-tems d'une confiance sans réserve, & rendu célèbre, en quelque sorte, par les marques réitérées de cette confiance; un homme que je tâchois d'ailleurs de croire coupable de négligence, plus encore que de prévarication, & qui alors me demandoit grace à genoux; enfin mon indifférence en matière d'intérêt, & l'espoir d'une régie future plus regulière, m'avoient désarmé.

Je lui avois fait la remise entière du passé; c'est-

c'est-à-dire des *cent mille livres* arriérées. Je m'étois contenté pour toute punition de réduire à moitié la rétribution énorme que je lui avois attribuée d'abord pour son salaire, * & de prescrire à l'avenir l'ordre, le tems des comptes. J'avois supprimé le mémoire, & rendu une confiance entière. En signant l'acte, qui, pour prix de cette réconciliation m'enlevoit à-peu-près tout le fruit réel des deux plus laborieuses années de ma vie littéraire, je n'avois été sensible qu'au plaisir de faire une action généreuse; d'éviter une affaire éclatante; & de sauver un homme sur la reconnoissance de qui je croyois avoir acquis des droits désormais inviolables.

Sans l'expérience que j'ai déjà faite de son audace; sans l'impossibilité de lui arracher sa proie, c'est-à-dire, la régie des *Annales*, autrement qu'en le démasquant en entier, en le mettant hors d'état de trouver des protecteurs, je me serois contenté de le révoquer simplement, sans en dire les raisons: mais après l'épreuve de 1779, ces ménagemens ne peuvent plus avoir lieu. Je suis forcé de révéler au Public, que pendant cinq ans, c'est-à-dire depuis ma première sortie de *France* jusqu'au 27 Septembre 1780, le Sr. *Le Quesne* a été près de moi l'Espion de la *Police Parisienne*, & que le 27 Septembre

* Six liv. T. *argent de France*, net par *souscription*. Tous les frais restoient à ma charge: 2000 lui fesoient un revenu annuel, & net, de 500 Louis, & il osoit dire, faire croire qu'il me servoit gratuitement, par bonne amitié.

tembre 1780, il en a été l'Agent; qu'il étoit inſtruit depuis ſix mois de l'exiſtence de la *Lettre de-cachet* qui me dévouoit à la *Baſtille;* qu'en ayant reçu l'avis d'un ami fidèle qui me l'avoit auſſi communiqué, il ne s'étoit occupé dans cet intervalle qu'à écarter de mon eſprit les terreurs que cette effrayante révélation y avoit fait naître; à m'attirer à *Paris*, & même à me forcer d'y venir, par des ruſes multipliées:

Que j'ai été arrêté dans ſes bras, à la lettre, en allant diner à une campagne *de ſon choix*, dont le chemin paſſoit devant la *Baſtille;* dans une voiture *de ſon choix*, dont le cocher, le laquais, & tout l'équipage ſavoient que leur courſe ſe termineroit à la *Baſtille;* que les ſbirres chargés de l'ordre lui ayant permis, comme à leur Chef, ou leur Camarade, de ſuivre ſon *cher Ami*, juſques dans l'enceinte fatale, j'ai très bien remarqué, au milieu des horreurs d'un pareil moment, qu'il s'y comportoit avec la plus ſingulière aiſance, qu'à ſes larmes près, qui couloient toujours, il avoit l'air d'un des officiers de la maiſon:

Que s'étant par-là *rendu maître de mes derniers momens*, & conſtitué mon dépoſitaire forcé, il a volé à *Bruxelles*, pour y ſeconder un *Exempt de Police*, & le *Chargé-d'Affaires de* FRANCE, qui exerçoient ſur mes effets le *Droit de ſuite* attaché à cette terrible Inquiſition, pour appuyer concurremment avec eux la demande de mes *Papiers*, & de mon *Argent;* que cette tradition éprouvant des obſtacles de la part des loix du pays, & du zèle de l'amitié, on m'a arraché, le poignard ſur la gorge, une procuration qu'il ne m'a été permis de remplir que

du

du nom du Sr. *Le Quesne*, le Notaire ayant défense de recevoir un autre nom; & ordre de la faire *Générale*, *Absolue*, quoique je voulusse la restraindre:

Qu'armé de ce pouvoir le Sr. *Le Quesne* s'est en effet emparé des *papiers*, du moins de ce qu'il en a pu surprendre, & *les a livrés à la Police de* PARIS; qu'il a profité du moment, pour *brûler ce qu'il a pu saisir de ses propres lettres*, qui établissoient sa comptabilité envers moi; qu'éprouvant des difficultés sur l'article des espèces, il a osé se dire mon créancier, pour se fournir un prétexte de les poursuivre juridiquement; qu'ayant encore échoué de ce côté-là, il a employé une ruse vraiment infernale, pour persuader à l'amitié généreuse & alarmée qui les lui disputoit, que j'étois transféré à *Pierre en Cise*; qu'avec une *grosse somme* il étoit facile de m'en tirer; qu'ayant en conséquence touché la *grosse somme*, c'est-à-dire tout ce qui me restoit, il est parti de *Bruxelles*, toujours pleurant mais jurant publiquement qu'il alloit droit à *Pierre en Cise*, & qu'il apparoîtroit, dans huit jours au plus tard, avec son *cher Ami* sauvé par ses soins:

Que pendant ma captivité entière, n'ayant de correspondance, sans exception, qu'avec lui, il m'a laissé dans la plus entière ignorance de tout ce qui étoit relatif à cet objet; qu'en Decembre 1781, croyant qu'enfin la nature alloit consommer un sacrifice desiré si ardemment par mes ennemis; & enlever par ma mort au Roi une occasion de manifester sa justice, plus encore que sa clémence; ne m'occupant plus que du projet de régler par un *Testament* le partage de ce qu'on

ne m'auroit pas enlevé; réduit à cet égard à cette feule notion, à ce feul renfeignement; favoir que tout étoit entre les mains ou dans la difpofition du Sr. *Le Quefne*, j'ai épuifé près de lui, pendant plus de deux mois, les inftances les plus vives, les plus tendres follicitations, tout ce que mon état pouvoit infpirer d'efforts, pour apprendre de lui ce qui me reftoit dans le monde, ou s'il m'y reftoit quelque chofe; que quoiqu'il m'écrivit dans ce tems-là de très-longs bavardages, jamais il ne s'eft échappé fur l'article des efpèces; fon unique réponfe étoit, *Oh vous ne mourrez pas*:

Qu'au jour de ma réfurrection, ne pouvant plus garder un filence auffi entier, il m'a déclaré nettement qu'il *avoit tout mis dans fon commerce*; qu'il ne pouvoit reftituer qu'*avec le tems*; qu'en conféquence il ne m'a reftitué que *du papier*, que de *fon papier*, fans *intérêt*, fans *fûreté*, & qu'il n'a reftitué que *ce qu'il a voulu*:

Qu'enfin, fi des mains délicates & fidelles, en lui confiant, comme je l'ai dit, mes efpèces, n'avoient veillé à la confervation de mes papiers les plus importans; fi une Amie (car je ferois coupable de diffimuler que je n'ai trouvé de reffources effectives que dans une femme) fi une Amie auffi éclairée, auffi courageufe qu'incorruptible, ne les avoit fouftraits aux recherches, aux menaces, aux promeffes, aux rufes multipliées des deux Agens de la Police de *Paris*, c'eft-à-dire de l'*Exempt* en titre, & de l'Affilié *Le Quefne*; fi du fonds d'une retraite inacceffible elle n'avoit proclamé hautement, & fans fe rebuter, ce noble larcin, en menaçant fans ceffe

d'en

d'en faire ufage; fi en enlevant par-là à mes op-preffeurs le principal avantage qu'ils efpéroient de ma captivité, elle ne leur avoit laiffé la crainte d'une réclamation qui m'auroit furvécu, & de plus d'une révélation qu'il leur auroit été impoffible d'étouffer; non-feulement en fortant du tombeau je me ferois vu dépouillé fans reffource du fruit de vingt ans de travaux, d'études, & de recherches; non-feulement mes propriétés littéraires fe feroient trouvées évanouies plus complètement que les autres; mais il eft plus que probable que je ne me ferois jamais trouvé en état d'en révendiquer aucune. Qui peut affurer qu'on n'auroit pas confommé ce que l'on n'a ofé qu'effayer, & réalifé le bruit répandu fi fouvent, d'une mort que tout fefoit preffentir; d'une mort fur laquelle on devoit compter, même fans le fecours du crime; d'une mort que la juftice du Prince n'auroit jamais penfé à venger, puifqu'on la lui auroit préfentée comme naturelle, & qu'en effet dans ces lieux où tout eft fi loin de la nature, comme de la juftice, tout doit paroître en fuivre le cours, à ceux qui n'en approfondiffent pas les affreux & impénétrables détails?

Une partie de ceux que l'on vient de voir ne m'a été connue que depuis ma délivrance: j'ai dès le commencement foupçonné la feconde; & il faut mettre la néceffité de diffimuler ces foupçons, comme bien d'autres, de careffer des hommes pour qui je ne pouvois avoir que de l'horreur, au nombre des tourmens de la *Baftille*. La correfpondance du S. *Le Quefne* étant le feul filet par lequel je tenois encore un peu au monde, je n'aurois pu être franc fans le

 rom-

rompre. Il falloit dans cet enfer être ſans ceſſe à genoux devant les *Diables*, & embraſſer *Judas*.

J'ignore juſqu'à préſent par qui je pourrai le remplacer : mais comme j'ignore également le nombre & les noms des Souſcripteurs, articles ſur lesquels il m'a toujours ou caché entièrement la vérité, ou donné des renſeignemens inſuffiſans; comme j'ignore de même le parti que prendra le Miniſtère *François* à l'égard des *Annales*, le ſeul que je puiſſe prendre à l'égard des Souſcripteurs *François*, tant de ceux qui ont déjà des droits, que de ceux qui voudroient en acquérir, c'eſt de les prier de vouloir bien m'écrire ſous l'enveloppe de M. le *Baron d'Ogni*, *Intendant Gal. des Poſtes à Paris*.

Si, dans ce qui me concerne perſonnellement, la juſtice, la foi publique, les bienſéances même, peuvent une fois n'être pas violées, ſans doute on ne l'empêchera pas de me faire paſſer leurs lettres, ni moi d'y répondre comme autrefois, par le moyen de ſes couriers.

C'eſt la Poſte qui a diſtribué les *Annales* en *France*, depuis qu'elles exiſtent : chaque Numéro ſe diſtribuoit ſur un ordre exprès & formel, émané directement du Miniſtère.

Si, par cette intervention directe dans leur débit, le Gouvernement n'eſt pas cenſé en avoir adopté tous les principes, au moins eſt il devenu évidemment caution des engagemens qui s'y prenoient, ſur ſa parole, ſous ſes yeux, &, pour ainſi dire, par ſes mains : il ne peut donc ni priver les Souſcripteurs de l'année que je leur ai

ai promise *de son aveu*, ni moi des moyens de remplir ma promesse.

Je suis assurément très-jaloux du trésor que j'ai recouvré. Je suis bien décidé à ne plus m'exposer à le perdre sur des ordres arbitraires. Je dirai le reste de ma vie avec *Ovide.*

„ *Parve, nec invideo, sine me, liber, ibis in urbem.* "*

Je conserverai ma liberté avec idolâtrie: mais je ne suis pas plus disposé que par le passé à la confondre avec la licence. Je ne crois pas qu'il faille en abuser pour en jouir : &, comme je l'ai dit autrefois, l'Inquisition la plus rigoureuse ne me donnera jamais de Censeur plus sévère que moi-même.

Une franchise impartiale, autant qu'inflexible ; des vérités salutaires aux Princes, & aux Peuples; des ménagemens, quand il en faudra; de la hardiesse, quand elle sera nécessaire; une attention scrupuleuse à respecter les Mœurs, les Loix, à réclamer en faveur des classes les moins autorisées, le plus facilement écrasées de la société, les droits que la Nature leur donne, & qu'une saine Politique doit toujours leur conserver; voilà ce que les *Annales* ont offert jusqu'ici, & ce qu'elles offriront toujours. Puisque la Poste *Françoise* les a voiturées dès la première année de leur existence, avec ce caractère qui ne s'est pas démenti, on ne pourroit lui dé-

* Mon cher livret, pars sans moi pour *Paris.*

défendre de s'en charger à l'avenir, sans déclarer que le Gouvernement a perdu de son amour pour la vérité; ce qui feroit calomnier le Roi, & ceux des hommes employés à l'administration qui sont dignes de la confiance dont il les honore.

Mais, me dira-t-on peut-être, comment a-t il pu vous entrer dans la tête que la *Poste* se chargeroit, en *France*, de distribuer un ouvrage, qui débute par des *Mémoires sur la Bastille*? Vous n'y faites sûrement pas l'apologie de ce terrible entrepôt; & comment voulez vous que la Police qui le dirige, le Ministère qui le choie, en autorisent la censure, ou, ce qui revient au même, la description? Il y a des choses où les hommes en place peuvent laisser le droit de *dire*, pourvu qu'ils conservent celui de *faire*: mais la *Bastille* n'est pas de ces choses-là: il faut, ou la détruire, ou empêcher qu'on sache ce que c'est, & croyez-vous qu'on veuille la détruire?

Mais je demande à mon tour comment on empêcheroit désormais que le Public la connoisse? Mes *Mémoires* sont imprimés. Au moment où ceci deviendra public, ils seront en route pour se répandre dans toute l'*Europe*: il n'y a pas de moyen humain capable de les anéantir, ou de les écarter même de la *France*: l'intérêt est trop vif, & la curiosité trop légitime. On auroit beau multiplier les *Sbirres*, les Exempts, &c. Ils transpireroient par tous les ports du royaume: ils se joueroient de la sagacité de la Police *Parisienne*, avec autant de succès au moins, qu'elle se joue avec atrocité de la personne des infortunés qui en ont fourni la matière.

Mais

Mais de plus, ſous quel prétexte eſſayeroit on même de l'autoriſer à les ſupprimer ? Qu'on y prenne garde ; ce n'eſt pas ici une libelle, une de ces déclamations anonymes, qui ſe perdent, ou s'oublient ſans laiſſer de traces, & dont les honnêtes gens concourent à opérer la ſuppreſſion, même ſans y être forcés par le deſpotisme qu'elles inquiètent. Je SIGNE. Ce ſont des faits dont je me déclare garant, & qui ont autant de témoins que la *Baſtille* a fait de victimes. C'eſt une tyrannie monſtrueuſe que je dénonce à l'*Europe*, au Souverain équitable dont elle compromet le nom, & le règne. Quel ſera, même dans le Miniſtère *François*, le perſonnage qui n'oſera s'en déclarer le protecteur, quand elle ſera bien dévoilée ?

Peut-être y a-t-il des hommes aſſez lâches pour s'imaginer avoir un intérèt preſſant à la ſoutenir : mais le Roi n'en a aucun : mais ce que ſes Conſeils, & ſa Cour contiennent d'hommes honnêtes n'en ont pas davantage : mais de quel front, à quel titre les autres demanderoient-ils à un Monarque vertueux de ſe porter pour le défenſeur de leurs barbaries, à des Coadminiſtrateurs intègres & humains de s'en déclarer les complices, en aidant à en ſupprimer le tableau ?

Diront-ils que ce ſont des menſonges ? Je les en défie : ſans nier que ce ſoient des vérités inſinueront-ils qu'elles ſont dangereuſes ? Ils n'oſeroient.

Et où eſt le danger de fournir à un Prince bienfeſant l'occaſion de faire le bien ; où eſt le

dan-

danger de révéler à un Roi ami de la justice & de sa propre gloire, des horreurs qui ne cessent de violer l'une, & qui flétriroient l'autre, s'il n'étoit pas démontré qu'il les ignore? La *Bastille* est-elle un des fondemens de son trône? Est-ce une des dépendances de sa couronne dont il ne lui soit pas permis de changer la constitution? Ces cachots sont-ils *Inamovibles* comme les sièges des Conseillers en Parlement? Oseroit-on dire au modérateur suprême de la justice & des loix, qu'il ne règne que parce qu'il existe dans son Royaume, au moyen assuré de se défaire successivement de tous ses sujets, sans même qu'il le sache?

La *Bastille* peut quelquefois contenir des secrets de l'Etat; mais le régime abominable qui s'y perpétue n'en est pas un; &, comme on le verra, c'est ce régime que j'attaque. Pour l'honneur des Ministres, j'aime à croire qu'il ne subsiste que parce qu'il n'est pas connu, même d'eux. La publicité qu'il va recevoir ne pourroit les inquiéter qu'autant que le Gouvernement auroit pris la résolution fixe & immuable de ne le pas réformer, même en le connoissant; &, en vérité, je crois que ce seroit un crime de le supposer.

Les Ministres feront ces réflexions: quand ils ne les feroient pas, le Roi les fera: sa Majesté est trop familiarisée avec la lecture des *Annales*, pour supposer, quelque chose qu'on lui dise, ou quelque sujet que je traite, qu'elles puissent jamais rien contenir de contraire au respect dû à sa personne, aux loix, aux mœurs, au bien public en général.

Si

Si l'on veut lui perſuader qu'elles ont changé de caractère, il voudra ſans doute juger par lui-même comment s'eſt opéré cette métamorphoſe; il lira; & s'il lit.... ah, ce ne ſont pas les *Annales* qui courreront le riſque d'être ſupprimées.

Au reſte, ſi l'art des courtiſans l'emportoit, comme il n'eſt pas improbable, même ſur les intentions du Prince; ſi, malgré l'impoſſibilité d'empêcher les *Annales* d'exiſter, & d'être recherchées, & de pénétrer par-tout où il y aura des hommes ſenſibles, la ſatisfaction de nuire à l'Auteur, l'eſpoir mal-fondé de le décourager, la honte de paroître vaincus par un particulier qui n'a d'autres armes que la juſtice & ſon courage, déterminoient une proſcription ridicule par ſon inutilité, honteuſe par ſes motifs, les Souſcripteurs *François*, au moins ceux dont le S. *Le Queſne* a reçu l'argent, devroient toujours écrire à M. le *Baron d'Ogni*. Si le Gouvernement me mettoit dans l'impuiſſance de remplir envers eux des engagemens dont il eſt garant, ce ſeroit à lui à indemniſer les intéreſſés; & par conſéquent à les rembourſer. Cela ſeroit d'autant plus juſte qu'une grande partie de leurs avances eſt encore entre les mains du S. *Le Queſne*; & que la protection dont la Police de *Paris* l'honore ne me permet pas d'en eſpérer jamais le recouvrement.

Je n'ai pas beſoin, je crois, de prévenir ceux qui m'écriront par cette voie, que ce ne ſont pas des confidences que je leur demande, mais des adreſſes.

En

En attendant j'envoie dès ce moment à M. le *Baron d'Ogni* un nombre d'exemplaires du N°. LXXII, que je crois suffisant pour répondre aux premières demandes, & completter le Volume IX aux Souscripteurs à qui il est dû: s'ils le reçoivent, ce sera une preuve que les passages seront ouverts; & alors on pourra souscrire, soit à la *Poste générale à Paris*; soit chez les Directeurs particuliers de toutes les Postes, qui étant en ce cas autorisés, & correspondans au bureau général n'éprouveroient aucun obstacle, pour me faire parvenir leurs envois, ou pour recevoir les miens.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire si le N°. LXXII, & par conséquent cet Avis-ci étoient interceptés, au moins les intéressés ne pourroient pas ignorer long-tems ce que j'y déclare, & ce seroit pour lors à eux à m'indiquer un autre moyen de le leur faire parvenir, ainsi que les suivans, ou à poursuivre leur remboursement contre le Ministère.

Quant aux autres pays, je fais aux Souscripteurs la même invitation, & ne puis leur indiquer que la même voie, c'est-à-dire celle des *Postes*, pour m'instruire de leur désir de se procurer cet ouvrage: mais je dois les prévenir qu'ici les frais des *lettres* sont énormes, & que l'affranchissement, acquitté de quelque endroit que ce soit, n'en garantit pas. Je prie donc qu'on ne m'adresse point de lettres directement à *Londres*, même *en les affranchissant*: mais on peut m'écrire, *en payant le port*, ou simplement souscrire, si on l'aime mieux, de l'*Allemagne*, chez M. *Ludwig*, Directeur des Postes Impériales à *Manheim*; de

tout

tout *le Nord*, chez M. *Virchaux*, Libraire, à *Hambourg*; de la *Hollande*, chez M. *Goſſe*, Libraire, à la *Haye*, ou M. *Changuion*, Libraire, à *Amſterdam*; des *Pays-Bas*, & des environs, &c. chez M. *Horgnies* à *Bruxelles*, ou M. *Dupont*, maiſon de M. *Herries*, &c. Banquiers à *Oſtende*. Je répondrai exactement aux lettres; & l'envoi des *Annales* ſuivra exactement auſſi la route déſignée par le Souſcripteur lui-même, ou par le Correſpondant auquel il ſe ſera adreſſé.

Le prix de l'année entière, *franche de port*, compoſée de 24 Numéros, publiés le 15e. & le 30e. de chaque mois, à commencer du Numéro LXXIII, & du 15e. *Fevrier* 1783, ſera comme autrefois de deux *Guinées*, ou l'équivalent, en monnoie de chaque pays, c'eſt-à-dire deux *Louis-d'or*, ou 26 *Florins*, &c.

Il m'eſt bien difficile de ne pas dire ici un mot des *Contrefacteurs*; mais il ſera court: mon retour à la vie littéraire va ſans doute auſſi réveiller leur voracité. Cette vermine en Littérature ne s'attache qu'aux êtres vivans: ſi les *Annales* lui ont paru autrefois à ce titre dignes de la préférence, il eſt aiſé de prévoir qu'après un ſi long jeûne elles lui offriront une proie plus tentante que jamais. Je m'ennuie de les combattre, & de multiplier contr'eux des explications mercantiles qui ne m'amuſent pas plus que mes Lecteurs: voici à quoi je me borne, & me bornerai, pour l'avenir à ce ſujet.

1°. Afin au moins d'ôter tout prétexte à ceux d'entr'eux qui ſe ſervoient de mon pavillon, comme je l'ai dit, pour me voler, & ſe diſoient mes

mes repréſentans, mes tributaires, pour accréditer leur fraude, je déclare, que je n'approuve plus aucune édition ſecondaire: il n'exiſtera, *de mon aveu*, ſans exception, que celle de *Londres*, faite ſous mes yeux. Par la beauté du papier, & des caractères; par l'exactitude de la correction; par les ſoins, & l'intelligence de l'Imprimeur, M. *Thomas* SPILSBURY, dont j'ai déjà parlé ailleurs, elle réunira tout ce qu'il eſt poſſible de déſirer, au moins du côté de la *Typographie*.

2°. Les noms des Souſcripteurs ſeront imprimés à la fin de chaque Volume, c'eſt-à-dire à la fin de celui dans l'intervalle duquel ils auront ſouſcrit: en cela c'eſt leur délicateſſe que je veux éclairer, & non leur vanité que je crois ſervir.

3°. Dans quelqu'un des Numéros de chaque huitaine, ou Volume, il ſe trouvera une, ou pluſieurs marques, dont perſonne ne pourra ſe douter, ſans en être averti; & que par conſéquent les Contrefacteurs ne pourront imiter. L'indication n'en ſera donnée que dans le dernier Numéro de chaque Volume, dans celui qui contiendra les noms des Souſcripteurs: ce ſera *le mot de mon énigme*. Par-là chacun des Lecteurs pourra vérifier ſoi-même, & ſans frais, s'il a en effet l'Edition de *Londres*; & perſonne ne pourra être duppe d'une *Contrefaçon*, ſans en être en même tems complice.
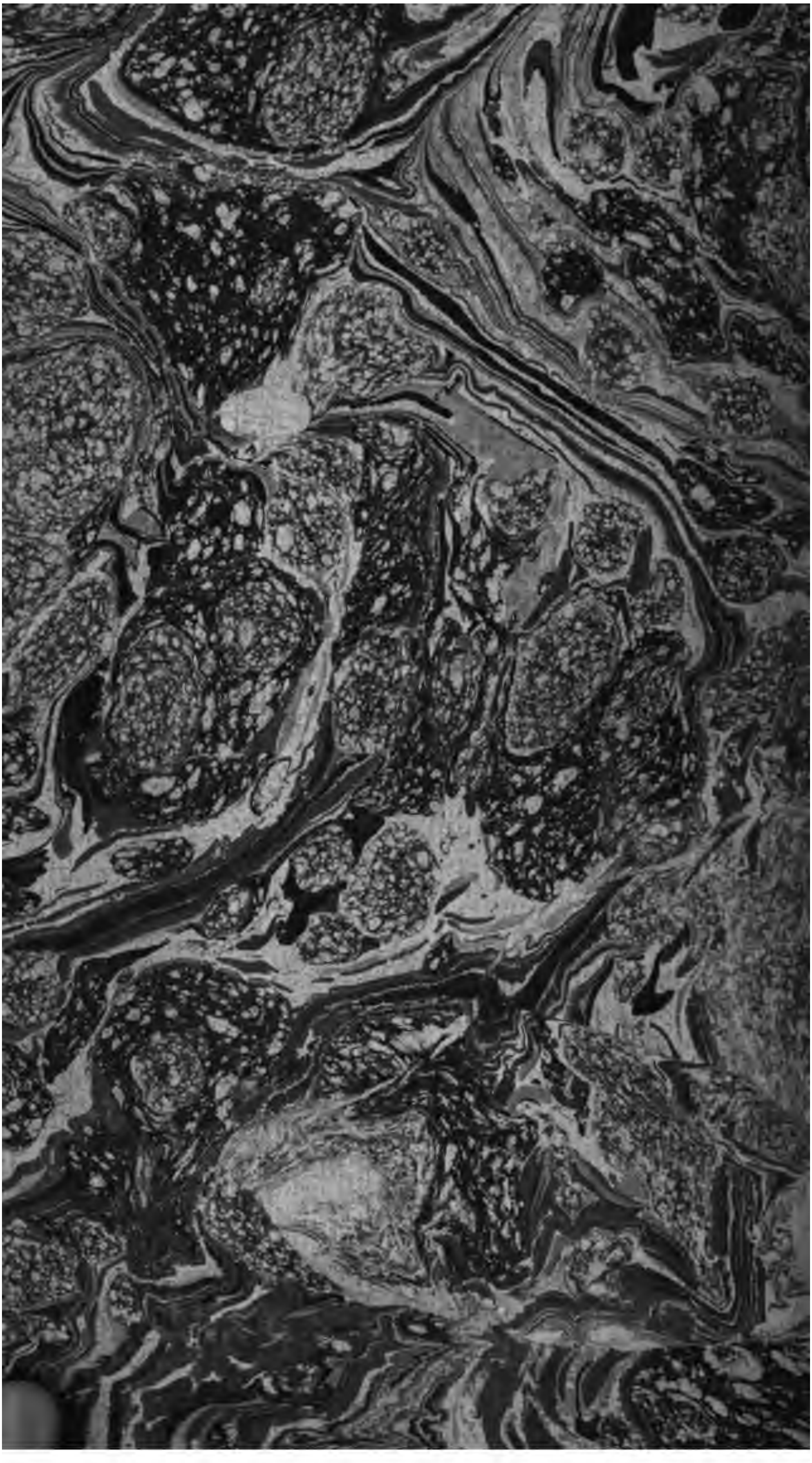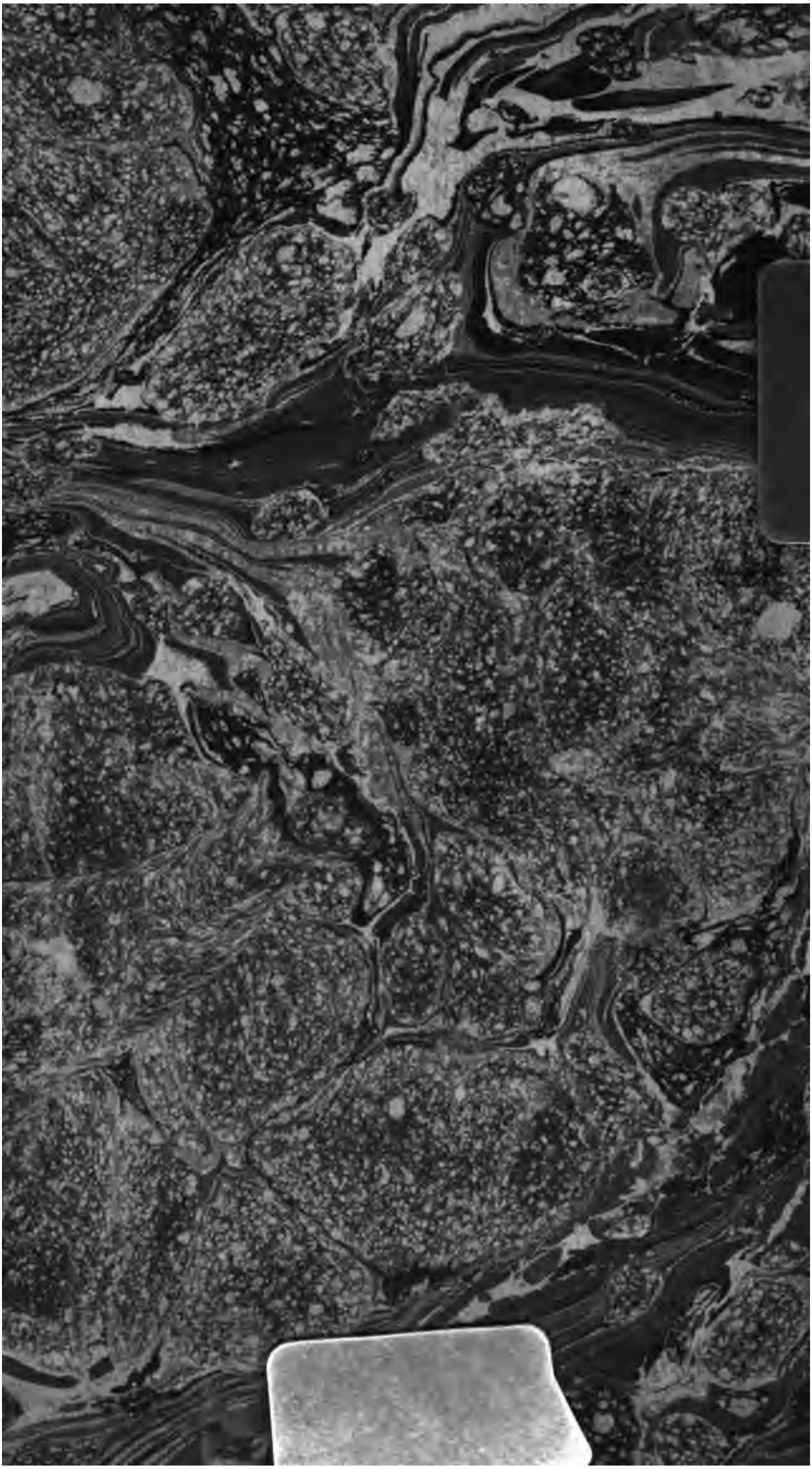
FIN.